

HISTOIRE FIDELLE DE S^T. SIGISBERT XII. ROY D'AUSTRASIE, ET III. DU NOM.

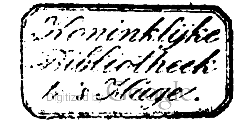
AVEC UN ABREGE' DE LA VIE DU ROY DAGOBERT SON FILS.

Le tout tiré des antiquités Austrasiennes, par le R. P. VINCENT de Nancy Religieux du tiers ordre de Saint François.

Medius vestrum stetit, quem vos nescitis.
Il est au milieu de vous, & vous ne le connoissés pas.
Charles de Lorraine Ioan. c. 1. vers. 26.



A NANCY,
Chés RENE' CHARLOT & PIERRE DESCHAMPS Imprimeurs ordinaires de SON ALTESSE ROYALE.
Avec Approbations. 1702.



A SON ALTESSE ROYALE

ONSEIGNEUR,

L'Approbation que Vôtre ALTESSE ROYALE à eû la bonté de donner au zéle qui m'a porté à écrire la vie de Saint Sigisbert, & de Saint Dagobert son Fils, tous deux Roys de l'ancienne Austrasie, me donne l'as-

ſûrance de luy demander au-
jourd'huy ſa protection pour cet
ouvrage, aprés avoir conſacré
mes ſoins & mon étude à re-
cueillir dans les monumens tres
autentiques ce qui m'a paru de
plus fidel & de plus averé de la
vie & des vertus de ces deux Hé-
ros Chrêtiens; & à refuter en
même tems ce que quelques écri-
vains pouvoient y avoir inſeré
de fabuleux ou d'équivoque.
Je croirois MONSEIGNEUR aban-
donner la juſtice que je me ſuis
propoſé de rendre à la memoi-
re de ces ſaints Roys, ſi je man-
quois de ſupplier Vôtre Alteſſe
Royale, de joindre à la fidelité
de mon Hiſtoire, la grandeur
& l'appuy de ſon nom; & ſi
mon devoir m'engage à luy de-

mander cette grace, j'ose dire que sa pieté doit l'exciter elle même à la leur accorder, d'autant plus qu'il ne semble pas qu'elle la puisse refuser, si elle fait attention qu'ils ont autrefois donné des loix aux Etats qui ont le bon-heur d'être à present soubs sa domination, & que le thrône ou vous regnés aujourd'huy (MONSEIGNEUR) à été autrefois illustré de leurs vertus, comme il l'est presentement des vôtres, & que d'ailleurs la capitale de vos Etats se trouve honorée des Reliques de St. Sigisbert le premier de ces deux Roys, comme Stenay ancienne Ville du Barrois, l'est de celles de son fils saint Dagobert.

Comme ces saints Roys ont

parû se charger de la garde tu-
telaire de vos Etats, en les en-
richissant de ces sacrés dépots
de leurs Corps, & de l'avance-
ment de vos peuples dans les
voyes du salut; c'est un enga-
gement à Vôtre A. R. de leur
accorder par un juste retour,
ce que je luy demande pour eux;
& de contribuer méme à leurs
faire rendre par ses sujets les hon-
neurs & la veneration qui leurs
est deüe en reconnoissance de
leurs bien-faits.

Et c'est à quoy il luy sera facil
de les emmener par les marques
édifientes de cette rare pieté, la-
quelle aprés l'avoir porté à trou-
ver bon que son auguste nom,
& celuy de MONSEIGNEUR le
Prince Charles son Frere, fussent

inscripts dans cette celebre confrairie érigée dans sa capitale pour y donner lieu à honorer particulierement Saint Sigisbert comme par état & par profession l'engage elle méme à en remplir si assidûement le devoir.

C'est là MONSEIGNEUR la veritable gloire & la plus accomplie d'un Prince Chrêtien, de se rendre ainsi le modele & l'exemple de ses peuples, par les témoignages apparents de sa Religion, qui sont d'autant plus efficaces & engageants, que l'on voit les sentiments de son cœur répondre à ses loüables actions exterieures, & en être le principe, & comme le feu qui les anime.

C'est ce que nous remarquons en V. A. R. trop visiblement

pour ne nous pas sentir attirés à la suivre en ses pieux exercices, bien que nous n'osions nous flâter de la pouvoir imiter.

C'est Monseigneur ce que nous acquiterons en méme tems que nous admirerons de surplus tant d'autres grandes qualités qui brillent chez elle avec un éclat si pompeux; tant d'inclinations genereuses qu'un heureux naturel à formé dans son cœur, & tant d'autres vertus qui ont coulé dans son ame avec le sang de ses illustres ancétres.

C'est cette incomparable sagesse, qui prevenant les années, s'est placée de si bonne heure dans sa personne Royale; c'est cette grandeur de courage quelle à signalée à la veüe des plus puis-

ſantes armées de l'Europe auparavant que d'entrer dans ſes Etats ; c'eſt cette juſtice qu'elle y exerce ſi ponctuellement, qui fait le bonheur & la tranquillité de ſes peuples ; c'eſt cette humeur liberale, qui luy fait negliger ſes propres intereſts, & prevenir par ſes dons & ſes bienfaits ; des ſervices qu'à peine a-t-on commencé de luy rendre ; c'eſt cette prudente conduite qui fait que la paix qui n'a pas coûtume de demeurer longtems dans un méme lieu, continuë cependant de reſider dans ſes Provinces ; c'eſt cette compaſſion ſi charmante qui luy à fait ce ſemble dans quelques occaſions oublier le titre de Souverain pour ſe revêtir de toute la tendreſſe

d'un Pere de famille envers ses enfants, en faisant fournir à de pauvres malades à la campagne, les aliments, les remedes, & tous les secours necessaires à leurs maux, & pourvoir d'ailleurs par d'amples magasins de bleds aux necessités du public lors que le déreglement des saisons nous menaçoit de quelque sterilité, en quoy elle à fait voir qu'elle est d'autant plus digne de la couronne qu'elle porte, qu'elle n'auroit pas à s'en excuser sur les raisons qu'allegua autrefois un particulier chés le Prophete Isaïe disãt qu'il n'en pouvoit pas recevoir une des mains de ceux qui la luy offrirent, parce qu'il n'avoit pas d'onguent dans ses boëttes pour guerir leurs blessures, &

Non sum medicus & in domo mea non est panis, noli-

point de pain en sa maison pour les nourrir. Mais ce que nous avons de plus à admirer en V. A. R. c'est cette douceur, & cette affabilité avec laquelle elle reçoit ses sujets & les étrangers méme qui ont à la communiquer, d'une maniére qu'il semble qu'elle les éleve plûtôt jusqu'à elle sans s'abbaisser jusqu'à eux, & que personne ne s'en éloigne sans étre satisfait en ressentant les effets de sa bonté ; enfin c'est cette loüable modestie, qui fait l'assortiment de toutes ses excellentes vertus Chrétiennes, morales, & politiques.

te me cõstituere principẽ populi. Isai. ca. 3.

Ce sont là MONSEIGNEUR, les admirables qualités qui se font voir avec éclat en vôtre Altesse Royale, qui la font regner dans

nos cœurs plus absolument que celle de Souverain, qui luy attirent du public les protestations unanimes que j'ay l'honneur de luy faire icy en mon particulier, que je suis avec une veneration tres-profonde, & tres-respectueuse.

MONSEIGNEUR,

DE VOSTRE ALTESSE ROYALE

Le tres-humble, tres-obeissant & tres-fidel serviteur & sujet
F. VINCENT de Nancy
Rel. Tiercelin.

APPROBATION DES DOCTEURS.

TOUTE la Lorraine doit être obligée à l'autheur de luy avoir fait connoître les vertus d'un Saint Roy dont elle à receu & senti si souvent & depuis un si grand nombre d'années les secours & sa protection, aprés ce qu'il nous dit sur la naissance, l'éducation, la vie, la mort, & les miracles de ce grand Saint, & la maniére dont son corps à été transporté en l'Eglise Primatiale de Nancy. On ne nous pourra plus reprocher comme du passé, que nous ignorons celuy qui est au milieu de nous: C'est pourquoy nous exortons tous les fidels de s'en instruire, & de profiter des exemples d'un Roy qui ne s'est appliqué pendant toute sa vie, qu'a faire le bonheur de ses peuples, & qu'a donner à Dieu les derniéres marques de sa piété & de sa reconnoissance, les asseurant d'ailleurs qu'il n'y a rien en cét ouvrage de contraire à la Doctrine de l'Eglise. DONNE' à Nancy le 18. Fevrier 1702.

D. N. PHULPIN
Ecolastre de l'Insigne
Eglise Primatiale de
Lorraine.

R. Jos. MICHELET
Curé d'Harancour.

APPROBATION DES THEOLOGIENS de l'Ordre.

NOUS soubsignés, ayant par le commandement de nôtre R. P. Provincial examiné cette Histoire du Roy *S. Sigisbert*, faite par le R. P. VINCENT de Nancy, Predicateur de nôtre Ordre, rendons témoignage au Lecteur, qu'il n'y trouvera rien de contraire à la Doctrine de l'Eglise & aux bonnes mœurs, mais au contraire, des choses trés utiles à luy inspirer de grands sentiments de respect & de confiance envers ce St. Roy, & à donner de nouveaux accroissements à la devotion que tout le païs à pour luy. En foy de quoy nous avons signé.

F. Barnabé Diffiniteur Provincial Lecteur en Theologie.

F. Hyacinthe d'Amance Gardien du Convent de Sion Lecteur en Theologie Morale.

Permission du Provincial.

NOUS soubsigné Ministre Provincial des Religieux du tiers ordre de St.

François de la Province de France & de Lorraine, permettons au R. P. Vincent de Nancy, Predicateur & Gardien du Convent de la même Ville, de faire imprimer la vie de St. Sigisbert, dont le Corps repose dans l'Eglise Primatiale de lad. Ville, qui à été leüe & approuvée par deux Theologiens de nôtre Province, qui ont jugé à propos qu'elle fut donnée au public, comme trés capable d'exciter à la pieté & à la vertu, par l'exemple d'un si grand Roy. Donné au Convent de N. Dame de Graces à Picpus, les Paris ce 1. Fevrier 1702.

F. Cirille de Paris Ministre Provincial.

PREFACE

IL est difficile de soûtenir le caractere de Roy selon la pensée d'un habile moderne, il ne l'est pas moins de prescrire des regles certaines pour bien regner, puisque l'on ne peut jamais passer maître en cet état ; nous reconnoissons en effet que tant de qualités sont necessaires pour former un Roy accompli, que la nature ne peut que les ébaucher par ces premiéres dispositions, mais a moins que Dieu ne mette la main à cet ouvrage pour luy donner sa perfection, on n'y voit jamais briller la sainteté, qui d'elle même semble être incompatible avec l'éclat du diademe & les grandeurs de ce monde. Tertullien est de ce sentiment, il ne croit pas qu'on puisse faire un simple Chrétien d'un Casar, bien loin d'en pouvoir faire un Saint, sa raison paroît fondée sur ce que les Roys dans l'independance de leur condition, & joüissants du plein pouvoir qu'elle leur donne, se croient élevés au

dessus de toutes les loix, & ainsi en état d'en user comme bon leur semble, sans nulle crainte qu'on ose les contredire, ce qui fait qu'ils ne rougissent pas du violement qu'ils en font lors que leurs passions les portent à ne les pas observer. Ne sçavés vous pas (disoit Julia a l'Empereur Antonin) que tout ce qui vous plait vous est permis, qu'etant maître du monde, c'est à vous à donner des loix à tous les hommes & à n'en recevoir de personne. Quod libet licet, an nescis te Imperatorem esse, & leges dare, & non accipere. *Il est facile á voir qu'un principe de cette qualité entraine de grands deffauts; il acquiert même de l'authorité aux vices par le consentement que les peuples y donnent pour ne pas deplaire aux têtes couronnées qui en sont prevenuës.*

D'ailleurs les richesses qui aboundént chez les Roys & toute la substance des peuples qui s'écoule chez eux comme les eaux font en la mer sans que pour cela elle regorge sont des moyens commodes à les mettre en état de satisfaire leurs passions lesquelles étant plus fortes & en plus

grand nombre que dans les autres hommes, les écartent aisement des voyes du salut & de la sainteté ; aussi l'Ecriture sainte fait une remarque qui doit faire trembler tous les Princes de la terre, c'est quand elle dit que tous les Roys d'Israël & de Juda si l'on en excepte David, Ezechias, & Josias commirent l'iniquité devant le Seigneur, tant il est difficile qu'un Roy á qui tout est soûmis, le soit luy méme á Dieu, & qu'il se porte á son devoir entretenu dez le berceau dans un esprit délevation contre tout ce qui luy resiste enflé par les hommages continuels qu'on luy rend enuironné de courtisans adulateurs, vivant au milieu des objets qui flattent ses passions & revétu d'une puissance absoluë qui fait tout obeir aux premiers mouvemens de sa concupiscence & aux desirs illcites de son cœur.

Cependant il est seur que Dieu qui n'a pas voulu qu'on luy reprocha qu'il auroit abandonné quelque condition a une perte ievitable, fournit aux Roys aussi bien qu'a leurs sujets les moyens de se sauver en leur état, & d'y acquerir méme les plus eminents degrés d'une par-

faite sainteté: les rosées de la grace se communiquent par tout, ses influences secrettes s'ecoulent en tous endroits, comme on trouve des sources d'eaux douces dans l'amertume des eaux de la mer, aussi rencontre t-on dans les professions les plus exposées a la corruption, des ames incorruptibles: ainsi on peut trouver des Roys qui dans leur état qui est un des plus perilleux & des plus opposés aux desseins de la grace, qui ont cependant passé jusqu'aux plus hauts degrés de la perfection, la Providence l'ayant ainsi voulu pour qu'on vit briller des saints de tout état dans les divers dégrés de la hierarchie de l'Eglise, & que chacun dans sa condition pût se proposer un objet convenable qui luy serait de modele & d'exemple à se santifier, le prejugé en fut aussi donné dans le mistere de l'Incarnation, sur lequel est fondé celuy de la predestination des Sts. car la foy nous y faisant reconnoître une sainte & étroite union qui conjoint indissolublement le Verbe à nôtre chair, & deux natures infiniment distantes; nous montre en ce chef d'œuvre d'amour &

de puissance que le monde n'a rien de si haut & de si relevé, n'y nôtre sainte Religion rien de si bas & de si avili que le même esprit de Dieu qui a fait ce prodige ne puisse faire glorieusement subsister en un même sujet.

Ainsi l'on ne peut pas dire qu'il soit impossible, quoy que d'ailleurs il soit extremement difficile de rencontrer la sainteté dans la condition des Roys, puis qu'en effet si nous ouvrons les livres de toutes les nations qui ont été éclairées des lumieres de la foy, nous y trouverons dequoy nous convaincre pleinement de cette verité; les Henry dans l'Empire, les Louis en France, les Casimir en Pologne, les Canut en Dannemarch, les Edouard en Angleterre, les Ferdinand en Espagne, & tant d'autres, lesquels aprés avoir été couronnés sur la terre, le sont encore aujourd'huy dans le Ciel, ne nous font ils pas voir que ce n'est pas la condition, mais le vice qui combat la vertu, & qui seul empeche d'être saints ceux qui ne le sont pas dans la condition Royale.

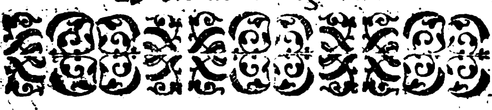
J'ay pris la plume pour mettre au jour l'Histoire d'un St. de cette qualité, c'est

celle de Saint Sigisbert d'onziesme Roy d'Austrasie, lequel á joint en sa personne à ce lustre pompeux & magnifique, une Sainteté des plus rares & des plus accomplies; j'en feray juges ceux qui voudront bien se donner la peine d'y porter les yeux; j'y rapporteray les singularités de la vie de ce St. Roy qui n'ont pas esté bien connuës jusques icy, je feray voir les erreurs de celles qu'on luy á faussement attribué cy devant, & je le feray sans alterer en rien la fidelité de l'histoire, & avec toute la precaution possible pour ne point troubler l'ordre & l'éclaircissement des choses, selon que j'ay rencontré chez les meilleurs autheurs, ou je les ay exactement recherchés. Comme ce saint Roy nous à devancé de fort loin, & que nos yeux n'ont pas été les témoins de ses vertus comme ils le sont des miracles qu'il opere en faveur de ceux qui le reclament en leur besoin, il faut ainsi pour donner une veritable instruction de sa vie & s'eloigner des fables & des erreurs que ces derniers tems y ont fait glisser, s'en rapporter á ce qui en est écrit en divers endroits dans des anciens & celebres au-

theurs. C'est dequoy ce petit ouvrage se trouve composé, que je mets au jour pour servir à la gloire de Dieu, à celle de ce saint Roy, à l'édification des gens de bien, & pour la satisfaction des curieux en l'Histoire.



DE L'ETABLISSE-



DE L'ETABLISSEMENT DU ROYAUME D'AUSTRASIE QUEL IL FUT AUTREFOIS, DE SA SCItuation, & de son étenduë.

CHAPITRE I.

COMME il n'est rien de stable sur la terre & que les Monarchies qui semblent être les mieux affermies sont sujettes à l'inconstance du tems qui fait finir toutes choses, il est necessaire de remonter jusqu'aux siecles passés, & de se raprocher des monuments de l'antiquité pour apprendre qu'el fut autre-fois le Royaume d'Austrasie, qui n'est plus aujourd'huy, & qui fut jadis un des plus florissant de l'Europe, & un des plus étendus.

Les Gaules aprés avoir été longuement à elles mémes, ayant été con-

traintes de subir le joug des Romains pour servir comme les autres nations à l'aggrandissement de leur Empire, y demeurerent assujetties, nonobstant toutes les entreprises & tous les soûlevements faits de leur part pendant le cours de plusieurs siécles, pour le secoüer, & le terme que la Providence avoit arrêté pour la durée de c'ét Empire étant enfin venû, on en vit les Provinces abandonnées au pillage des nations que ces Romains avoient coûtume d'appeller Barbares; les Gots furent les premiers qui se jetterent en Italie, ou ils saccagerent Rome, il n'y eut alors aucun peuple de la Germanie qui ne se reveilla au bruit de ce fracas, & qui ne se mit en campagne pour s'approprier quelque partie de ce vaste Empire, & pour démembrer ce corps qui venoit d'être ébranlé par la tête. Les Bourguignons qui habitoient entre la Pologne & le Marquisat de Brandebourg accoururent pour venir occuper les provinces qui étoient endeça, ils se saisirent des parties de la Gaule bel-

gique les plus voisines du Rhin & du Rhosne, où dans la suite ils établirent un Royaume soubs le nom de Bourgogne.

Les François étoient trop courageux pour demeurer les bras croisés à la veüe de ces conquétes ; ils sortirent donc de ce païs qui est au delà du Rhin qu'on nomme Franconie & se répandirent en deça ; chassant les Romains devant eux, & les obligeant de leurs ceder la place, & aprés s'étre beaucoup avancés par la force de leurs armes, & solidement établis en leur possession ils leurs donnerent le nom de France, & les divisant en deux parties, ils nommerent la premiere Austrasie qui étoit en deça, & la seconde Neustrie, par derivation des mots Allemands Ostreich qui signifie Royaume d'Orient & Neustreich d'Occident, comme qui diroit France Orientale, & France Occidentale, distinction qui étoit alors en usage, qui fit nommer les Gots, Ostrogots, & Visigots, c'est à dire les Gots du levant, les Gots du couchant ; ce qui fait voir l'erreur de ceux qui ont écrit

que le nom d'Austrasie étoit derivé de celuy d'un pretendu *Austrasius* Gouverneur en ces provinces de la part des Romains.

Le Royaume d'Austrasie fut fondé en cette partie Orientale de la France, lequel commença à la mort de Clovis cinquiéme Roy des François & premier Roy Chrétien. Ce Prince laissa en mourant quatre fils, Thierry, qu'il avoit eu d'une femme payenne avant qu'il fut Chrétien, Clodomir, Childebert & Clothaire qu'il eût ensuite de la Reine Clotilde. Ces quatre Princes partageant entre eux les grands Etats de leur pere, qui comprenoient les deux Frances, crûrent que pour les posseder avec plus déclat, il falloit qu'ils le fissent independament les uns des autres, & qu'ainsi ils devoient faire porter aux terres qui leurs échûrent separement en partage, titre de Royaume. Thierry commença le premier, ayant donné aux Provinces de deça qui tomberent en son sort, le nom de Royaume d'Austrasie, à cause de sa

ſcituation. Clodomir donna le méme nom aux Païs d'Orleans, de Blois, du Gatinois, de Sens, de Troye, & de tout ce qui tiroit vers la Bourgogne. Childebert fit le méme à ceux de Paris, du Chartrain, du Maine, & d'Anjou. Et Clothaire aux Provinces de Normandie, de Picardie, & le reſte. Ce dernier établit ſon trône à Soiſſons. Childebert le ſien à Paris, Clodomir à Orleans, & Tierry le ſien à la Ville de Metz, qui fut ainſi la capitale de ſon Royaume, comme étant au plus bel endroit de ſes Etats, & fort celebre pour ſon antiquité.

Ce Royaume fut grand, car il s'étendoit depuis la Bourgogne juſqu'au voiſinage de la mer de Friſe enfermant tous les Païs qui ſont entre le Rhin, la Meuſe & l'Eſcaut, c'eſt à dire l'Alſace, la Lorraine, le Barrois, le Luxembourg, les Païs de Treves, de Cologne, de Gueldre, d'Utrech, le Brabant, la Hollande, la Zelande, & les campagnes de Rheims & de Chalons, & il devient encor plus grand

par les conquétes que les Roys y ajoûterent dans la suite.

Ce Royaume si étendu conserva le nom d'Austrasie environ trois cent & quelques années & il commença à le perdre soubs Lothaire arrier fils de Charlemagne qui luy fit prendre celuy de Lorraine ; dérivé du sien, qui étoit Lotreich.

Auparavant que de toucher à la vie de Saint Sigisbert, lequel à en son rang gouverné ce fameux Royaume; j'ay crû que je ferois bien de rapporter en abregé celle de tous ceux qui l'y ont précedé; c'est ce que je vay faire au Chapitre suivant, où je marqueray l'ordre, les noms, les alliances & les plus memorables de leurs faits. Ils ont été unze en nombre & Saint Sigisbert qui les à suivi, à été le douziéme, le premier qui à sanctifié ce Royaume par une vie pure & innocente & exètremement éloignée des vices qui ont foüillé celle de ses predecesseurs, ayant été parmi eux comme une rose entre les épines, & comme un

Saint Roy entre des Roys pour la plus part coupables & vicieux.

ABREGE' DE LA VIE DES PREmiers Roys qui ont regné en Austrasie jusqua S. Sigisbert.

CHAPITRE II.

Thierry premier Roy d'Austrasie.

NOMBRE I.

THIERRY fils naturel de Clovis fut le fondateur du Royaume d'Austrasie & le premier qui en porta la couronne. Il affecta dez le commencement de son regne d'en soûtenir la gloire par une conduite qui donna lieu à ses sujets d'en esperer toute satisfaction. Il fut Prince assés Religieux, aimant ses peuples, & se communiquant à eux par la facilité de son humeur. Comme il n'y à rien qui soit plus util dans un Royaume pour y faire naître le repos & la felicité que les Loix, la Justice & la paix, il institua dans l'Austrasie les loix qu'il jugea de-

voir être utiles à son bien, il eut grand soin que la Justice y fut administrée, & qu'une paix profonde en affermit le repos. Il épousa la fille de Sigismond Roy de Bourgogne, de laquelle il eut Theodebert son Successeur au Royaume. Cette alliance qu'il avoit prise dans la maison de Bourgogne fut cause qu'il ne prit pas de part avec ses freres dans la destruction de cette maison.

La Reine Clotilde Vefve du Roy Clovis qui desiroit ardament cette destruction sur le ressentiment qu'elle avoit de la mort de Chilperic son Pere, auquel Gondebaut l'ainé de Chilperic avoit ôté la vie & fait noyer sa mere, dit un jour à ses trois fils Clodomir, Childebert, & Clothaire, qu'elle s'estimeroit bien recompensée des peines qu'elle avoit eu à les mettre au monde, si elle les voyoit venger la mort de leur Ayeul, en exterminant la famille de Gondebaut son oncle, qui avoit été le meurtrier de ses Pere & mere. Il n'en fallut pas davantage pour faire resoudre ces Princes à porter

Gregoi. Turo. lib. 3. c. 6.

leurs armes dans la Bourgogne ils y entrent donc avec de grandes forces, & ayant joint les deux freres qui y regnoient Sigismond & Gondebaut, ils les traiterent si mal que Sigismond, sa femme, & ses enfants demeurerent prisonniers de Clodomir Roy d'Orleans, comme ils pensoient gagner la fameuse Abbaye de S. Maurice que Sigismond avoit fait bâtir, pendant que Gondebaut se sauva de ce desastre. Ainsi les Roys François demeurerent les maîtres de la Bourgogne, mais à peine s'en furent ils retirés que Gondebaut y rentra, & la remit sous son obeissance. Clodomir entreprit de la retirer de ses mains, apres avoir donc fait couper la tête à Sigismond, à sa femme, & à ses enfants, & fait jetter leurs corps dans un puits, & engagé Tierry à joindre ses troupes avec les siennes, ce qu'il ne refusa pas de faire dit Gregoire de Tours, pour avoir lieu de venger la mort de son beau Pere, il entra en Bourgogne, ou il presenta la bataille à Gon-

debaut, celuy cy se croyant assés fort
pour ne la pas refuser, l'accepta; mais
l'ayant malheuresement perduë, il
prit la fuite, & Clodomir le poursui-
vant, il fut par les artifices des gens
de Tierry enveloppé des ennemis
qui l'attirerent parmi eux comme s'ils
eussent été de son monde, & l'ayant
massacré, ils luy couperent la tête
qu'ils mirent au bout d'une lance, ou
elle fut reconnuë par sa longue che-
velure, ce qui fit voir que St. Avit
Abbé de St. Mesmin qui s'étoit effor-
cé de le détourner de l'exécution qu'il
avoit fait de Sigismond & de toute sa
famille n'étoit pas faux Prophete,
luy ayant annoncé que s'il faisoit mou-
rir ces innocents, la mesme chose luy
Fredeg. arriveroit & à toute sa maison, ce
c. 3. Hist. qui commença à être verifié pour lors,
Epitom. & le fût encor mieux dans la suitte.

Cependant Thierry ayant retiré ses
troupes de la Bourgogne, se mit en
état de se faire justice d'une affront
qu'il avoit reçeû en Turinge, en voicy
le sujet. Hermanfroy desirant avec pas-
sion

sion de regner seul en ce païs, avoit deux freres, Bauderic & Berthaire qui y regnoient avec luy, il se défit de Berthaire, & un jour s'étant presenté pour manger, il trouva la table qui n'étoit couverte qu'à moitié par l'ordre d'Almaberge sa femme, & en ayant demandé la raison, elle luy dit „ pour le porter à se défaire encor de Bauderic son autre frere, que celuy qui n'avoit qu'un demy Royaume, ne devoit avoir une table qu'à demy couverte. Hermanfroy prit la dessus la resolution de perdre Bauderic, & craignant de n'étre pas assés fort pour en venir about, il sollicita secretement Thierry pour luy prêter la main, avec promesse de partager avec luy l'état & les tresors de Bauderic, aquoy Thierry se laissa trop aisement aller, ne prenant pas garde qu'il est toûjours honteux à un Prince quelque passionné qu'il puisse être pour l'aggrandissement de ses Etats de vouloir les étendre par des voyes coupables & criminelles; il alla donc en Turinge, ou Bauderic fût

aiſément opprimé, ne s'étant pas attendu à voir tomber ſur ſes bras deux puiſſants ennemis deſquels il ne ſe defioit pas, ainſi Hermanfroy reſta ſeul Roy de Turinge, & des lors il ne penſa plus au partage promis ; ſi bien que Tierry qui s'etoit engagé en Païs étranger ſans y avoir des places, fut contraint d'en ſortir, bien reſolu d'y rentrer mieux armé pour ſe venger de la perfidie d'Hermanfroy, & c'eſt ce qu'il fit à quelques années de là accompagné de Clothaire ſon frere Roy de Soiſſons qu'il attira avec luy ſur l'eſperance du butin : ils entrerent donc tous deux la main armée dans la Turinge, Hermanfroy ſe mit ſur la deffenſe, les deux Roys l'attaquerent en un lieu nommé Rannebourg, il fit d'abord tout le devoir d'un Prince plein de valeur, mais ſes troupes ayant été rompuës, & le deſordre s'etant mis parmi elles, il fut contraint de les abandonner, & le carnage que les deux Roys en firent fut ſi grand, qu'on ne voyoit que des corps morts par tout, & ceux qui ten-

terent par la fuite d'échaper la mort de la main de leurs ennemis perirent en si grande abondance à la rencontre de la riviere d'Ostrid en s'y precipitant, qu'ils firent un pont qui servit à donner passage aux victorieux pour exterminer au delà ceux qui avoient pris les devant.

Les deux Roys partagerent le butin, & Radegonde Princesse tres sage & d'une charmante beauté niepce d'Hermanfroy comme fille de son frere Berthaire, étant tombée soubs la puissance de Clothaire, il l'emmena en France, ou il ne tarda pas de repasser, s'etant aperceu que son frere Thierry avoit eû dessein de le faire tuer en Turinge; quand à Tierry, il acheva de subjuguer entierement ce Païs qu'il unit à la couronne d'Austrasie aprés la mort de Hermanfroy, lequel étant venu le trouver sur sa parole, il fut precipité du haut des murs de la Ville de Zulg dans les fossés, dans le temps qu'ils se promenoient ensemble. Thierry fit aussi êtrangler ses

enfants de peur que venant à luy survivre, l'envie ne leur prit de vouloir en venger la mort. Un celebre personnage nommé *Desideratus*, qui en avoit été le precepteur fut emmené en Austrasie & fait dans la suite Evêque de Verdun aprés la mort de S. Vanne.

Cette expedition achevée, Thierry alla en faire une autre dans l'Auvergne, ou il conduisit ses troupes pour saccager ce païs, en punition de ce que sur un bruit qui courut, qu'il avoit été tué en Turinge, on y avoit trop aisement reçeû par les pratiques d'un nommé Archadius un des Senateurs du païs, Childebert son frere Roy de Paris qui s'étoit presenté pour s'en saisir & l'occuper, & enfin étant de retour en Austrasie ou il donna fin par la mort aux prétentions d'un certain Munderic, lequel se disant étre du sang royal, fut suivi de quelques peuples; il y mourut luy méme en l'an 534. faisant place à Theodebert son fils qui luy succeda
cap. 23. en ce Royaume aprés l'avoir gouver-
li. 3. né l'espace de 23. ans selon Gregoire

de Tours

THEODEBERT SECOND ROY d'Austrasie.

NOMBRE II.

ON vit avec ioye ce jeune Prince succeder au Royaume d'Austrasie, sur les bonnes qualités qu'il avoit jusque alors fait paroitre en sa personne. Il étoit sage, pieux zelé pour la gloire de l'Etat, & d'ailleurs brave & vaillant autant qu'on le peut étre ; il en avoit donné des marques en diverses rencontres du vivant de son Pere, car ayant été envoyé de sa part contre les Danois qui coururent de son temps les frontiéres d'Austrasie vers la mer de Frise, il tua de sa main leur Roy qu'on nommoit Clothilaire, défit ses troupes, remit en liberté les esclaves que ces Barbares avoient fait, & ramena tout le butin qu'ils avoient enlevé. Il ne fit pas de moindres exploits dans le Languedoc & en Auvergne chassant les Gots de tous lieux.

Greg. Turo. li. 3. c. 3.

cap. 21.

qu'ils y avoient repris depuis la mort de Clovis, & la gloire qu'il y acquit auroit été entiére s'il se fut luy méme vaincu en domptant une passion illegitime qui l'engagea dans les amours d'une Dame nommée Denterie, laquelle étant sortie de l'une de ses forteresses pour l'y recevoir, il fut tellement charmé de sa beauté en la voyāt que ne se souvenant plus que son Pere l'avoit fiancé à Visigarde fille du Roy des Lombards, elle oubliant la fidelité qu'elle devoit à son marit, ils vécurent dés lors assés longtems dans un commerce criminel, & ce fut pendent qu'ils y vivoient qu'il fut averti de la maladie qui ôta la vie au Roy Thierry son Pere, & qu'on le pressa de venir au plûtôt en Austrasie pour faire perdre à ses oncles le dessein qu'ils avoient de la luy enlever; il s'y rendit en diligence ayant laissé Denterie en Auvergne pour y rester jusqu'a ce qu'il luy envoiroit ordre de le venir trouver. Et il parut bien qu'en effet ses deux Oncles Childebert Roy de Paris & Clothaire Roy

de Soissons avoient eû le mauvais dessein contre luy dont on l'avoit informé.

Ils avoient peu auparavant trempé impitoyablement leurs mains dans le sang de leurs neveux les enfants de Clodomir leur frere qui avoit été tué en Bourgogne, pour avoir lieu de partager entre eux le Royaume d'Orleans; Gregoire de Tours en rapporte l'action, disant que ces deux Roys étants convenus de cette entreprise, envoyerent demander à la Reine Clotilde leur mere ces enfants qu'elle avoit retiré prés d'elle depuis la mort de leur pere, soubs pretexte de vouloir les établir dans leur Royaume d'Orleans, cette Princesse qui ne sçavoit rien de leur mauvaise intention, leurs envoya ces petits innocents avec joye, disant qu'il ne luy sembleroit plus avoir perdu Clodomir son fils, si elle en voyoit les enfants occuper le Trône, & peû de tems aprés leur arrivée vers leurs Oncles, il vint un homme de leur part luy présenter des cizeaux & une épée nuë & cap. 18.

luy dire qu'elle vit ce qu'elle aimoit mieux qui fût fait, ou que ses petits enfants fussent rasés ou privés de la vie. Clotilde effrayée de cette proposition, dit dans l'excez de sa surprise & sans y prendre garde, qu'elle seroit plus contente de les voir morts s'ils ne regnoient pas, que de les voir honteusement rasés comme des esclaves. Cette réponse êtant rapportée aux deux Roys, Clothaire prit l'ainé qui n'étoit âgé que de dix ans par le bras, & l'ayant violemment jetté contre terre, il luy enfonça un coûteau dans l'aisselle & le fit ainsi mourir. Le second qui n'avoit que sept ans ayant veû tuer ainsi son frere accourut aux pieds de Childebert, & luy tenant les genoux serrés, le pria de l'empêcher de mourir comme son frere ; Childebert en eu pitié ; & pria Clotaire de l'épargner, offrant de luy donner pour la vie de cét enfant tout ce qu'il souhaitteroit de luy, à quoy Clotaire répondit, quoy, aprés m'avoir suggeré cette entreprise, vous voulés en revenir? repoussés cet en-

fant loing de vous, luy dit-il, ou je vous tueray vous même; ce que Childebert entendant, il le luy poussa, & Clothaire l'ayant percé de même que l'autre, le fit aussi mourir; il en restoit un troisiéme qui fut sauvé de la fureur de ses cruels oncles, & qui s'êtant volontairement rasé, entra dans le Clergé, où il vécut si saintement, que Dieu aprés sa mort, fit beaucoup de miracles à son tombeau.

Les deux Roys firent aussi tuer tous les gens de ces petits Princes, & étants ainsi demeurés les maîtres du Royaume d'Orleans, ils se le partagérent; ils eurent dessein d'en faire autant de celuy d'Austrasie, dans cette veuë ils y entrérent à main armée, mais leur entreprise étant dêcouverte, la noblesse des Provinces accourut si à propos, & se comporta si vaillament avec les peuples qui prirent aussi les armes, qu'il ne fut pas à leur pouvoir de rien exécuter de ce qu'ils avoient projetté; & Theodebert échapé de ce peril, sceut toute sa vie bon gré à sa nobles-

ſe & à ſes peuples, de la fidelité qu'ils luy marquerent en cette occaſion.

Puis ſe voyant paiſible poſſeſſeur de ſon Royaume, il y fit venir Denteterie qu'il épouſa, mais elle ne demeura pas longtems avec luy. Cette femme commit une action qu'on ne peut apprendre ſans horreur, elle avoit une fille de ſon marit, la voyant devenuë grande & belle, & apprehendant que le Roy n'en devint amoureux, & qu'elle ne la ſupplanta, l'ayant faite montrer ſur un chariot qu'elle fit trainer par des bœufs indomptés, & qui n'avoient jamais été mis au joug, elle en fut precipitée du pont de Verdun dans la Meuſe, ou elle perdit miſerablement la vie ; cela donna occaſion aux Auſtraſiens de repreſenter à Theodebert qu'il devoit ſe defaire d'une ſi méchante femme ; & prendre enfin Viſigrade avec laquelle il étoit fiancé il y avoit ſept ans, li le fit, il repudia Denterie, & épouſa Viſigrade, laquelle étant morte peu de tems aprés, il en épouſa une autre, & ne vit plus Denterie.

Childebert ſon Oncle qui avoit cherché autrefois les occaſions de le perdre, changeant d'humeur à ſon égard, le preſſa de le venir voir, Theodebert le fit, il n'eſt pas croyable combien il en fut careſſé & de combien de riches preſents il le gratifia, il luy dit méme que n'ayant point d'enfants, il vouloit le faire ſon heritier. Cette entreveüe donna lieu à une alliance qu'ils firent enſemble pour perdre le Roy Clothaire, & en étants venus à joindre leurs troupes pour cet effet. Gregoire de Tours raconte une choſe qui arriva le jour qu'ils devoient l'attaquer qui eſt aſſé particuliere: Clothaire ne ſe ſentant pas aſſés fort pour tenir la campagne s'étoit retranché dans un bois ou il fit de grands abbatis pour y étre en ſeureté, Childebert & Theobebert qui le tenoient là aſſiegé, formerent le deſſein de le forcer, le jour méme qu'ils le devoient faire une horrible tempeſte ſe leva tout à coup qui renverſa leurs tentes, qui diſſipa leurs troupes, & mit tout en deſordre, le li. 3. c. 28.

feu du Ciel mêlé avec de grosses pierres qui en tomboient en écraserent plusieurs sans qu'ils puissent trouver nulle part un azile, tout cedant à l'impetuosité des vents, des orages, des foudres & des tonneres ; alors ces Roys connoissant visiblement que la main de Dieu les frappoit, prosternés contre terre, luy demenderent pardon de leur mauvais dessein, & ce qui fut admirable en cette conjoncture, c'est qu'il ne tomba pas une goutte d'eau dans le camp de Clothaire, on n'y entendit pas même le moindre petit bruit de tonnere, & on ne s'y aperçût d'aucun souffle de vent, ce qui fit voir bien sensiblement la protection de S. Martin en faveur de ce Roy sur les prieres de la Reine Clotilde, qui étoit accouruë au tombeau de ce saint, pour empêcher sur son intercession que ses enfants ne s'égorgeassent. La guerre s'étant ensuitte allumée en Italie entre les Gots & l'Empereur Justinien, qui envoya Bellissaire & Narcez successivement contre eux pour les en faire sor-

tir, les Gots appellerent Theodebert à leur secours, ils luy cederent la Provence qu'ils occupoient, & s'engagerent par un traité fait avec luy; à luy payer de grosses sommes par chaque montre, il y alla, mais il y resta peu à cause des maladies qui affoiblirent beaucoup ses troupes, desquelles il laissa le commandement à un nommé Buccelin, qui s'y rendit celebre par de notables exploits qu'il y fit, & ou il amassa de grandes richesses qu'il avoit soin d'envoyer à Theodebert, lequel retourné en Austrasie, y fit celebrer quelques Conciles pour la reformation des mœurs.

Ce Prince est loüé dans l'histoire pour sa pieté & pour le zele qu'il à marqué en toutes occasions pour les interêts de l'Eglise, qu'il protegea toûjours & qu'il enrichit de ses dons, il aimoit ses sujets, & les secouroit dans leurs besoins. Ce grand homme *Desideratus* que j'ay dit que son pere avoit amené de Turinge, & à qui Theodebert avoit fait avoir l'Evêché de Ver- *cap. 34.*

dun, l'ayant dans une occasion conjuré d'aider les bourgeois de Verdun de quelques sommes, il le fit, & en refusa la restitution quand elle luy fut offerte, avec cette belle parolle digne d'un grand Prince, qu'il n'étooit Roy que pour aider ses sujets dans leurs necessités.

Peu auparavant que de mourir, il avoit medité un grand dessein, qui étoit de porter ses armes jusqu'à Constantinople, pour obliger l'Empereur Justinien devenu fier par quelques victoires remportées sur les Gots par le Général Narcez qu'il avoit substitué à Bellissaire dans le commandement de ses armées, à quitter le titre de vainqueur des nations qu'il avoit pris. Il avoit déja engagés les Allemands & les Lombards en cette genereuse entreprise, mais ces beaux projets tomberent au neant par une mort inopinée qui luy arriva en 547. dans le divertissement de la chasse, ou il fut tué (disent quelques uns) par un coup qu'il reçeut d'une fleche, d'autres écri-

vent que ce fut par la rencontre d'un taureau ſauvage. Il laiſſa pour Succeſſeur Thibaut.

Aprés cette mort Gregoire de Tours dit, que les peuples d'Auſtraſie qui avoient dés longtems conçû une fort grande haine contre un des Miniſtres de ce Roy, nommé Parthenius, lequel ayant acquis du credit ſur ſon eſprit, avoit toûjours tâché d'abuſer de ſa bonté, & de le porter à les ſurcharger de ſubſides, entreprirent de s'en venger, Parthenius averti de leur deſſein ſortit ſecretement de la Ville de Metz pour ſe rendre à Tréves, ſous la garde de deux Evêques qu'il pria de vouloir l'accompagner pour ſa ſeureté; mais à peine y fut-il arrivé, que les peuples l'ayant appris, accoururent pour l'arracher des mains de ſes Evêques, qui le firent gliſſer dans l'Egliſe, ou l'on l'enferma dans un coffre ſous des ornemens pour le mieux cacher, les peuples y étants entrés en foulle, le chercherent par tout ſans le trouver, & un particulier ſoupçonnant

qu'il pouvoit être dans le coffre, on l'ouvrit, & y ayant été trouvé, il en fut violemment tiré, chargé d'injures & de crachats, conduit ignominieusement dans les rües ; & enfin attaché à un poteau ou il fut lapidé, donnant en sa personne un funeste exemple aux Ministres des Princes qui leur aprend combien il est dangereux d'abuser de l'hautorité de leurs Maîtres, & de leur donner des mauvais conseils pour opprimer le peuple.

Greg. Tur. l. 3. c. 36.

THIBAUT III. ROY D'AUSTRASIE.

NOMBRE III.

COMME les enfants degenerent assés souvent, & qu'ils ne sont pas toûjours les heritiers des bonnes qualités de leurs peres, pour l'être de leurs biens & de leurs Etats, il s'en fallut beaucoup que Thibaut fut aussi brave & aussi valereux que son Pere ; aussi n'étoit-il pas bien sain, étant perclus depuis la ceinture jusqu'en bas ; & ainsi peu

Greg. Tur. l. 4. cap. 9.

peu propre au maniment des armes, & n'ayant pas ainsi dequoy se signaler dans le monde, il y demeura peû, car il mourut la septiéme année de son regne, & n'ayant pas eû d'Enfants de Valdrade qu'il avoit épousé, il laissa son Royaume d'Austrasie à Clothaire Roy de Soissons préferablement à Childebert Roy de Paris qu'il n'aymoit pas. Il fut peû regretté de ses sujets, par ce qu'il leurs étoit dur. Ce fut soubs son regne que Buccelin Lieutenant Général de Theodebert en Italie, ayant été tué par Narcez toutes les conquêtes qu'il y avoit faites, retournerent soubs la domination des Empereurs. Gregoire de Tours dit que pour présage de la mort de ce Roy, on vit une étoile qui entra dans le cercle de la lune

CLOTHAIRE I. DU NOM ROY DE Soissons, IV. Roy d'Austrasie.

NOMBRE IIII.

CLOTHAIRE fut vigilant à venir se mettre en possession du Ro- *Greg. Turo li. 4. cap. 1.*

yaume d'Austrasie, aussitôt qu'il eut appris que la donation lui en avoit été faite par son neveu. Childebert son frere eut quelque pensée de le troubler, mais le voyant devenu trop fort par cette succession, il n'osa entreprendre de le faire, il l'en laissa donc paisible possesseur. Quoy que Clothaire vit par là ses revenus notablment acrûs, il ne pût neantmoins surmonter cette honteuse avarice qui avoit depuis si longtems flétri sa reputation, car il fit publier un Edit par lequel il ordonnoit que toutes les Eglises de ses deux Royaumes apporteroient à la recepte Royale le tiers des fruits de tous leurs revenus. Cette Ordonnance chocquoit directement les immunités de l'Eglise, & neantmoins tous les Evêques pour ne pas encourir la disgrace du Roy, y souscrivirent & y donnerent les mains, & on en fut venu à l'exécution de l'Edit, si un saint Prélat nommé Injuriosus qui étoit Evêque de Tours, ne s'y fut vigoureusement opposé; il vint trouver Clothaire, & luy

representa qu'il ne pouvoit sans crime s'aproprier ainsi ce qui étoit destiné pour l'entretien des Clercs, & la nourriture des pauvres, & que s'il le faisoit, il falloit qu'il s'attendit à se voir depouiller de ses Royaumes. Clothaire ayant frayeur de cette menace, & redoutant S. Martin, revoqua son Edit.

Mais ce Prince n'eût pas ce seul defaut, il fut encore fort attaché aux femmes, il ne fit pas difficulté d'épouser Gondioche vefve de son frere Clodomir qui fut tué en Bourgogne, & duquel il fit mourir les enfans. Il épousa encore Valdrade vefve de son neveu Thibaut, ce n'étoit pas qu'il fut sans femme, il en avoit une qu'on nommoit Ingonde qu'il avoit beaucoup aimée; celle-cy l'ayant un jour prié de vouloir marier une sœur qu'elle avoit, qu'on appelloit Arigonde, à quelque grand Seigneur de ses Royaumes, pour que toute sa famille fut ainsi élevée dans l'honneur, Clothaire la voulut voir, & l'ayant trouvée bien

faire, il l'épousa, & dit à Ingonde que ne sçachant point de plus grand Seigneur que lui dans ses Etats, il avoit fait ce qu'elle lui avoit marqué desirer en épousant sa sœur. Il eut de ses femmes plusieurs enfants, ceux qui lui resterent furent Charibert, Gontran, Chilperic & Sigisbert, & aussi un bâtard nommé Cramnus, tres mêchant & vicieux, qui lui fit beaucoup de peine, & qu'il fit enfin brûler vif avec sa femme & ses enfants, en une metiarie ou il s'étoit retiré aprés une bataille perduë en Bretagne contre lui.

Clothaire fit la guerre diverses fois aux Saxons, & saccagea la Turinge, pour leurs avoir prêté la main en leur rebellion. En l'une de ces guerres, les Saxons lui ayant demandé la paix avec de grandes instances, offrant d'abord de lui remettre la moitié de leurs biens, & ensuite le tout, demandant seulement la vie sauve, & celle de leurs femmes & de leurs enfants, il étoit fort d'humeur à la leurs accorder, mais ses troupes n'y voulurent rien entendre,

& l'ayant contraint malgré lui à marcher contre ses ennemis ; le desespoir inspira aux Saxons tant de courage, que dans la necessité où ils se trouverent de se deffendre ou de perir ; ils firent un dernier effort si à propos & avec tant de cœur, qu'ils mirent l'armée de Clothaire dans un desordre horrible, les soldats dans leur fuite furent presque tous mis en pieces ; le camp entierement pillé, & peu s'en fallut que le Roy ne fut fait prisonnier, ce qui l'obligeat à demander la paix aux ennemis, & à faire voir qu'on ne doit jamais les réduire à l'extremité, quand ils avoüent leur foiblesse, & qu'ils reconnoissent leur impuissance.

Enfin Clothaire s'étant retiré à Compiegne, il y fut attaqué de fiévre pour s'être trop échauffé à la chasse en la forest de Cuisi, & ayant bien jugé qu'il ne releveroit pas de cette maladie, Gregoire de Tours dit qu'il marqua beaucoup de regret de ses fautes, répetant souvent ces paroles dans le cours de sa maladie, combien pensés-

vous que soit grand le Roy du Ciel, qui fait mourir les plus grands Roys de la terre, & rendit ainsi son esprit en 562. laissant ses Royaumes d'Austrasie & de Soissons, & celuy aussi de Paris (qui lui étoit arrivé par le decez de Childebert son frere, qui n'avoit laissé que deux filles inhabiles à lui succeder, & qu'il envoya en exil avec leur mere Ultogrothe) à partager à ses quatre fils, son corps fut inhumé par leur soin avec beaucoup de pompe en l'Abbaye de S. Medard à Soissons qu'il avoit commencé de faire bâtir.

Ce fut soubs son regne que fut établi le petit Royaume D'yvetot en Normandie, sur ce qu'ayant tué Gonthier, le Seigneur de cette terre, en une chapelle ou il assistoit au service le jour du Vendredy Saint, & deshonoré sa femme logeant en sa maison. Le Pape Eugene le condamna à la reparation du tort, à quoy il satisfit, en faisant expedier des lettres aux heritiers du deffunct, par lesquelles il fut dit que les Seigneurs D'yvetot seroient

entiérement déchargés de tout hommage, service, & obeissance dûs aux Roys par tous leurs autres sujets.

SIGISBERT PREMIER DU NOM V. Roy d'Austrasie.

NOMBRE V.

A Peine Clotaire eut il les yeux fermés, qu'un de ses fils, le plus remuant de tous, qui étoit Chilperic, se saisit de ses tresors, & en ayant fait largesse aux grands Seigneurs qu'il crût devoir être utils à son dessein, il s'empara du Royaume de Paris, mais ses freres ne luy en laisserent pas longtems la joüissance, ils le forcerent à s'en dessaisir, & voulants faire entre eux ce que Clothaire leur Pere, & ses freres leurs Oncles avoient fait à la mort de Clovis, qui étoit de se partager ces Royaumes, Chilperic fut contraint de prendre ce que le sort lui donna, ce fut le Royaume de Soissons, celuy de Paris étant écheu à Charibert, celuy *Gre. Tur. li. 4. c. 22*

d'Orleans à Gotran, & celuy d'Austrasie à Sigisbert, lequel se vit d'abord (en ayant pris possession) obligé d'armer pour sa protection. Les Huns voulants occuper de meilleurs logis que les leurs, entreprirent d'en venir chercher en Austrasie. Sigisbert ayant appris qu'ils étoient en marche pour ce dessein, leur alla au devant, & les ayants rencontrés sur la riviére d'Elbe en Turinge, il les chargea si à propos, qu'ayant défait les meilleures de leurs troupes, il contraignit leur Roy à luy demander la paix qui lui fut accordée, parce que Chilperic Roy de Soissons voulant profiter de l'absence de Sigisbert, s'étoit jetté en Austrasie, & y avoit déja enlevé Rheims en Champagne, & quelques autres places, desquelles il fut honteusement chassé par Sigisbert qui défit ses troupes, prit la plus part des places de son Royaume, & Soissons même qui en étoit la capitale, ou il fit Theodebert son fils prisonnier, qu'il garda un an entier, au bout duquel il le renvoya

aprés lui avoir fait jurer que jamais il ne porteroit les armes contre lui, ce qu'il n'obſerva pas.

Sigiſbert ayant enſuitte pris la reſolution de ſe marier, eut à cét égard une conduite beaucoup plus raiſonnable que celle de ſes trois fréres, qui avilirent extremement la dignité Royale, par des alliances tres indignes. Le Roy Gontran eût longtems une concubine nommée Venerande, qui avoit été ſervante à un de ſes domeſtiques, & voulant ſe marier, il épouſa Mercatrude fille d'un Intendant, qu'il repudia par aprés, pour avoir empoiſonné un fils qu'il avoit eû de cette Venérande, & épouſa Auſtrigilde, qui étoit (dit Fredegarius) la ſervante de cette Mercatrude.

Gre. Tur. l. 4. c. 25

Fredeg. hiſt. Epit. cap. 56.

Charibert Roy de Paris, ne fut pas mieux aviſé que Gontran, il avoit épouſé une femme inconnuë dans l'hiſtoire, qu'on nommoit Ingoberge, elle avoit à ſon ſervice deux ſœurs, Marcouefe & Meroflede, qui étoient les filles d'un pauvre cardeur de laine,

le Roy en devint amoureux, Ingoberge s'en allarma, elle fit venir au Palais le pere de ces deux filles, & le fit travailler de son mêtier en presence du Roy, pensant que par cet endroit elle l'en détacheroit ; & il fut si outré de cecy, qu'il repudia Ingoberge, & épousa Meroflede, à laquelle il joignit une seconde femme, qui fut Theodegilde fille d'un berger, & enfin une troisiéme, épousant Marcouese l'ainée de Meroflede, ce qui donna occasion à S. Germain de les excommunier tous deux.

Chilperic suivit de même sa passion en ses mariages, & non pas la raison, il eut grand nombre de concubines, la plus celebre desquelles fut Fredegonde, femme tres vicieuse & méchante, qui l'engagea en beaucoup d'actions criminelles, qui donnerent lieu à Gregoire de Tours qui vivoit pour lors, de le nommer le Neron, & l'Herode de son tems, & qu'il épousa dans la suitte, bien qu'elle fut sans naissance.

cap. 28. Sigisbert n'en usa pas de même que

ses freres. Voulant se marier, & ne voulant pas d'ailleur en le faisant avilir sa dignité de Roy par de si honteuses alliances, il envoya demander Brunechilde fille d'Atanagilde Roy des Visigots, qui luy fut accordée. Il est vray qu'il rencontra son égale en la personne de cette femme, & la Princesse la mieux faite de son siécle, mais aussi la plus detestable femme que le Soleil éclaira jamais, ainsi qu'il y paroîtra dans la suitte. Chilperic sur son exemple fit demander son ainée qui étoit Galsuinde, promettant à son Pere Atanagilde, qu'il congediroit toutes ses autres femmes pour garder uniquement celle-cy. Elle vint en France avec de grandes richesses, le mariage y fut celebré avec beaucoup de magnificence, mais Fredegonde, de laquelle Chilperic ne pût se détacher, conçût tant de jalousie contre elle, qu'elle ne cessa pas de la persecuter jusqu'à la mort. Cette pauvre Princesse s'en plaignoit souvent à Chilperic, le pressant fort pour qu'il luy fut per-

mis de s'en retourner d'où elle étoit venuë, offrant de lui laisser tous les tresors qu'elle en avoit apporté; & il se contentoit de la consoler de quelques paroles, sans apporter au mal le remede necessaire. Fredegonde avoit déja par ses artifices fait congedier la Reine Andouere que Chilperic avoit épousé, & de laquelle il avoit trois fils, Theodebert, Meroüé, & Clovis; elle lui dit encore tant de choses contre Galsuinde, & l'anima si fort contre elle, que pour lui complaire, il fit enfin mourir cette innocente Princesse. Un Auteur dit qu'il l'étrangla lui même dans son lict; aprés quoy il épousa Fredegonde. Ses freres indignés contre lui de ces mauvais traitements lui declarerent la guerre, & le chasserent de son Royaume, où il se rétablit neantmoins du depuis, & dont il fut encore chassé une autre fois pour le sujet que je vay dire, qui donna occasion à la mort de Sigisbert.

Gesta Reg. Fran. c. 31

Charibert Roy de Paris étant mort peu de tems aprés que Saint Germain

l'eut excommunié, & d'un grand nombre d'enfants qu'il avoit eu de tant de femmes, n'ayant laissé qu'une fille, donna lieu à ses freres de se partager son Royanme de Paris, cela servit à les broüiller, car Chilperic qui ne pouvoit vivre en repos, voyant à regret la Touraine & le Poitou tombés en la part de Sigisbert, se mit en devoir de lui enlever ces Provinces. Sigisbert accourut pour se les conserver, & étant entré dans les états de Chilperic, aprés avoir défait ses troupes, tué son fils Theodebert qui se trouva armé contre lui, au prejudice de sa parole donnée, & subjugé entierement son Royaume, & Paris méme qui lui étoit écheû de la succession de Charibert, il le fit poursuivre jusques dans Tournay, ou il se retira avec Fredegonde sa femme & ses enfants, & ou il l'auroit pris à discretion si Fredegonde n'eut envoyé deux infames parricides, lesquels feignant d'avoir quelque secret à luy communiquer, comme il étoit prest de se faire reconnoître Roy de Paris, le per-

cerent si cruellement de leurs dagues empoisonnées, qu'il mourut sur le champ le 14. de son regne en l'âge de 40. ans l'an 575. laissant pour successeur Childebert fort jeune qu'il avoit eu de Brunechilde. Il fut inhumé proche son Pere en l'Abbaye de saint Medard qu'il avoit achevé. Ce fut soubs le regne de ce Roy que saint Colomban sorti d'Irlande vint en Austrasie consacrer les monts de vosge par sa penitence & sa sainte vie.

§ §§ §§ §§ §§ §§ §

CHILDEBERT VI. ROY D'AUSTRASIE

NOMBRE VI.

Gre. Tur, l. 5. c. 1. BRUNECHILDE qui avoit suivi Sigisbert en France avec ses enfants, ne s'étant pas assé promptement retirée de Paris aprés avoir eû la nouvelle de sa mort, y fut surprise par Chilperic, lequel s'y étant rendu en diligence auroit profité de ces illustres prisonniers, s'il les eût mis en meilleure garde. On sauva de ses mains Childebert,

le Duc Gombaut l'ayant fait tirer a-droitement de sa prison, le fit transporter à Metz ou il fut receu avec joye. Chilperic l'ayant appris en fut au desespoir. Les filles qui furent envoyées à Meaux, en furent aussi tirées, mais Brunechilde leur mere n'eut pas la même facilité à s'échaper de Roüen ou elle fut releguée, elle y demeura quelque tems, ou Meroüé fils de Chilperic l'ayant veuë, & étant devenu amoureux de sa beauté, l'épousa, ce qui fit entrer son pere & Fredegonde dans une si grande fureur contre lui, qu'ils le persecuterent si fort, qu'aprés avoir été longtems soubs la sauvegarde de S. Martin en son Eglise de Tours, & couru en divers lieux, ils le reduisirent à la necessité de se faire tuer par un de ses confidents, pour ne pas tomber en leurs mains. Pendant ce tems Brunechilde trouva moyen de se rendre en Austrasie, ou elle eut à veiller soigneusement à sa garde, & à celle de Childebert son fils. Fredegonde qui ne pouvoit dou-

ter qu'ils ne deussent être grandement aigri contre elle par la mort de Sigisbert, ayant tenté plusieurs fois de les faire perir par le fer ou le poison. C'étoit une action à laquelle cette méchante femme n'avoit pas peine à se résoudre contre tous ceux qu'elle jugeoit pouvoir nuire à ses interêts; il y parut en la personne même du Roy, Chilperic son marit sur le sujet que je vay dire.

Gesta Reg fran. c. 35. Cette louve aimoit un Seigneur de la Cour qu'on nommoit Landry de la Tour, jusqu'à lui donner place au lict du Roy. Un jour Chilperic étant prêt d'aller à la chasse, entra (en attendant les chevaux & l'équipage) en la chambre de la Reine qui avoit le visage tourné en se lavant la tête, & l'ayant doucement approchée sans mot dire, il la frappa legerement d'une baguette qu'il avoit en main, elle sentant le coup, & pensant que ce fut Landry, accoûtumé de venir privemēt en sa chambre, lui dit sans se tourner, Landry pourquoy faites vous cela?

là ? le Roy n'est pas loin ; Chilperic entendant par ces mots plus qu'il ne vouloit, sortit, & alla à la chasse tout réveux, & pensant aux moyens de se défaire de sa femme & de Landry, mais il avoit à faire à des gens plus habils que lui, qui le firent le soir même tuer, & firent courre le bruit que c'étoit l'œuvre des gens de Childebert, lequel outré de cette accusation, & du ressentiment de la mort de son pere que cette méchante femme avoit aussi fait tuer, entra en France pour la perdre, mais ce fut sans succez, car elle arma de son côté pour sa deffence, & se mit sous la protection de Gontran Roy d'Orleans & de Bourgogne, que Childebert ne voulut pas irriter, & duquel il jugea qu'il falloit ménager l'esprit, parce que sur la mort de ses enfants mâles, il l'avoit adopté, & le destinoit pour être son heritier.

Fredegonde ne manqua pas de se vanger de cette entreprise que Childebert avoit formé contre elle, elle avoit deux Clercs à sa devotion qui *Gre. Tur. l. 8. c. 29.*

D

lui servoit pour l'exécution de ses meurtres, & de ses empoisonnements, elle les envoya en Austrasie armés chacun d'un couteau fait exprés pour le percer, & dans le corps desquels il y avoit un poison si subtil, qu'il devoit tout à coup ôter la vie à Childebert; elle leur remit une certaine liqueur, avec ordre de la prendre, pour bannir de chez eux toute crainte & toute frayeur au moment de l'exécution. Ces malheureux furent arrêtés à Soissons, sur un soupçon qu'on en eut, & envoyés à Childebert, auquel ils confesserent le tout, & la maniére avec laquelle ils devoient s'y prendre sur les instructions de Fredegonde. Ils furent condamnés à mort, & Childebert échappé pour cette fois.

Elle forma une même entreprise contre Brunechilde, qu'un autre Clerc qui par ses ordres étoit venu se mettre à son service, pour avoir lieu d'exécuter son mauvais dessein, devoit faire reüssir, mais ayant été découverte, elle n'eut pas de succez.

Childebert du depuis se broüilla plusieurs fois avec le Roy Gontran, & la reconciliation se faisoit aussitôt, parce que l'Oncle aimoit le neveux, & il y parut bien, car mourant en l'année trente troisiéme de son regne, il lui laissa (ainsi qu'il avoit promis de le faire) ses Royaumes d'Orleans & de Bourgogne, desquels Childebert joüit quatre années, au bout desquelles étant devenu odieux à Brunechilde sa mere, parce qu'il ne goûtoit pas ses pernicieux conseils, & qu'il ne pouvoit souffrir sa vie méchante & débordée, elle le fit empoisonner en un bain, & sa femme Faldubrade, de sorte qu'ils mourur ent en même jour, en l'an 596. laissant deux enfants, Theodebert qui fut Roy d'Austrasie, & Thierry, qui le fut de Bourgogne.

Il arriva soubs le regne de ce Prince & dans ses Etats, un effroyable scandal causé par deux filles de France, dont la premiére qui étoit fille de Charibert Roy de Paris se nommoit Crodielle, & la seconde fille de Chilperic *Gre. Tur. l. 9. c. 39.*

Roy de Soissons, Basine; elles s'étoient faites toutes deux Religieuses au Monastere que sainte Radegonde avoit fait bâtir & fondé à Poitiers, & des mains de laquelle elles avoient receû le Voile, mais dont elles n'avoient pas imité les vertus. Aprés la mort de cette sainte, Laubauvere ayant été choisie pour Abbesse, elles ne pûrent se resoudre à la reconnoître soubs cette qualité, & lui demeurer sujettes, elles engagerent un grand nombre des Religieuses, dans le parti qu'elles formerent contre elle, & sortant du Monastere, elles furent suivies de prés de quarante Religieuses, publiant qu'elles alloient se plaindre du mêpris qu'on faisoit d'elles, aux Roys leurs parents. Crodielle qui étoit à la tête de cette troupe, vint se presenter à Gregoire de Tours qui rapporte tout cecy dans les deux derniers livres de son histoire, & le pria de prendre ces filles qui l'avoient suivie, & de pourvoir à leurs necessités, tandis qu'elle & Basine iroient vers les Roys Gontran & Chil-

debert pour leurs porter leurs plaintes contre Laubauvere, & leurs marquer l'indignité avec laquelle on les avoit traitées. Ce saint Prelat tâcha de lui persuader de retourner en son Monastere, lui promettant qu'il écouteroit leur demêlé, & qu'il châtiroit l'Abbesse s'il la trouvoit en faute, mais il ne pût rien gagner sur l'esprit de cette fille. Elle vint donc vers les deux Roys, ausquels elle dit tout ce que la passion lui suggera; ces Princes la renvoyerent, lui promirent & à Basine qu'ils commettroient des Evêques pour les entendre & terminer leurs differents. Revenuës au païs, elles trouverent que presque toutes les Religieuses qu'elles y avoient laissées, s'étant laissées seduire, s'étoient mariées, & voyant d'ailleurs que les Evêques qu'on leurs avoit promis ne paroissoient pas, elle & Basine s'associerent à une troupe de voleurs & de gens execrables, avec lesquels elles commirent toute espece de crimes dans le Temple de S. Hilaire, duquel cet

scelerats se saisirent. Childebert averti de ses desordres ordonna aux Evêques d'y apporter du remede, quelques uns s'étants presentés pour le faire, en furent violament repoussés avec effusion de sang, on les excommunia, cela ne servit de rien qu'à les porter à de plus grands excez. Enfin ces miserables se voyant abandonnées & de Dieu, & des hommes, eurent quelque honte de leur vie debordée; elles vinrent en Austrasie où on tenoit actuellement un Concile à Metz, Basine y demanda pardon de son scandal, elle fut receuë à la Communion, & renvoyée en son Monastere où elle acheva sa vie soubs l'obeissance de l'Abbesse qui s'étoit justifiée de tous les crimes dont on l'avoit injustement chargée. Crodielle moins repentante que sa cousine demanda bien pardon, & pria qu'elle fut aussi receüe à la Communion, mais elle ne se pût resoudre à rentrer en son cloître, & Childebert intercedant pour elle, il obtint des Peres du Concile, qu'elle

ſe retireroit en une maiſon des champs aſſés proche de Poitiers qui lui fût aſſignée, ou elle finit ſes jours.

THEODEBERT II. DU NOM, VII. Roy d'Auſtraſie.

NOMBRE VII.

BRUNECHILDE s'etant defaite par le poiſon du Roy Childebert ſon fils, & de la Reine Faldubtrade ſa femme, & ſe voyant pour lors en pleine authorité, tant par cette mort que ſur la facilité de la jeuneſſe des deux Princes Theodebert & Thierry ſes petits fils, ne manqua pas de s'en ſervir pour ſe donner toute licence, & ſatisfaire ſa haine & ſes averſions. Elle bannit de la Cour les Seigneurs qui ne lui plaiſoient pas, elle en depoüilla d'autres de leurs biens & de leurs dignités, & en fit mourir d'autres qu'elle s'apperceut improuver ſa conduite, & comme elle vit que le ſang commençoit à boüillonner dans les veines des deux jeunes

Princes, elle leurs suggera d'entrer en guerre contre Clothaire Roy de Paris leur cousin, fils du deffunct Roy Chilperic, pour avoir lieu de se dédomager de tout ce que celui cy avoit ôté à leur Pere, & au Roy Sigisbert leur ayeul. Il fut aisé de les faire entrer en cette resolution, ils se mirent donc à la tête de leurs troupes, entrerent dans les Etats de Clothaire, lequel s'avança de son côté à dessein de les arrêter en chemin, les deux armées s'etant approchées, elle en vinrent aux mains, il se donna un combat fort sanglant proche de Sens, ou Clothaire fut si mal mené qu'il fut obligé de tout abandonner, & de s'en fuir à Paris, ou il fut poursuivi par les deux Roys victorieux, qui mettant tout à feu & à sang sur leur route l'obligerent par un traité qu'il fut contraint de passer avec eux de leurs ceder ce qui les accommodoit, & entre autre le Duché de Dentelen qui comprenoit tout le Païs d'Artois qui fut abandonné au Roy Theodebert.

Fredeg. cap. 20.

Brunechilde extraordinairement joyeuse de cet heureux succez, continua à se rendre toûjours plus insolente, & ses debordements furent tels qu'elle ne gardoit plus de mesure. Theodebert se tenant offensé de cette conduite, crût être obligé de l'en avertir, il le fit, & lui parla même de se retirer, pour mener une vie plus honnête, & trouver un repos digne de son âge & de sa qualité. Cette femme piquée au vif de cette remontrance qui n'étoit pas de son goût, quitta la Cour de Theodebert, sortit de Metz, & se rendit en Bourgogne prés de Thierry pour l'animer contre Theodebert, & elle porta sa malice pour le faire resoudre à le perdre, jusqu'à lui dire qu'il n'étoit pas legitime, mais fils d'un Jardinier que sa mere avoit aimé, & que c'étoit à lui à voir sur la revelation de ce secret, s'il le devoit laisser en cette qualité paisible possesseur du Royaume d'Austrasie, & de la part qu'il avoit eu aux tresors delaissés par son pere. Elle trouva en cette Cour un

jeune Seigneur Romain qu'on nommoit Protade, qui s'étoit retiré de celle de Theodebert pour meurtre par lui commis, avec lequel elle vécut fort scandaleusement aux yeux de tout le monde, elle s'en servit, lui ayant procuré la dignité de Maire du Palais soubs Thierry, pour conjointement avec elle le porter à la resolution qu'elle vouloit lui faire prendre. Ce Prince facile à se laisser surprendre, & d'ailleurs ambitieux & plein de convoitise, prit aisement feu sur ces pernicieux discours, sans prendre garde qu'il devoient lui être suspects, venants d'une femme qui vouloit se vanger. Il envoya prier secretement Clothaire son cousin de vouloir demeurer neutre, & de ne pas prendre parti dans la guerre qu'il vouloit declarer à Theodebert pour lui disputer la qualité de frere, lui donnant parole qu'il lui restitueroit le Duché de Dentelen que Theodebert lui avoit ôté, s'il en demeuroit victorieux ainsi qu'il esperoit. Il arma donc, & étant entré dans l'Austrasie,

il s'assûra de toutes les places qu'il trouva dans sa route, & entre autres du Château de Nancy (dit le President Fauchet) que le Sr. Rocoles dit être un des plus sçavants antiquaires François, & ayant joint Theodebert dans la plaine de Toul, il lui livra combat, & le traita si mal, que ce pauvre Prince voyant tomber par terre les plus braves de ses gens, fut contraint de prendre la fuite, & de se retirer à Cologne avec sa femme, ses enfants, & ses tresors. *Antiquités Gauloises.*

Thierry qui s'étoit mis dans la resolution de le perdre, le poursuivit jusques là, faisant un horrible carnage sur les plus mal habiles à piquer de l'éperon, & l'ayant trouvé enfermé en cette Ville, il la menaça de saccagement, si les bourgeois ne se mettoient en devoir de lui remettre Theodebert mort ou vif, ceux-cy voulant éviter les menaces de Thierry, prirent la resolution de faire perir Theodebert. L'Auteur des Gestes des Roys François chés André Duchesne, dit qu'ils lui firent *cap. 38.*

accroire que Thierry n'en vouloit qu'à ses tresors, qu'il étoit prêt à se retirer s'il vouloit bien les lui remettre. Theodebert trop credule, les conduisit là où ils étoient, & comme il se courba pour tirer lui même quelque chose du fond du coffre, un de ces bourgeois ayant pris l'épée en main, lui abbatit la tête, ce qui satisfit Thierry, qui enleva de grandes richesses de Cologne, qu'il emmena à Metz, où il trouva Brunechilde qui l'attendoit pour se conjoüir avec lui de sa victoire, & où il fit mourir les enfants de Theodebert à l'exception d'une jeune fille, qui fut conservée pour sa rare beauté.

Ainsi finit Theodebert en l'an 612. auquel Thierry succeda au Royaume d'Austrasie. Ce Prince ne fut pas plus chaste que l'avoient été les Roys precedents. Il avoit épousé une esclave nommée Belechilde, que Brunechilde avoit acheptée pour être à son service, il la tua dans une rencontre, & épousa une autre fille nommée Teudechilde, & outre cela, il avoit un

Fredeg. cap. 37.

grand nombre de concubines.

THIERRY SECOND DU NOM VIII. Roy d'Austrasie.

NOMBRE VIII.

LEs gens de bien du Royaume d'Austrasie virent à regret ce Thierry en occuper le Trône, qu'ils sçavoient ne lui pas appartenir, & ne s'en être emparé que sur les mauvais conseils d'une femme qui avoit cherché à se venger de Theddebert pour le sujet que j'ay dit; cependant il fallut souffrir cet usurpateur, en attendant que la Justice Divine en fit finir les jours pour punition de ses crimes; le terme n'en fut pas long, aussi étoit-il juste que celui là demeura peu sur terre, qui en chassoit violament les autres, pour y être plus au large, & qu'un Roy si coupable perit par la main de celle là même qui s'étoit servi de la sienne pour faire perir les innocens; l'occasion s'en presenta comme il étoit

sur le point de se broüiller avec Clothaire sur le sujet du Duché de Dentelen, Clothaire s'en étoit mis en possession suivant l'accord passé avec Thierry; Thierry n'étant pas d'humeur à le lui laisser, l'avoit fait repeter & menacé de guerre au cas que Clothaire ne voulut pas lui restituer. Ce fut en cette conjoncture ou il perit par la main de son ayeule, accoûtumée à ôter la vie aux Princes pour le moindre sujet.

Fredeg. cap. 38.

Thierry grandement voluptueux, & auquel Brunechilde fournissoit des femmes à rechange, pour entretenir sa passion & l'amuser ainsi tandis qu'elle se méloit de tout; étant devenu amoureux de la fille de Theodebert qui fut (comme j'ay dit) pour sa beauté garentie du massacre qui fut fait de toute sa famille, delibera de l'épouser; Brunechilde s'en troubla, sur l'apprehension qu'elle eut d'avoir une compagne qui partageroit l'authorité avec elle, & qui ne manqueroit pas d'épier l'occasion à se vanger de la ruine de sa

Gest. Reg. Fran. ca. 39.

maiſon, elle ne negligea donc rien pour rompre ce deſſein de Thierry, & comme ſi elle fut devenuë conſcientieuſe tout à coup, elle lui remontra que cette jeune Princeſſe étoit la fille de ſon frere, & qu'ainſi comme ſa Niepce, il ne pouvoit pas l'épouſer; ſur quoy Thierry tranſporté de colere, & marchandant à mourir de la main de cette tigreſſe, repliqua; hé quoy! méchante femme, ennemie de Dieu & des hommes, ne m'as-tu pas dit que Theodebert n'étoit pas mon frere, ſi cette fille eſt maNiepce, pourquoy m'as-tu fait commettre un fratricide, il faut que tout preſentement tu en meure de ma main, & tirant l'épée, il l'auroit percée, ſi quelques Seigneurs n'euſſent accouru pour en empécher le coup. Brunechilde ſe retira, bien reſoluë de ne pas pardonner à Thierry,& de donner bien tôt la mort à celui qui s'étoit mis en devoir de la lui avancer, & elle n'y falllit pas, car à quelque tems de là cachant ſon reſſentiment, & mangeant avec lui,

elle lui servit d'un morceau empoisonné qui le fit languir durant quelques jours, & qui le conduisit à la fin au tombeau, étant mort en une de ses maisons proche de Metz.

Ce Prince fut hardi, magnanime, & liberal, mais trop facil à recevoir les impressions que des gens vicieux lui donnerent, & à rejetter les conseils des gens de bien. Brunechilde l'engagea en beaucoup de desordres, elle lui fit repudier une tres sage Princesse qu'il avoit épousé qu'on nommoit Ermanberge, qui étoit fille de Betteric Roy d'Espagne, ou il la renvoya, retenant les tresors qu'elle en avoit apporté, sans qu'il s'en fut approché sur la haine que cette méchante femme lui inspira contre cette innocente Princesse, & qu'elle avoit aussi par ces artifices diaboliques rendu impuissant à son égard. Elle le porta aussi avec Aridius Evêque de Lion son confident & complice en la plus part de ces crimes, à envoyer St. Didier en exil, & à l'en faire ensuite revenir pour

pour être lapidé, comme il le fut par ses ordres. La même le detourna des bons avis que S. Colomban lui donna souvent pour le retirer de ses impudicités publiques & scandaleuses; elle le fit même chasser du Royaume, ce qui donna lieu au saint d'annoncer au Roy Clothaire par un esprit prophetique, que dans trois ans il seroit possesseur des Royaumes de Thierry, la Justice de Dieu qui le devoit punir pour ses crimes, ayant arrêté de l'exterminer & toute sa famille dans ce tems. Ce qui fut exécuté.

SIGISBERT SECOND DU NOM IX. *Roy d'Austrasie.*

NOMBRE IX.

DU moment que Brunechilde vit le Roy Thierry decedé par le poison qu'elle lui avoit fait prendre, elle se saisit de l'administration des deux

Frag. de Reg. fran. rebus piè gestis pa. 557.

Roïaumes d'Austrasie & de Bourgogne & mit sur le Trône celui des enfants de ce Roi qu'elle aimoit le plus, qui fut l'aîné qu'on nommoit Sigisbert, & pour faire aggréer cette disposition aux grands du Royaume, elle s'étudia à les caresser tous, & à leur faire du bien. Saint Romaric profita de cette humeur où elle étoit entrée. C'étoit un jeune Seigneur d'une fort grande pieté, & tres riche en Austrasie, mais qui ne jouissoit pas de ses biens. Romulphe son Pere ayant suivi le Roy Theodebert, & pris les armes pour son service quand il fut attaqué par le Roy Thierry son frere, fut assés malheureux pour tomber ez mains de celui-cy, lequel le fit mourir, & confisqua tous ses biens. Le fils pâtit de la disgrace du Pere, & n'avoit pû jusques alors y apporter du remede. Un jour suppliant l'Evêque Aridius, (duquel j'ay parlé cy dessus) avec beaucoup d'humilité, de vouloir interceder pour lui auprés de la Reine Brunechilde pour lui faire rendre ses biens, Aridius

André Duches. frag. Re. fran. pag. 568.

le rebutant lui porta un grand coup de pied au visage, comme il étoit prosterné devant lui pour le fléchir par cette humiliante posture. Mais en cette conjoncture où nous le voyons depuis la mort du Roy, Brunechilde & Aridius son favori le traiterent avec plus d'honneur, elle lui fit rendre généralement toutes ses terres & Seigneuries, ausquelles il renonça ensuite pour l'amour de Jesus-Christ, s'étant fait Religieux sur les exortations de S. Amé en l'Abbaye de Luxeul, & fondé celle de Remiremont, laquelle fut premiérement bâtie sur le saint Mont en un lieu fort desert & inhabité, où il mit des filles, lesquelles étant divisées en sept bandes, dont chacune étoit composée de douze, y psalmodioient jour & nuit sans interruption, succedant les unes aux autres, & ausquelles il fit garder la même Regle qu'on observoit dans Luxeul, qui étoit celle de S. Colomban. C'est ce qu'on apprend de la vie de S. Eustase pour lors Abbé de Luxeul, écrite par Jonas au-

secul. 2. Bened. pag. 121. num. 13. Item pag. 133. n. 20.

theur contemporain.

Sigisbert commençoit pour lors à faire le Roy en attendant que le terme fixé pour sa destitution par la prophetie de S. Colomban fut venu, on lit de lui une action remarquable que George Aubry & quelques autres ont mal à propos attribué à nôtre S. Sigisbert, qui pour lors n'étoit pas encore né, elle est raportée en la vie de S. Gal écrite par Valafride Strabon inserée chez André Duchesne dans les Fragments des actions pieuses des Rois François, ou il est dit que Sigisbert que cet autheur nommé Fils de Theodoric, étant fiancé avec Fredeburge fille du Duc Gunzo Prince Allemand, laquelle S. Gal qui s'étoit retiré sur ses terres dans un Hermitage proche d'Arbonne, avoit peu auparavant delivrée d'un demon, qui l'avoit cruellement tourmentée, comme on la lui eut emmenée en la Ville de Metz pour l'épouser, cette Princesse s'échapa du Palais, le jour destiné pour ses nopces & se retira en la grande Eglise de Saint

André Duches. pa. 558.

Estienne, ou aprés s'être dépoüillée des habits pompeux dont elle étoit revétuë, & en avoir pris de modestes, qui marquoient qu'elle étoit consacrée à Jesus-Christ, elle le conjura forte-que l'ayant pris pour Epoux sur les persuasions de son serviteur S. Gal, il ne permrit pas qu'un homme mortel la lui ravit, dequoy le Roy Sigisbert étant averti, il se rendit en l'Eglise S. Estienne sur l'heure même, où ayant trouvé Fredeburge toute en larmes sur la crainte qu'elle avoit qu'on ne la contraignit à faire ce qu'elle ne vouloit pas, il la rassura, & lui dit que puis qu'elle s'étoit donnée pour Epouse à Jesus-Christ, il n'avoit garde de la lui enlever, & la priant de se confier à sa parole, il lui demanda la grace de vouloir bien retourner au Palais en quittant l'Autel qu'elle tenoit serrement embrassé, & duquel on ne pouvoit la tirer, elle y consentit, on la remit entre les mains des Prêtres qui la reconduisirent au Palais, & le Roy l'ayant faite revêtir d'un ornement ro-

yal, & mis lui même le Diademe sur sa tête, on la conduisit en l'Abbaye de S. Pierre, pour y goûter avec les autres Vierges qui y étoient élevées les charmantes delices de son chaste époux.

Cette vertueuse Princesse doit être reconnuë pour celle qui à donné occasion à la fondation de la celebre Abbaye connuë en Suisse soubs le nom de S. Gal, voulant donner des témoignages de sa gratitude à ce saint, pour la faveur qu'elle en avoit receu, quand il la delivra du mauvais hôte qui habitoit chez elle; elle supplia le Roy Sigisbert de lui faire du bien à sa considération il le fit, en lui cedant le fond ou il étoit, & ordonnant que toutes choses lui fussent délivrées pour bâtir cette Abbaye, laquelle à été dans la suite si fort enrichie, par les dônations immenses que les Empereurs, les Rois, & autres personnes de qualité y ont fait, & particuliérement Heduvige Comtesse d'Eberstein fille de l'Empereur Henry dit l'Oiseleur, que Miræus & Bruschius dans leurs traités des Abbayes les

plus celebres d'Allemagne, racontent qu'en l'an 1361. un Abbé de S. Gal voulant faire honneur à Valthere Baron de Gerolcreck le jour qu'il prit possession de l'Evêché de Sstasbourg, s'y trouva suivi de mille Chevaux.

Cependant Brunechilde s'apercevant que Clothaire pensoit aux moyens de se rendre maître de l'Austrasie & de la Bourgogne, en avança le dessein en voulant l'empécher, elle engagea Sigisbert à passer en Turinge & dans les autres Provinces qui étoient audela du Rhin, pour y lever des troupes pour sa protection contre le dessein de Clothaire; elle le fit accompagner par Varnachaire Maire du Palais au Royaume de Bourgogne, & quelques grands Seigneurs; & quelques jours aprés leur depart, elle envoya un billet secret à un de la troupe nommé Alboënus, par lequel elle lui ordonnoit du tuer ce Varnachaire & quelques autres Seigneurs qu'elle soupçonnoit être dans les interêts de Clothaire. Alboënus leû le billet, & l'a-

yant leû, il le déchira & jetta les morceaux par terre, qui furent tous soigneusement ramassés par un des domestiques de Valnachaire, lequel les ayant adroitement rejoints, fit voir à son maître la mauvaise intention de la Reine Brunechilde contre lui, sur quoy ce Seigneur prit sur l'heure même la resolution de la perdre elle même, le Roy Sigisbert & ses freres, & de faire passer les Royaumes souhs la main de Clothaire. Ce fut à quoy il fit resoudre aisement les Evéques & les Seigneurs de Bourgogne, qui y étoient déja tous disposés sur la haine qu'ils portoient à Brunechilde, & à la memoire de Thierry. Saint Arnoult, Pepin, & les autres grands Seigneurs d'Austrasie, prirent aussi la resolution & solliciterent Clothaire de venir se saisir de ce Royaume, l'assurant qu'il trouveroit toute facilité à le faire, sur les dispositions qu'ils y apporteroient de leur part, de concert avec Varnachaire. Clothaire s'avança avec ses troupes, Brunechilde faisant la resoluë

Fredeg. c. 40. 41. 42.

luy envoya dire qu'il eut à se retirer, elle fit avancer Sigisbert à la tête de son armée, pour l'y obliger de force, & comme il fut prest à commencer le choc, le signal étant donné, il servit à une autre fin qu'a celle à laquelle il s'attendoit, car ses troupes tournérent le dos à celles de Clothaire, & reprirent le chemin par où elles étoient venües, de sorte que Clothaire fut cette defection concertée, se rendit aisement le maître de l'Austrasie & de la Bourgogne. Sigisbert & ses freres qui lui furent mis en main, perirent tous par ses ordres. Quelques Autheurs ont écrit que Sigisbert s'échapa, qu'il fut longtems caché en Allemagne, & que c'est de lui que sont sortis les Comtes d'Asbourg, qui ont donné naissance à la Maison d'Autriche.

Un Généalogiste en presenta autrefois le détail à CHARLES V. & lui fit voir que ce Sigisbert avoit fait bâtir le Château de Hasbourg ou Habspurcg, & qu'il avoit été le Chef de sa Maison; il est vray que cét Empereur le receut

assés froidement, & qu'il lui témoigna qu'il faisoit plus d'état de la vertu & de la gloire, que d'une longue suite d'Ayeuls dont la preuve est encore incertaine, & cependant les Partisans de la Maison d'Austriche ne sont pas encore revenus de cette opinion.

CLOTAIRE II. DU NOM X. *Roy d'Austrasie.*

NOMBRE X.

CLOTHAIRE ayant pris possession de l'Austrasie & de la Bourgogne, se mit en soin de s'asseurer avant toutes choses de Brunechilde pour défaire le monde de cette pernicieuse femme. Elle s'étoit refugiée vers le Mont Jura en Bourgogne, pour mediter de quel artifice elle useroit pour se mettre bien avec lui. Clothaire l'envoya visiter comme par maniére d'honneur, & la fit prier de vouloir se rendre vers lui, soubs pretexte de regler avec elle ce qui la concernoit, il feig-

Gest. Reg. fran. cap. 40.

nit même de la vouloir épouser ; ce qui l'obligea (le croyant dans cette disposition) de le venir trouver, & aussitôt qu'il l'eut entre ses mains, il la remit au jugement des Seigneurs, devant lesquels elle fut chargée de la mort de dix Roys (dit Fredegarius) & d'une infinité d'autres crimes tres énormes. On la mit à la gêne durant trois jours pour les lui faire avoüer, & sur la confession qu'elle en fit, elle fut condamnée à être conduite par toutes les ruës de la Ville, & à travers l'armée, montée à rebours sur un Chameau, pour être sifflée des peuples & des soldats, & en suite attachée par les cheveux par un bras & une jambe à la queüe d'une jument indomptée, laquelle de la premiére ruade lui enfonça la cervelle, & lui demembra ensuite tout le corps, qu'elle traina par les champs, & dont les membres furent ramassés & brûlés par la main du bourreau en la Ville de Metz. Ce fut ainsi que perit cette miserable Princesse, dont la vie & les abominations ont

été ſans exemple. Sigiſbert de Gemblour rapporte en ſa Cronique, qu'on crût que ce fut d'elle dont la Sibille Lucibille avoit voulu parler, en diſant ces paroles, *veniet bruma de partibus Hiſpaniæ, ante cujus conſpectum gentes, vel etiam gentium Reges peribunt; ipſa verò calcibus equorum dirupta peribit.*

Sigeb. cronic. pag. 31.

Bien que cette Princeſſe que Clothaire fit mourir ait été extrémement diffamée par la plume des Hiſtoriens, pour ſa cruauté, ſes impudicités & toute autre ſorte de crimes, S. Gregoire le Grand & S. Germain de Paris lui ont donné cependant de grandes éloges, & l'on beaucoup loüée ſur ſa liberalité envers l'Egliſe, & ſa pieté qui la porterent à fonder les Abbayes de S. Martin d'Autun, de S. Pierre D'eſnay de Lion, & celle auſſi de S. Vincent de Laon.

Aprés cette fameuſe exécution, Clothaire s'appliqua à remettre toutes choſes en meilleur ordre dans ces deux Royaumes, deſquels il venoit de faire ſi facilement la conquête, & qui le

rendirent Monarque seul & universel de toutes les Gaules. Il en distribua les charges aux personnes de merite, recompensa amplement tous ceux qui avoient aidé à cet heureux succez, & reforma tous les abus que la tirannie de Thierry & de Brunechilde avoient introduit. Il eut soin de soulager les peuples, & c'est ce qu'il lui en fit acquerir l'amour & les respets, dont il eut un sensible témoignage au deüil général que tout le monde prit à la mort de Bertetrude sa femme qu'il avoit fort aimée, & qui s'étoit aussi faite aimer de tout le monde, & en place de laquelle il épousa Sichilde sœur de Brunulphe grand Seigneur d'Austrasie. Clothaire eut de cette premiére femme Dagobert, & de la seconde Aribert. Il mit Dagobert étant encore fort jeune en possession de l'Austrasie, aprés en avoir détaché les Provinces qui étoient en deça de l'Ardene, & de la Vosge; & en suite lui ayant fait épouser Gomatrude sœur de la Reine Sichilde, Dagobert lui ayant repeté

Fredeg. cap. 47.

cap. 153.

ce qu'il avoit detaché de l'Austrasie, il le lui rendit, sur l'avis de douze des plus notables Seigneurs de leurs Cours, dont S. Arnoult étoit le Chef, au jugement desquels il s'en étoit rapporté pour la decision de cette affaire, qui avoit commencé à les broüiller.

Clothaire au reste eut tant de reconnoissance envers S. Colomban, ayant vû sa prophetie si exactement accomplie, qu'il luy envoya S. Eustase, qui avoit succedé à ce saint au gouvernement de l'Abbaye de Luxeul, pour le presser de vouloir revenir en Austrasie, ce que ce S. Abbé ayant refusé de faire, il fit à sa consideration de grands biens à ce Monastere. Il étoit Prince debonnaire, aimant les lettres, craignant Dieu, liberal envers les Eglises & les pauvres, mais un peu trop adonné au plaisir de la chasse & des femmes. Il mourut en 628. selon Mineus, & plûtôt selon d'autres. Son corps fut inhumé en l'Abbaye de S. Germain des Prez au voisinage de Paris, qu'on nommoit en ce tems là de Saint

Vincent.

DAGOBERT PERE DE S. SIGISBERT XI. Roy d'Austrasie.

NOMBRE XI.

INcontinant aprés le decez de Clotaire, Dagobert son fils ainé qui regnoit en Austrasie, y ayant promptement levé des troupes, & mis à leur tête les plus notables de son Royaume, les envoya en Bourgogne & en France pour obliger la Noblesse & les peuples à le reconnoître pour leur Roy. Aribert son cadet fit quelque effort pour en empêcher le dessein, & tacha par les artifices de Brunulphe son Oncle, qui étoit frere de la Reine Sichilde de sauver ce Païs, ausquels il s'étoit attendu devoir succeder, mais ce fut inutilement qu'il en tenta l'entreprise. Dagobert s'étant rendu à Reims, y fut visité par les Evêques & les grands Seigneurs de ces Royaume, Fredeg. cap. 56.

qui le reconnurent pour leur Roy, à l'exclusion d'Aribert; ainsi il se vit facilement le maître de ces Païs & de tous les tresors delaissés par son Pere : touché neantmoins de quelque compassion envers son cadet, il lui fit (sur l'avis des plus sages de son Conseil) un petit Royaume en Aquitaine, dont Toulouse fut la capitale, ou Aribert se retira aprés qu'il eut fourni à Dagobert une entiére renonciation à toutes pretentions pour l'avenir sur les biens de Clotaire leur Pere, & où il fit peu de tems aprés la conquête de la Gascogne, qui servit à étendre son Royaume.

Dagobert visita ses Provinces, & commença par la Bourgogne, & comme il avoit affecté la qualité de juste, il y reüssit par les bons reglements qu'il établit par tout, tandis qu'il fut fidel à suivre les conseils des Saints Arnoult & Cunibert, l'un Evêque de Metz & l'autre de Cologne, & ceux aussi de Pepin, de Landen personnage d'un merite achevé, que son Pere lui avoit donné pour Maire de son Palais,

lais, on ne ſçauroit croire combien la reputation de ce jeune Prince fut grande ſoubs la diſcipline de ſes excellents maîtres, non ſeulement dans l'étenduë des deux Frances, de l'Auſtraſie & de la Neuſtrie, mais même juſques dans les Païs étrangers, ou la renommée porta le bruit de ſes vertus, mais s'étant dans la ſuitte laſſé & de moderer ſes vicieuſes inclinations, & de tenir ſes paſſions en bride, il paſſa juſques aux derniers excés, depuis qu'il ſe fut abandonné à leurs deſordres. Un jour qu'on croyoit Brunulphe bien reconcilié avec lui, il commanda étant preſt d'entrer dans un bain, qu'on lui ôta la vie, ſur une idée qui lui revient ſubitement en tête, qu'il avoit autrefois ſoûtenu les interêts de ſon frere Aribert, & l'exécution en fut faite par les Ducs Amalgare & Arnebert.

Les Bulgaires ayant été vaincus par les Avarois peuples qui habitoient aux extrémités de la Hongrie, ſe trouvans contraints d'abandonner le pays aux victorieux, l'envoyerent ſupplier de

Croni. Fredeg. cap. 72.

F

voüloir les recevoir neuf mille hommes qu'ils étoient, accompagnés de leurs femmes & de leurs enfants, dans quelqu'une de ses Provinces pour s'y établir, & y grossir le nombre de ses sujets, il dit à leurs deputés, qu'ils pouvoient se retirer dans la Baviere pour y passer l'hyver, en attendant qu'il eut vü où il pouroit les placer, & à quelque tems de là, il envoya des ordres secrets pour dans une nuict faire égorger ses pauvres innocents, ce qui fut exécuté, à l'exception de quelqu'uns, lesquels en assés petit nombre échaperent la mort par la fuitte.

André Duchesf. fragm. p. 655.

Une ardente cupidité qu'il n'avoit pas fait voir jusques à lors, lui fit prendre par tout sur le Clergé, sur la Noblesse, & les peuples sans nulle distinction, il n'épargna pas même les plus saints Monasteres, ausquels il fit ôter la moitié de leurs revenus, & des fonds que la piété de ses Predecesseurs & des autres fidels leurs avoient donné, il est vray qu'il y fut porté par le conseil d'un nommé Centulfe, qui lui

ſuggera d'en uſer de la ſorte, pour avoir dequoy à recompenſer ſes ſoldats, & groſſir ſon Domaine, & Dieu ne tarda pas à punir ce mauvais Conſeiller, car frapé de ſa Juſtice, il jetta ſes entrailles & perit miſerablement; Dagobert par toutes ſes voyes remplit ſi démeſurement ſes coffres que ſes treſors excederent de beaucoup tous ceux des Roys qui l'avoient devancé. Aimo l. 4. cap. 19. & 20.

Mais ce qui ternit plus particuliérement ſa gloire, ce fut le deſordre de ſes ſales amours, qu'on reconnû lors qu'aprés la repudiation de Gomatrude ſa femme, ſous pretexte de ſa ſterilité; on lui vit tirer d'un Cloître une jeune Religieuſe d'une charmante beauté, nommée Nantilde qu'il épouſa, & à laquelle il fit prendre la qualité de Reine auſſi bien qu'a deux autres concubines Vuligonde & Beochilde, auſquelles il en joignit une ſi grande quantité d'autres, que Fredegarius dit qu'il n'en a pas rapporté le nombre, pour ne pas groſſir démeſurement ſon hiſtoire, & Dupleix à ajoûté qu'en

effet le nombre en fut si grand, qu'il en avoit assés pour remplir plusieurs serails, & desquelles il se faisoit suivre au grand scandal de son Royaume, par tout dans les diverses Pro vinces ou il alloit.

Les Saints qui vivoient soubs ce regne en virent la depravation avec bien de la douleur, S. Arnoult en avoit été si touché qu'il s'étoit retiré en un desert de la Vosge, un autre S. Evêque nommé Amand duquel je parleray ailleurs, fut banni pour en avoir repris trop librement le Roy.

Ce fut ainsi que Dagobert passa une partie de sa vie, il est vray qu'il en corrigea les desordres dans la suitte, & qu'il s'efforça d'appaiser le courroux de Dieu, par de grandes aumônes dont il soulagea les miserables, par beaucoup d'établissements & de fondations tres celebres qu'il fit en diverses Eglises, & notament en celle de S. Denis, qu'il enrichit extraordinairement, mais il n'est point de plume qui écrivant cette vie au juste, ait pûe

cacher ou dissimuler ces défauts, & ne se soit trouvé obligé d'avoüer que s'il à eût la gloire d'être le Pere de S. Sigisbert, ce saint n'ait aussi été un fruict de son incontinence. Voyons le en parlant de sa Naissance.



DE LA NAISSANCE DE SAINT Sigisbert XII. Roy d'Austrasie.

CHAPITRE III.

AVoüons franchement ce qu'on ne peut nier sans démentir toute l'antiquité qui l'assûre, qu'en effet St. Sigisbert fut un des fruits de l'incontinence de son Pere Dagobert, puis qu'il est vray qu'il eût ce fils dans les tems qu'il vivoit dans le désordre. La providence qui préside à toutes choses, & qui les conduit à des fins qui vont toutes à sa gloire l'ayant ainsi permis pour faire voir le pouvoir de sa grace qui fit n'aître ce beau lis dans le milieu des

Gest. Dag. c. 24.

épines. Les Historiens en parlent en cette façon.

Fredeg. cap. 59. monach. S. Dioni. cap. 24. Dagobert portoit en l'Ame un chagrin qui luy rongeoit le cœur, sur ce que parmi tant de dissolutions, il n'avoit point d'Enfants à qui il pût laisser son Sceptre & sa Couronne, il alloit & venoit de toute part, cherchant du soulagement à cette inquiétude. *Aimoi. trith. Fauchet.* Se trouvant en Neustrie pendant un Hyver, il fit dessein d'en sortir au printems pour revoir l'Austrasie, aussitôt que cette agréable saison fut venuë, il se mit en campagne, suivi de tous les grands de sa Cour; à peine y fut il arrivé, qu'une occasion luy présenta une parfaitement belle fille Austrasienne de nation, qu'on nomoit Ragintrude. Ses yeux étants accoûtumés à luy dérober le cœur, le firent en cette conjoncture, il devint passionnement amoureux de cette beauté, & l'ayant faite solliciter, il en eut la satis-faction qu'il désiroit. Ce fut de *Hist. Dagob.* ces ambrassements illicites que nâquit St. Sigisbert, car Ragintrude en accou-

cha à son terme, elle en fit donner la nouvelle au Roy, qui la receut avec une joye extreme, & il voulut qu'elle fut publique, par les feux qui furent par ses ordres allumés de toute part au sujet de cette naissance.

Selon l'ordre des choses, d'un Pere aussi vicieux que l'etoit Dagobert, il falloit en attendre un fils de méme qualité, puis qu'il est naturel aux effets de ressembler à leurs causes, & que par la generation, il se fait d'ordinaire une transfusion des mœurs des Peres dans les enfants.

Qui viret in foliis, venit de radicibus humor.

Mais Dieu pour montrer que la sainteté est une œuvre de sa grace & non pas de la nature, voulut tirer en cette occasion du fond méme de la honte un vaisseau d'honneur pour servir à l'ornement de son Eglise, & faire sortir du milieu de l'iniquité un enfant qui devoit faire briller autant de pureté en ses mœurs, qu'on avoit vû d'impureté en celles de ses parents.

Certains heretiques qui s'etoient autrefois érigés en censeurs de la Divinité, en blâmoient la conduite à l'égard de la naissance de cette sorte d'enfants qui sont les productions du peché, ils disoient qu'a leur sens Dieu n'y devroit pas concourir, & que son honneur & celuy de la creature demanderoit, ce semble, que pour les empecher, il suspendit les operations de la nature, & qu'il n'y fit rien de sa part; mais ce sentiment doit étre rejetté, car encor bien qu'il soit vray que Dieu est offensé par le peché, il est certain qu'il le permet, pour en tirer au contraire de la gloire, par la manifestation qu'il y fait de ses divins attribus, & pour en faire aussi acquerir aux sujets qui partent de ses productions, lors qu'il veut bien les enrichir des plus signalées prerogatives de la nature & de la grace, comme il le fait souvent; à quoy il est porté sur ce que ne trouvant pas ces enfants plus coupables du peché de leurs Pere & Mere, que l'est la semence jettée en ter-

re par celui qui l'auroit derobée; il juge ainsi à propos de les enrichir quand il lui plait, de ses dons pour sa gloire & la leur.

Cela n'a-t-il pas paru dans les Remus & les Romulus, dans les Hercule & les Alexandre, dans les Thesée & les Enée, dans les Castor & les Pollux, dans les Constantin & les Theodoric, & en tant d'autres de cette qualité, où les vertus politiques & guerrieres se sont fait voir avec un éclat si pompeux.

Ne l'avons nous pas vû dans les Lombard & les Gratien, dans les Homere & les Erasme que les sciences ont rendus si fameux; & pour passer du profane au sacré, cela n'est-il pas à être remarqué en la personne de Jephté, que l'Ecriture dit positivement avoir été le fils d'une femme de mauvaise vie, *Filius erat meretricis*, & que saint Paul presente néanmoins aux fidels, pour être l'idée & le modele de leur vie; en Phares de même & en Zara, qui furent les fruits

Jud. c. 11.

Genes. Cap. 38.

de l'inceste commis par Judas avec Thamar, qui avoit été par deux fois sa belle-fille, ayant épousé successivement ses deux fils, & qui sont si celebres dans l'Ecriture; aussi bien que Boos engendré par Rahab; & que Melchisedech, selon le sentiment de quelques autheurs, duquel il est dit qu'il n'a point eu de pere, parce que le sien étoit incertain; & qui à été cependant sous les ombres de l'ancien Testament, la figure la plus parfaite & la plus excellente de la Royauté, & du Sacerdoce de Jesus-Christ. L'Eglise Chrétienne ne rend-t-elle pas ses honneurs à un illustre Martyr qui est S. Alban, qui pour avoir été produit par le plus execrable inceste qu'on peut s'imaginer, puis que ce fut d'un Pere avec sa propre fille, n'a pas laissé de donner & son sang & sa vie, pour les interêts de sa Religion. Il seroit facile d'en produire beaucoup d'autres qui justifieroient aisément que ce défaut n'est pas consideré de Dieu, & qu'il ne tarit pas le cours de

ses faveurs & de ses graces, envers ceux qui en sont entachés, aussi est-ce là pratique des hommes sages & prudents de ne les pas mépriser par cet endroit : parce qu'on ne peut être diffamé d'une chose dont on n'est point coupable ; & qu'il arrive souvent que les enfants procrées par ces voyes criminelles, sont d'autant plus dignes de nos estimes, qu'ils ont plus de soin de faire voir la vertu en leurs personnes portée jusqu'au plus haut degré, & se distinguer ainsi des peres & meres qui ont commis le crime en les mettant au monde. C'est ce que nous aurons lieu de remarquer dans la suite, à la gloire de Saint Sigisbert.

DAGOBERT

DAGOBERT MET ORDRE POUR LE Baptéme de son Fils Sigisbert, qu'il receût des mains de S. Amand.

CHAPITRE IV.

PArmi les plus notables avantages, & les privileges les plus rares dont les hommes devoient joüir dans l'etat d'innocence s'ils s'y fussent conservés, ce n'eut pas été un des moindres celuy d'engendrer des enfants qui eussent étés innocents, la nature & la grace en ce cas auroient été inseparables, un Pere juste, eut mis au monde des enfants de méme qualité, & en leurs donnant l'etre, il leurs eût en méme tems communiqué la sainteté, par ce qu'ayant receû l'un & l'autre des mains de Dieu, il les eût fait passer à sa posterité, comme un heritage qui eût été, & à luy & à elle

Mais ce bonheur dans lequel l'hom-

me ne pouvoit pas se maintenir qu'en rendant à Dieu l'obeissance qu'il luy devoit, ne fut pas de longue durée, le peché s'etant glissé chez luy, rompit bientôt cette agreable tissure qui devoit faire suivre les justes les uns aprés les autres; si bien que depuis le malheureux moment auquel il fut cōmis, comme d'une source impure, il n'en peut sortir que des ruisseaux immondes. L'homme devenu pêcheur, n'engendre plus que des pecheurs si necessairement qu'il n'y à pas de dispense sur ce fait, pour qui que ce puisse étre; & bien qu'il sembleroit assés juste que Dieu par une heureuse exception gratifia de l'affranchissement de cette honte ceux qu'il prevoit devoir étre au nombre des Saints dans l'ordre de la predestination, pour qu'un sujet ou sa grace doit un jour triompher, n'en fut pas infectée: Sa providence qui gouverne les choses avec tant de sagesse, ne la pas trouvé à propos, ainsi elle laisse tomber tout le monde dans l'humiliation de cette disgrace.

Il faut donc pour trouver un remede à ce mal si honteux, si général, & si universel, avoir recours à celuy qui à luy seul le pouvoir de santifier par sa grace ce qu'Adam à soüillé par son peché; c'est Jesus-Christ qui le fait par l'application du merite de sa mort. Les hommes ne naissant pas Chrêtiens, mais étants faits tels depuis qu'ils sont n'ez (dit Tertullien) ne sçauroient le devenir que par ce seul moyen. Ce Divin Reparateur à pour cet effet établi un sacrement exprés en son Eglise; c'est celuy du Baptéme, soubs les eaux duquel on laisse (dit un Pere) ce qui étoit deû aux flammes. *Ibi relinquitur sub aquis quod flammis debebatur.*

Voila le seul & l'unique remde qu'il y a pour ce mal; & l'usage en est si precisement ordonné, qu'on ne peut manquer de perir si on ne se le procure, car celui qui ne sera par regeneré dans les eaux de ce Sacrement (à dit celui qui l'a institué) n'entrera jamais dans le Royaume des Cieux: Ces termes sont positives; il faut sa-

tisfaire à l'ordre qu'ils imposent, c'est pour cela qu'on porte les enfans à l'Eglise (dit S. Augustin) qu'on sçait être malades par le peché d'Adam, pour y recouvrer la santé, & comme on sçait qu'ils ne sont infectés de ce mal, que par la contagion du premier Adam; on croit aussi qu'ils n'en peuvent être gueris que par l'application de la grace du second, qui n'est venu sur terre que pour y reparer les ruines causées par ce premier. *Serm. 10. de verb. Apos.*

Ce fut pour procurer ce bien au petit Sigisbert, que le Roy Dagobert son pere, mit ordre pour son Baptême en même tems que la nouvelle lui fut apportée de sa naissance, il commanda à Pepin de Landen le Maire de son Palais de le faire promptement transporter d'Austrasie, & de pourvoir à tout ce qui pouvoit contribuer à la majesté de cette cérémonie. Il dépêcha en même tems vers son frere Aribert pour lui donner part à la joye que cette naissance lui causoit, & pour le presser de se rendre incessa-

ment en la Ville d'Orleans, pour y tenir cet enfant sur les fonds.

Le President Fauchet faisant une mauvaise interpretation des intentions de Dagobert sur cette invitation, veut qu'elles n'ayent pas été bien sinceres, car il dit que ce Prince ayant toûjours la passion de sa cupidité aussi ardente que celle de ses amours, n'invita son frere à sortir d'Aquitaine, soubs ce specieux pretexte, que pour avoir lieu de le faire perir en chemin; cependant rien ne parut, il vint, & s'en retourna sain & sauf aprés que par le Baptême on eut fait un Chrêtien de son neveu, il est bien vray que la mort assés subite qui lui arriva peu aprés, & à Chilperic son fils, & l'ardeur avec laquelle il se mit en possession de leur Royaume & de leurs tresors, pourroit bien faire donner quelque croyance à cette opinion de Fauchet, d'autant plus que Fredegarius dit que le bruit courut que la mort arrivée à ces Princes, leur avoit été ménagée par la faction & les artifices de Dagobert.

Antiq. Gaul.

cap. 67.

Ce Roy

Ce Roy ensuite aprés avoir serieusement pensé entre les mains de qui il remettroit son fils pour en recevoir le Baptême, & en être pareillement instruit, & s'étant enfin determiné à le confier pour cet affet à S. Amand, qu'il avoit peu auparavant banni, pour avoir osé le reprendre avec trop de liberté sur les desordres & le scandal de son incontinence (comme je l'ay dit cy dessus) le fit rechercher avec de grands empressements, sçachant combien ce saint avoit de merite, & les grands avantages qu'en recevroit son fils, s'il pouvoit l'engager à luy conferer, non seulement le Baptéme, mais à se charger encore du soin de son éducation.

Les gens de Dagobert n'eurent pas peine à trouver celui qu'ils avoient ordre de chercher, la reputation du saint qui voloit par tout, les admirables conversions qu'il faisoit par ses predications, jointes aux prodiges qu'il operoit de toute part, vinrent comme au devant d'eux, pour leur marquer

Ex vita S. Aman. André Duchesf. to. 1. pa. 646.

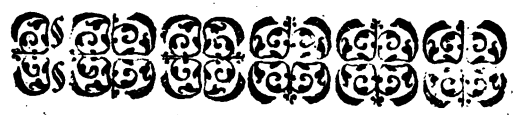
l'endroit ou ils le devoient rencontrer, ils s'y rendirent en toute diligence, & l'y ayant trouvé, ils lui firent connoître le desir que le Roy avoit de le voir, & l'ordre qu'ils avoient receu de sa part de le lui amener, il se remit entre leurs mains pour y être conduit. Dagobert étoit pour lors à Clichy, on ne sçauroit croire l'accueil qu'il fit au saint, il lui alla au devant, aussitôt qu'il le vit, & sans avoir égard à sa dignité, il se jetta à ses pieds en l'abordant, & le conjura de lui pardonner l'injure qu'il lui avoit faite en le bannissant pour en avoir été si justement repris. Ensuite relevé par le saint, il lui dit comme il se tenoit obligé à Dieu d'un fils qu'il en avoit receu, & qu'ayant fait choix de sa personne pour lui conferer le Baptéme, & pour en être aussi le Pere spirituel par les instructions qu'il lui donneroit lors que l'âge l'auroit rendu capable de les recevoir de sa bouche, il le prioit instamment de ne pas vouloir s'éloigner de ses justes de-

ſirs. Le ſaint qui ne s'accommodoit pas de l'air de la Cour, s'en excuſa avec beaucoup d'humilité, Dagobert ne perdit pas neantmoins ſur ſes excuſes, l'eſperance de pouvoir l'engager, il lui fit parler par deux celebres Perſonnages, aux avis deſquels il crû qu'il defereroit plûtôt qu'a ceux de tous autres, à raiſon de l'éminente ſainteté qui brilloit en leur vie; le premier fut Dadon, qui étoit Chancelier de Dagobert, & le ſecond Eloy; la vertu de ces deux grands Hommes eſt aſſés connuë par l'hiſtoire, ſans qu'il ſoit beſoin de la rapporter icy, elle fut telle, qu'elle en fit dans la ſuite deux grands Prelats en l'Egliſe, le prëmier en l'Evêché de Roüen ſous le nom de ſaint Oyen, & le ſecond en celuy de Noyon. Tous deux virent ſaint Amand, & travaillerent à le faire entrer dans les deſſeins du Roy, lui rêmontrant que l'interêt de Dieu ſe trouvant mêlé en cet affaire, il étoit de ſon devoir d'y concourir, pour ſatisfaire à la fidelité qu'il luy

devoit, que l'éducation d'un jeune Prince étant de la derniére importance, comme il ne pouvoit l'ignorer, non seulement pour le bien particulier de son salut, mais encore pour celuy des peuples qui devoient être soûmis à son authorité, on ne pouvoit trouver assés de Maîtres pour y être appliqués, que Dieu l'ayant destiné par une deputation speciale pour précher contre les vices du tems, il en auroit l'exercice autant libre qu'il le pouroit desirer sur le credit de son employ, auquel joignant les exemples de sa sainte vie, il seroit en état de faire beaucoup de fruits par sa parole & ses œuvres.

Saint Amand vaincu de ces raisons, consentit à ce qu'on vouloit de luy, le Roy fut fort joyeux quand il en apprit la nouvelle, & n'ayant plus de raison à retarder le Baptéme de son fils, il en pressa la cérémonie, & le fit conduire avec le saint en la Ville d'Orleans par le Maire de son Palais, & ce fut là ou il fut à quarante jours de sa

naiſſance, regéneré dans les eaux du Baptéme.



PRESAGE DE LA SAINTETE' DU petit Prince en la cérémonie de ſon Baptéme.

CHAPITRE V.

QUoy que la nature & la grace different aſſés en leur conduite, on peut cependant remarquer qu'elles conviennent en une choſe, qui eſt que quand elles ont arrêté d'enrichir extraordinairement quelque creature de leurs dons & faveurs, elles en fourniſſent le prejugé par avance, par de certains prodiges qu'elles ont coûtume de faire paroître dans les premiers cõmencements de leur vie. On jugea par cet exemple que Midas ſi celebre dans l'antiquité, pour les grandes richeſſes qu'il à autrefois poſſedées, en devoit avoir en effet d'abondantes,

quand on vit un grand nombre de fourmis qui remplissoient tandis qu'il étoit encore au berceau, ses mains de blé. On augura de même en faveur de Platon qu'il seroit homme éloquent (comme il a paru) sur ce qu'on vit des mouches à miel étànt encore enfant, entrer & sortir de sa bouche. Une infinité d'autres exemples qu'il seroit facile d'alleguer, pourroient aisement justifier ce que j'ay avancé à l'égard de la nature, & il ne seroit pas plus malaisé de le faire sur le sujet de la grace, dans l'ordre de laquelle on à vû un grand nombre de saints fournir ainsi des prejugés sur ce qu'on en devoit attendre, par des nouveautés extraordinaires qui ont accompagné les premiers jours de leur vie. Remarquons en le prodige en la personne de ce petit Prince, duquel nous écrivons.

Les deux Frances, l'Austrasie & la Neustrie prenant interêt en sa naissance, sur ce qu'elles y voyoient un heritier assûré, pour recueillir la suc-

cession de leurs couronnes, & ayant passion pour le voir en cette premiére céremonie qu'on alloit faire à son sujet, semblerent vouloir vuider toutes leurs Villes de ce qu'elles avoient de plus pompeux, pour remplir celle d'Orleans nommée par Dagobert pour le lieu du Baptéme; on y vit en effet aborder les Prelats & les grands Seigneurs de toute part. Aribert s'y rendit, suivi de sa principale Noblesse, le Prince y fut receu avec toute la magnificence possible, sur les ordres de Pepin Maire du Palais, aux soins duquel le Roy avoit remis ces choses, & le jour étant venu, Dieu voulant manifester sa gloire à la veue d'une si prodigieuse affluence de personnes de toute conditions, & rendre sa loüange parfaite, selon la parole du Prophete par la bouche du'n enfant, permit que S. Amand se trouva au milieu d'une si grande foule, ou éloigné des clercs qui devoient l'assister & le servir, ou que ceux cy ne prirent pas garde à leur devoir pour faire ce qu'ils de-

Fredeg. c. 61. 62.

Psal. 8.

voient dans le tems, en ſorte qu'ayant commencé les priéres uſitées en tel cas, & en étant venu à finir ſur l'enfant la benediction des exorciſmes, comme perſonne ne répondit *Amen*, on l'entendit lui même qui profera cette parole hautement, diſtinctement mais miraculeuſement, puis que ce fut à quarante jours de ſa naiſſance, & qu'il n'y avoit que la ſeule main de Dieu capable de lui ouvrir la bouche en cet âge pour donner lieu à former un favorable prejugé ſur les deſſeins de ſa grace, par une nouveauté ſi extraordinaire, laquelle ſembloit comme vouloir annoncer que cet enfant acceptoit volontiers l'obligation qu'on vouloit lui impoſer, d'étre délors (en renonçant à ſatan, au monde & à ſes pompes) uniquement à Jeſus-Chriſt, dans le ſang duquel on alloit le laver. Les autres enfants n'ont pas cet avantage en pareille occaſion, ils ne répondent que par des bouches empruntées, ils ne conſentent à l'engagement qu'on leurs impoſe, que ſur l'acceptation de ceux

Croniq. Sigisb. da. 39.

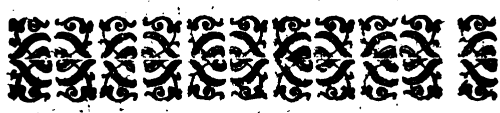
Monach Dionis. cap. 24.

Ex vita S. Aman. Duchesne pag. 647.

qui les tiennent ſur les fonds, ils ne ſont baptiſés que ſur la foy d'autruy; & celui cy fait tout cela par ſoy même en répondant *Amen*. On ne ſçauroit douter que tous ceux qui lui oüirent prononcer cette parole, n'en demeurerent ſurpris, & que ſe regardant (ſaiſis d'étonnement) mutuellement les uns les autres, ils ne repeterent en cette occaſion ce qui avoit été dit autrefois de S. Jean au ſujet de ſa naiſſance, quel peſés-vous que doit être cet enfant? Sans doute il ſera grand devant Dieu, puis que ſa main l'accompagne de ſi bonne heure en un tems ou il abandonne tous les autres dans la diſgrace de leur condition, qui les reduit à la neceſſité de ne pouvoir ſe paſſer de ſecours étranger. *Luc. c. 1.*

Cette nouveauté cauſa de la joye à tout le monde, ſur ce qu'on crût qu'il y avoit lieu à eſperer de voir refleurir la vertu ſoubs le regne d'un Prince qui en donnoit de ſi favorables augures. S. Amand y prit grand part, il impoſa le nom de Sigiſbert à l'Enfant;

& sur le recit qu'il fit de tout au Pere, Dagobert jugeant bien qu'on devoit à son fils, en qui cette merveille venoit de se faire voir, une éducation particuliére pour contribuer de sa part aux desseins de Dieu, s'appliqua à la lui procurer.



DAGOBERT APRES LE BAPTÊME de son Fils, met ordre pour son éducation.

CHAPITRE VI.

L'Obligation qui engage les Peres & Meres à l'éducation des Enfants qu'ils on receu de Dieu, leur est imposée avec tant de necessité, qu'ils ne peuvent manquer d'y satisfaire sans encourir le blâme de violer les loix naturelles & divines, la nature les engage à aimer leurs enfants d'un amour raisonnable, ils n'en rempliroient pas les devoirs, s'ils les abandonnoient à la

dépravation par negligence, ou par trop de molesse, & ce seroit en devenir les parricides aprés en avoir été les progeniteurs. Dieu les oblige d'ailleurs à cette éducation, c'est pour cela qu'il répend dans les corps de ces enfants, à la production desquels les Peres & Meres ont concourus, des ames toutes nuës, & comme des tables rases, chargeant ceux cy de les orner des vertus, & de toutes les qualités loüables qu'on y peut desirer, voulant que ce qu'il ne fait pas ainsi lui même, soit fait par le soin des parents.

Mais s'il est jamais necessaire de satisfaire à ce devoir, ce doit être plus particuliérement à l'égard des enfants qui naissent pour commander, & qui sont par le droit de leur naissance destinés pour les Trônes, d'autant qu'en ce cas il ne faut pas seulement penser au bien de leurs personnes dans le particulier, mais encore au bien général d'un Etat qui aura à en être gouverné, & dont les mœurs de tous ceux

qui le doivent composer, comme en étant les membres, ont coûtume d'être reglés sur la qualité de celles qui se trouvent dans le chef. Les Atheniens se rendirent autrefois ridicules & montrerent qu'ils n'entendoient pas bien ce que l'oracle voulut dire, lors que leurs ayant annoncé que la felicité de leur Republique, dépendoit du soin qu'ils prendroient de remplir les oreilles des enfants qui la devoient gouverner, de la meilleure chose qui soit au monde; ils y mirent de l'Or, croyant qu'il n'est rien de meilleur que ce divin metail: c'étoit de la sagesse, de la science, du bon raisonnement, & des preceptes vertueux que l'oracle voulut parler, qui sans doute pouvoit mieux contribuer au bien de la Republique d'Athenes, coulés par l'aureille de l'esprit des jeunes Princes, que l'Or & l'Argent qui n'ont rien que de vil, comparé à ces choses, & dont le prix est tel, qu'il n'y a point de tresor qui le puisse égaler, ce qui donna lieu autrefois à ce fameux Alphonse

Roy d'Aragon, de dire une chose sur ce sujet. On demanda un jour en sa presence, si un Souverain pouvoit devenir pauvre, il répondit qu'oüy, & que si la sagesse se trouvoit quelque part à vendre, le cas seroit possible, voulant dire par là qu'il ne possedoit rien en qualité de Souverain, qu'il ne voulut donner pour elle, tant il est vray que rien n'est plus necessaire aux Princes que son acquisition, pour pouvoir se bien gouverner par elle, affermir leurs Sceptres & leurs Couronnes, maintenir leur credit & leur authorité, établir & conserver leurs peuples dans le repos & la felicité ; & c'est ce qui ce fait par la bonne éducation qu'on leur donne.

Dagobert est loüable pour avoir soigneusement pourvû à celle de son fils. Il prit de nouveau la parole de S. Amand, persuadé comme il étoit, que personne ne pouvoit lui en donner une meilleure que ce saint, & comme s'il eut apprehendé que la chose ne réüssit pas bien en sa maison, sur

ce qu'il eſt aſſés ordinaire de la voir faillir dans les maiſons paternelles, parce qu'outre que les enfans y reçoivent mille careſſes qui étouffent leur eſprit, ils y manquent ſouvent de ces aiguillons qui excitent la vigueur. Il envoya le Maître & le Diſciple, en luy faiſant ſa maiſon au Château de Cyſembourg, pour y être plus commodement élevé : Saint Amand s'y rendit avec joye, dans le deſſein de profiter de cette agreable ſolitude, pour s'avancer dans la vertu en attendant que le jeune Prince fut en âge pour recevoir de ſa bouche les inſtructions qu'il auroit à lui donner, mais la Providence l'ayant deſtiné à d'autres choſes, & ne voulant pas qu'il demeura ſi longtems inutil, il profita peu de cette retraite, ſur le ſujet que je vay dire.

Hier. Henning.

La Ville d'Utrec ayant été privée par la mort de ſon Evêque en ce tems là ; le Clergé & les peuples deputerent vers le Roy les plus notables d'entre eux, pour lui demander S. Amand, pour en être le Succeſſeur, ſur le be-

André Ducheſne p. 39. t. 1

soin que cette Eglise avoit d'un Pasteur vigilant & zelé. Dagobert qui l'avoit engagé avec assés de peine au service qu'il en attendoit pour son fils, en eut encore sur cette demande qu'on lui fit, cependaut il se laissa flechir sur la reflexion qu'on lui fit faire, que le saint pourroit rendre de notables services à cette Eglise, en attendant la saison propre à en rendre d'autres au Prince Sigisbert son Fils, ainsi le saint eut licence de se retirer à Utrec en prenant pocession de cet Evêché.

Cronica Sigisb. pa. 391

Il avoit pris naissance en Aquitaine de parens fort illustres. Sa vie nous apprend qu'étant un jour en priéres en l'Eglise de S. Pierre à Rome, cet Apôtre lui apparut, & lui commanda de s'en venir en France, pour par ces predications & sa bonne vie, travailler à y extirper les vices, & y faire cultiver la vertu; il l'obeit, & se rendit fort celebre dans l'exercice de ce saint ministere, dont il soûtint toûjours la gloire avec un zéle vrayment Apostolique, sans s'étonner de l'éclat des

André Duchesne to. 1 p. 597

têtes couronnées. Acaire Evêque de Noyon l'avoit ſacré Evêque, pour donner par ce caractere plus de poids à ces predications, mais il n'avoit pas encore épousé d'Egliſe particuliére, & il le fit en s'attachant à celle de la Ville d'Utrec, ou il répondit à tout ce qu'on avoit attendu de ſa vertu, & le jeune Prince fut remis aux ſoins d'un autre ſaint, qui fut Pepin de Landen, homme d'un rare & ſingulier mérite.

DES CHOSES ARRIVÉES DANS l'Auſtraſie pendant les premiéres années du jeune Prince Sigisbert qui ſervirent á luy en faire tomber la Couronne.

CHAPITRE VII.

TAndis que le jeune Prince étoit élevé par les ſoins de Pepin, qui fut chargé de ſon gouvernement par les

les ordres de Dagobert son Pere au départ de S. Amand, la guerre s'alluma assés subitement entre Dagobert & Samo Austrasien de naissance, lequel par une heureuse fortune étoit devenu Roy des Esclavons, qu'on nommoit en ce tems là, Vinides. Il étoit sorti du Comté de Senegau dans l'ancien Brabant, pour aller avec d'autres Marchands exercer commerce dans les Provinces de ces peuples, & les ayant trouvés en guerre avec leurs voisins, il prit partie pour les Esclavons contre leurs ennemis, & leurs rendit de si bons services par ses conseils & sa valeur, qu'ils l'éleurent pour leur Roy. Ainsi élevé sur le trône, il renonça aisement à son païs, s'habitua en celuy là. Il y épousa douze femmes, desquelles il eut vingt deux garçons & quinze filles, & y regna l'espace de trente cinq ans avec toute sorte de bonheur & de prosperité. Ce qui le mit en guerre avec Dagobert, fut ce que je vay dire.

Godefri Henschen. de tribus Dagob. pag. 36. Fredeg. cap. 47.

Certains Marchands François é-

toient allés negocier chez lui, revenants en Austrasie, ils furent attaqués par quelqu'uns de ses gens, dépoüillés de tout ce qu'ils avoient, & massacrés même pour la plus part, contre tout droit & raison. Dagobert en aiant été informé se crût obligé d'en demander raison. Il envoya donc vers Samo pour repeter les marchandises volées, & demander satisfaction sur les meurtres cōmis en la personne de ses sujets.

Fredeg. cap. 68. Gesta. Dago 27.

L'envoyé qui étoit un nommé Sichaire, fut fort longtems à solliciter son audience, sans pouvoir l'obtenir; & ayant enfin reconnu qu'on ne differoit de la lui accorder, que parce qu'on n'étoit nullement en dessein de rien restituer, il s'avisa d'un artifice pour pouvoir se produire devant Samo, qui fut de se vêtir à la mode du païs, pour soubs cet habit emprunté, se couler aisement en sa presence; y étant parvenu, par le moyen de cette addresse, il lui dit le sujet de sa venuë en ses Etats, qui tendoit à faire faire justice à son Maître sur les plain-

Amoi. l. 4 cap. 23.

tes qu'il lui fit de sa part. Samo se mit peu en peine de tout ce qu'il lui dit, ce qu'ayant irrité l'Envoyé, lui perdant le respect, il lui fit des menaces, & le somma de comparoître devant Dagobert, puis qu'il étoit un de ses sujets naturels, Samo répondit qu'il en useroit toûjours à son égard de la sorte qu'il le devoit, quand Dagobert de sa part conserveroit une bonne amitié avec lui & ses sujets, & Sichaire lui ayant repliqué que les serviteurs de Dieu n'entretenoient pas de commerce avec les chiens, Samo lui dit, si vous étes les serviteurs de Dieu, & que nous en soyons les chiens, vous étonnés vous qu'obeissant si mal à vôtre Maître, nous vous mordions de la sorte que nous le faisons, & en même tems il fit chasser Sichaire de sa presence, dequoy Dagobert étant averti, & ne pouvant dissimuler cet outrage, il prit sur l'heure même la résolution de s'en faire justice par les armes.
Il leva pour cet effet des troupes en Austrasie, il engagea les Lombards en

cette guerre & les Allemands, & se mit en devoir d'entrer dans les Etats de Samo, à dessein d'y porter le degat & le saccagement, mais il trouva à qui parler, car Samo se deffendit courageusement, il est vray qu'il perdit quelques unes de ses troupes que les Lombards & les Allemands défirent, & qui lui enleverent aussi quelques prisonniers, mais le mal ne fut pas grand, parce que les Austrasiens affecterent de ne pas servir en cette occasion comme ils auroient pû faire, & cela par ressentiment contre Dagobert, sur les mauvais traitements qu'ils en recevoient par les pillages & les concussions qu'il exerçoit en Austrasie, par le mouvement de cette honteuse cupidité que nous avons remarqué en sa personne. Ce fut là ce qui les porta à faire peu contre les ennemis, & à s'abandonner même à la fuite, pour en quelque maniére favoriser la Victoire à Samo, & causer ce déplaisir à Dagobert, de se trouver contraint de se retirer de ses terres, sans y avoir eu

les progrés qu'il y auroit pû y rencontrer sans cette defection, dit Fredegarius. *Fredeg. cap. 74.*

Ainsi Dagobert fut obligé à s'en revenir sur ses pas, & craignant de s'engager en une guerre de trop longue haleine, quoy qu'il eut déja levé de nouvelles troupes pour la continuer, il écouta volontiers les Saxons qui lui envoyerent des Deputés pour traiter avec lui, promettant de garder les frontiéres contre les incursions des troupes de Samo, pourveu qu'on les déchargea d'un tribut annuel de cinq cent bœufs, auquel le Roy Clothaire Pere de Dagobert les avoit autrefois assujettis ayant la guerre contre eux, ce qui fut accordé. Les Saxons satisfirent pendant quelque tems avec assés de bonheur à leur engagement, mais les ennemis prenoient si bien leur tems, que souvent leur passant sur le ventre, ils venoient faire d'horribles degats dans la Thuringe, & par tout ou ils se répandoient, ce qu'ayant fait en diverses reprises, Dagobert prit la *Aimoi. l. 4. c. 26.*

resolution d'abandonner les Austrasiens qu'il voyoit avoir peu d'amitié pour lui à leur propre deffence ; ainsi il fit envers Sigisbert son fils, ce que son Pere avoit autrefois fait à son égard, qui fut de le leur donner pour Roy, pour les obliger de veiller par eux mêmes à la garde de leur Royaume. Ainsi la guerre contre Samo servit à avancer comme j'ay dit, la couronne au Prince Sigisbert. Voyons en la maniére.

LE PRINCE SIGISBERT ETABLI Roy d'Austrasie par Dagobert son Pere, à qui Nantilde donna un second fils.

CHAPITRE VIII.

Voicy un jeune Prince élevé de bonne heure sur le Trône, c'est le jeune Sigisbert sur la demission que le Roy Dagobert son Pere lui fit

de l'Austrasie, à quoy il fut attiré par la raison que j'ay rapporté au chapitre precedent. Pour en rendre l'action solemnelle, il se rendit à Metz, ou ayant convoqué les Prelats & tous les Grands du Royaume, il leurs fit ouverture de son dessein par un discours qu'il prononça devant eux, & ayant fait paroître en même tems le petit Sigisbert en leur presence, il leurs dit que c'étoit là celui en faveur duquel il vouloit se depouiller de la qualité de Roy d'Austrasie pour l'en revêtir, & sur l'heure même il fut par ses ordres proclamé, & reconnu de tous soubs cette qualité. Ensuitte Dagobert s'appliqua à la creation des principaux Officiers du Royaume pour en prendre l'administration durant le bas âge du Prince, il lui donna Pepin de Lauden pour Maire de son Palais, S. Cunibert Archevêque de Cologne pour principal Conseiller, & le Duc Adalgesile pour Grand Maître de sa Maison. Il lui remit aussi un tresor convenable & suffisant pour soûtenir sa dignité Ro-

Fredeg. cap. 75.

Chroni. reicherst. pa. 46.

yale ; & délors les Austrasiens prirent le soin de deffendre les frontieres du Royaume contre les irruptions des troupes de Samo, en quoy ils réussirent si bien, qu'ils les firent entiérement cesser par les frequentes défaites de ces ennemis.

Peu de tems aprés Dagobert eut lieu de confirmer cette alienation de l'Austrasie, & ce fut sur l'occasion que je vay dire. Il y avoit déja quelques années qu'il avoit fait enlever d'un Cloître une fille d'une charmante beauté nommée Nantilde, à laquelle il avoit fait prendre qualité de Reine en l'épousant, aussi bien qu'a deux autres concubines, le Pere Petaut dans son *Rationale temporum* la nomme Religieuse, en disant ces paroles qui font encore voir par occasion la verité de ce que j'ay dit sur le sujet de la naissance de S. Sigisbert. *Dagoberto natus est Clodoveus ex Nantilde Monacha, cum ante Sigisbertum ex Ragintrude pellice genuisset.* Cette Nantilde ne lui avoit pas encore donné d'en-

Aimoi. cap. 19.

l. 8. c. 2.

fants ; enfin la douziéme année de son regne, elle accoucha d'un fils qui fut nommé Clovis second du nom. Sur cette naissance, les grands du Royaume lui representerent que puisqu'il avoit bien voulu favoriser le Prince Sigisbert son ainé du Royaume d'Austrasie par la cession qu'il lui en avoit faite de son vivant, ils estimoient qu'il seroit à propos qu'il assura aussi la Neustrie à ce second fils que Nantilde venoit de lui donner, afin qu'aprés son deceds, il en recueillit la succession, obligeant les Austrasiens à s'engager par serment à ne pas troubler aprés sa mort cette disposition qu'il y auroit apportée.

Dagobert goûta fort ce conseil, & ayant pris la resolution de s'y conformer, il convoqua de nouveau les Seigneurs d'Austrasie, ausquels il fit entendre le dessein qu'il avoit d'assurer à Clovis son second fils, la Neustrie & la Bourgogne, qu'il s'étoit reservés pour être par lui possedés aprés son decez, & que pour cela il desi- *Fredeg. cap. 76.*

roit d'eux qu'ils lui promissent & s'engageassent par serment qu'ils s'en tiendroient au partage qu'il faisoit ainsi de ses Royaumes, sans jamais y rien alterer soubs quelque prétexte que ce fut ; que pour ôter toutes causes de jalousie, il vouloit qu'il y eût une parfaite égalité entre ces deux Royaumes, que pour cet effet l'Austrasie (dont il confirma la cession déja faite à son ainé) retiendroit généralement tout ce qui avoit été toûjours de son ressort, une seule chose exceptée, qu'il voulut absolument qu'on réünit à la couronne de France, ce fut le Duché de Dentelen qui comprenoit (comme je l'ay déja dit) tout le païs d'Artois, lequel en avoit été detaché par Clothaire, par le traité qu'il fit avec Theodebert VII. Roy d'Austrasie, auquel il fut contraint de le ceder, comme on peut le voir cy dessus en l'article de ce Theodebert. Les Austrasiens receurent ces ordres de Dagobert avec douleur ; mais il fallut flechir sans oser rien opposer à ce qu'il

Croniq. s. Reicbersp.

commanda craignant de l'irriter; ainsi ils firent ce qu'il desira, & dans la suitte les choses demeurerent si bien établies que les deux freres Sigisbert & Clovis aprés la mort de leur Pere n'eurent aucun démêlé par entre eux sur le sujet de ses partages.



LE ROY SAINT SIGISBERT EST conduit en France ou il est mandé par Dagobert pour une derniére assemblée generale qu'il y fit des Etats de ces deux Royaumes.

CHAPITRE IX.

DAGOBERT convoqua cette derniére assemblée pour le premier de May de l'année qui preceda celle de sa mort, comme s'il eut pressenti qu'il n'en étoit pas loin, & qu'il eut ainsi voulu la prevenir en reglant une derniére chose qu'il avoit à faire

ayant qu'elle lui survint.

Le jeune Roy Sigisbert y fut amené de l'Austrasie suivi de sa Noblesse avec toute la magnificence convenable à sa naissance & à sa qualité, & le jour marqué étant venu, Dagobert se fit voir avec un grand éclat, accompagné de ses deux fils, & s'étant assis sur un trône de fin or, la Couronne en tête, selon la coûtume des Roys François (comme le rapporte le moine Anonyme de S. Denis) il dit à l'assemblée que ce qui l'avoit porté à la convoquer, étoit qu'étant incertain de sa mort, il avoit crû qu'il étoit de son interêt de la prevenir, en tâchant d'expier ses pechés par les aumônes qu'il avoit ordonné, par les donations qu'il avoit faites és Eglises & és Monasteres de ses Royaumes, & notamment à celui de S. Denis, & enfin par les priéres, par les Messes, & les sacrifices qu'il avoit reglé, pour pouvoir aprés son decez en être secouru en l'autre vie, sçachant qu'il y auroit à faire à un Juge qu'il étoit à propos de

Gesta Dago. cap. 40.

flechir avant que de paroître devant son Tribunal ; qu'il avoit fait rediger par écrit toutes ces choses en forme de Testament, & que ce qu'il avoit à demander aux divers états qui composoient l'assemblée, étoit de vouloir en agréer la disposition, & de s'engager à la promesse qu'il leur demandoit de leur fidelité pour l'exécution, leurs enjoignant à tous, aux Evêques, aux Abbés, & à tous autres Seigneurs qui étoient là presents de le faire par leurs inscriptions au bas de l'original, & de quatre copies autentiques qu'il avoit fait dresser pour être gardées, l'une en son tresor, une autre en celui de l'Eglise de Paris, une troisiéme à Lyon ; & une quatriéme à Metz.

A peine eut il achevé de faire ainsi connoître ce qu'il desiroit de tous les convoqués, qu'il eut la satisfaction de les voir tous lui marquer une deference fort respectueuse à tout ce qu'il avoit proposé, & s'empresser à en signer les Actes, qui furent ensuite remis ez mains de ceux qui furent

nommés de sa part, pour être consignés dans les lieux où ils devoient être gardés.

On fit ensuite quelques Ordonnances jugées necessaires pour le bien des Royaumes, & Dagobert étant prest de congedier l'assemblée, reprenant la parole, recommença de nouveau à faire connoître la passion qu'il avoit pour que tout ce qu'il avoit ordonné fut soigneusement observé; & se tournant vers ses enfants, il les conjura d'y être bien fidels, car encore bien (leur dit-il) que je pourrois vous l'ordonner par l'authorité que me donne la qualité de Pere, & vous enjoindre d'observer le commandement que je pourrois vous en faire, j'aime mieux vous prier de vouloir y satisfaire comme vous voudriés que ceux qui viendront aprés vous, le fissent sur ce que vous leur auriés ordonné, tenant pour certain (ajoûta-t-il) que si vous venés à violer par mêpris ce que j'ay si religieusement établi, le même vous arrivera par ceux qui vous succede-

ront. Et ce discours étant fini, l'assemblée fut rompuë. On ne tarda pas de reconduire saint Sigisbert en Austrasie.



LA MORT DE DAGOBERT PERE de Saint Sigisbert.

CHAPITRE X.

COmme la mort entre dans les Louvres des Roys aussi bien que dans les cabanes des bergers, & qu'elle fait plier les grands & les petits, soubs ses loix sans nulle distinction. Dagobert fut sommé de sa part de lui rendre en personne le tribut dont tous les hommes lui sont redevables; & comme les excuses sont inutiles sur ce devoir, il faut le remplir indispensablement. Son histoire dit que s'étant trouvé à Epinay sur Seine, il y tomba malade d'un flux de ventre, & que sentant bien que son mal le mettoit en danger, il se fit prompte-

Gesta Dagob. cap. 43.

ment transporter en l'Abbaye de St. Denis, ou étant arrivé, & ayant tous les jours de nouvelles asseurances d'une mort inévitable, il se mit en état de la recevoir en Prince Chrêtien ; & de rendre de bonne grace à Dieu la vie qu'il en avoit receu, à quoy il fut aidé en cette importante affaire qu'on ne fait qu'une seule fois, par les Religieux qu'il avoit établis & richement fondés en ce saint lieu.

Il y manda Aega le Maire de son Palais qu'il avoit substitué en place de Pepin de Landen qu'il avoit donné à son fils Sigisbert pour exercer cette charge en Austrasie ; ce fut pour lui dire que s'étant toûjours confié en sa fidelité qu'il avoit éprouvée au maniment de ses affaires, il le requeroit étant prest à partir de cette vie, d'employer son credit, & d'user de l'authorité de sa charge pour exécuter avec soin tout ce qu'il avoit ordonné concernant les interêts de Clovis son cadet, auquel il abandonnoit par sa mort la Couronne de France, &

de

de veiller aussi avec le même soin à ceux de la Reine Nantilde qu'il avoit aimé preferablement à toutes celles qui avoient eu part en ses amitiés ; qu'étant prêt de remettre son esprit és mains de son Createur par cette inévitable necessité, qui engage les Rois à le faire aussi bien que leurs sujets, il le feroit avec bien de la consolation s'il pouvoit avoir de sa part une parole bien sûre sur l'exécution de ces choses. Il lui enjoignit de surplus d'écrire de sa part à Pepin, à Cunibert, & à Adagesile en Austrasie, pour leur recommander de prendre les mêmes soins des interêts de Sigisbert son aîné, & d'employer leur zéle, & toute leur industrie pour maintenir la bonne intelligence qui étoit si desirable entre les deux Couronnes, afin de les bien affermir sur la tête des jeunes Princes ausquels il les laissoit. Aega promit à Dagobert de satisfaire avec exactitude à tout ce qu'il lui ordonna, & il le fit de vray, car il étoit homme d'honneur & de probité, se-

tonique Fredegarius en parle.

cap. 72. Le Roy en suite ayant ordonné pour sa sepulture, & designé l'endroit ou il desiroit que l'on plaça son corps, qui fut au côté droit du grand Autel de l'Eglise de S. Denis, & recommandé aux grands de la Cour son fils Clovis & Nantilde sa femme qu'il avoit aussi fait venir, & reciproquement tous ses grands à son fils, & à la Reine, il donna tous ses soins au salut de son ame, & rendit fort chrêtiennement son esprit le 19. Janvier de l'an 644. au seiziéme de son regne.

Gesta Dago. cap. 45. Le Moine de S. Denis Aimoinus & Sigisbert en sa cronique, racontent qu'un Solitaire le vit au moment de son deceds en peril d'être damné, & *Aimo. l. 4 cap. 39.* que son ame étoit déja entre les mains des demons, dont elle fut retirée par les Ss. Denis, Martin, Maurice & autres qu'il appella à son aide, & qui y accoururent par reconnoissance aux *Croniq. Sigisb. pag. 4.* honneurs qu'il leurs avoit fait sur terre, leurs bâtissant des Temples, & mettant leurs reliques en veneration.

André du Sauſſay rapporte la même choſe en ſon Martirologe le 19. Janvier, & l'hiſtoire dit qu'Anſoalde Evêque de Poitiers retournant de la Sicile en France, ayant appris la nouvelle de cette viſion de la bouche du même Solitaire qu'il avoit viſité en paſſant, en fit part à S. Oyen, qui la fit mettre par écrit, pour que la poſterité en fut informée, & qu'elle mit ces Saints que Dagobert avoit ſi favorablement reclamé, en grande reputation; & accrut de beaucoup la confiance qu'on avoit en leurs interceſſions.

Comme l'authorité d'un ſaint étoit alors d'un grand poids dans l'eſprit des Chrétiens, on donna auſſi en ce tems là plus de croyance à cette viſion qu'on ne feroit peut-être aujourd'huy.





DAGOBERT ETANT MORT, LES Officiers du Roy Saint Sigisbert passerent en France pour le partage des tresors du deffunt.

CHAPITRE XI.

Comme il est du devoir d'un fidel serviteur de veiller à la conservation des droits de son Maître, lors que l'occasion s'en presente, & de ne rien negliger ou il y à lieu à faire valoir ses justes pretentions. Pepin de Landen Maire du Palais du Roy St. Sigisbert, ayant été informé de la mort de Dagobert en publia la nouvelle dans toutes les Provinces de l'Austrasie, & y ordonna ce qui étoit de justice & de raison sur le deüil que l'on en devoit prendre.

Gesta. Dago. cap. 47. Ensuite, devant faire valoir les droits du Roy son Maître sur la succession

de son Pere, il assembla tous les gens de son Conseil, pour deliberer avec eux sur ce qui étoit à faire à cet égard pour le bien de son service: Tous furent d'avis que pour ne pas troubler le repos des deux Royaumes, & y maintenir la paix et la bonne intelligence qui y étoit, il ne falloit rien entreprendre sur ce que le Roy Dagobert y avoit établi avec tant de soin, d'autant plus qu'ils s'étoient engagés par serment prêté à ne rien alterer de ce qui avoit été si autentiquement arrêté sur ce sujet, mais que pour ce qui concernoit les tresors delaissés par le decez de Dagobert, il étoit necessaire d'agir pour la part que leur Maître avoit droit d'y pretendre, & qu'ainsi il falloit en rechercher la Reine Nantilde & les Ministres de Clovis, & comme on jugea que cette affaire devoit être traitée avec beaucoup de sagesse & de prudence, le Maire du Palais, & S. Cunibert Archevêque de Cologne, furent priés de vouloir bien s'engager comme personnes qui

se trouvant avantageusement pourveües de ces qualités, étoient plus propres que toutes autres pour la faire favorablement réüssir : l'effet répondit à l'esperance qu'on en avoit conceüe ; ces deux grand hommes s'étant transportés en France, y eurent tout le succez qu'on pouvoit desirer.

Ils trouvérent Nantilde & Aega disposés à leurs donner toute la satisfaction qu'ils étoient venus demander. Aprés donc qu'on leurs eut rendu les honneurs qui étoient dûs à leur qualité & à leurs merites personels, ils furent conduits en la Ville de Compiegne, où les tresors de Dagobert étoient gardés, l'Inventaire en fut fait par les Officiers des deux Roys, & le tiers devant être remis à la Reine Nantilde, de tout ce que Dagobert avoit acquis depuis qu'il l'avoit épousée, selon qu'il avoit été stipulé par entre eux, les gens de cette Reine qui se trouverent là presents pour ses interêts, s'en saisirent en son nom, & ceux des deux Roys firent le même sur le

reste qui fut partagé également par moitié. Les choses étant faites ainsi de bonne foy, Pepin & Cumbert ne penserent plus qu'à retourner en Austrasie, ils s'y rendirent peu de tems aprés; & ayant fait voir au Roy St Sigisbert ce qu'ils avoient amené, & dressé un Inventaire de tout le contenu; ils remirent en son tresor en la Ville de Metz ce qu'ils avoient apporté de celui de Dogobert son Pere.

LE IEVNE PRINCE S. SIGISBERT avance en âge & en vertu tandis que ses officiers veillent au bien de ses affaires.

CHAPITRE XII.

COmme les Roys sont beaucoup plus redevables à Dieu, que non pas leurs sujets, à raison des faveurs & privileges particuliers qu'ils en reçoivent, qui les constituant sur terre les vives images de ses grandeurs, les rendet

si venerables aux peuples ; il est facile à voir que la vertu qui leur est la plus necessaire est la Religion, pour les porter à l'honnorer & le servir de leur mieux, par un devoir que la justice exige de leur reconnoissance. Ce fut sans doute pour être en état de le remplir, qu'on vit autrefois les premiers Roys joindre le Sacerdoce avec leur Diademe, & ne faire pas moins de cas de servir aux Autels, que de commander à leurs peuples ; la pratique s'en vit même jusques chez les Roys payens, lesquels étoient les Sacrificateurs de leurs Etats, & faisoient gloire de faire fumer de leurs encens les Autels des Dieux qu'ils adoroient, étants persuadés que le carractere de leur Divinité les élevant infiniment au dessus de leur tête, exigeoit d'eux ce devoir si juste & naturel.

Ils ont pour cela besoin de tomber en bonnes mains, & de rencontrer en leur plus tendre jeunesse de bons Maîtres, lesquels étant eux-mêmes prevenus des sentiments d'une solide pieté,

les insinuent de bonne heure en leurs ames, & detournent leurs esprits des impressions de tant de damnables maximes qui sont si ordinaires dans les Cours des Roys, qui leurs apprennent qu'en qualité de Souverains ils sont au-dessus des loix, que comme il est de la gloire de leur dignité Royale de ne le ceder à personne, ils ne doivent pas même le faire dans le vice, comme Caligula le disoit autrefois, *Imperatoria dignitatis est ne vitiis quidem alteri cedere*, & qu'enfin s'il faut une Religion aux Roys, elle doit être moderée pour ne pas avilir leur grandeur, d'autant plus que les soins de l'autre monde ne convenant pas bien à ceux qui sont nés pour commander à celui cy, ils en doivent être exempts.

L'avantage que le Roy S. Sigisbert eut en ses premiéres années fut qu'une bonne instruction ne lui manqua pas de la part de ceux qui furent commis par le Roy Dagobert son Pere, pour veiller à son éducation. Pepin de Landen ayant été chargé de cet ordre, s'y

appliqua en personne & y commit des grands hommes, S. Cunibert, & le Duc Adagesile y donnerent pareillement leurs soins; & le Disciple fut si bien élevé soubs tant de sages & de vertueux Maîtres, qu'il y à eu lieu à reconnoître en sa personne, un Prince tres Religieux, & si bien dirigé en toute la conduite de sa vie, qu'il seroit malaisé d'en rencontrer quelqu'un parmi ceux de son rang, où la Religion & la pieté se soit fait voir avec plus d'éclat; en effet, on observa dans tout le cours de la vie de ce Prince, une foy vive & agissante, & sur cette baze, toutes les autres vertus solidement établies, lesquelles aprés l'avoir rendu agreable à Dieu, le mirent en état de plaire encore aux hommes, & de se donner à lui même une certaine satisfaction secrette, qui à coûtume de se trouver dans l'ame des gens de bien, qui le rendit toûjours tranquil, & lui faisoit goûter un repos agreable & solide parmi tous les embaras de la Cour.

Comme la nature lui avoit donné de bonnes inclinations, on peut dire qu'elles furent comme ses premiers Precepteurs qui le porterent à suivre le bien & à fuir le mal, ce qu'il fit toûjours sans peine, & ses inclinations couronnant les soins que ses Maîtres y ajoûterent, firent qu'il s'accoûtuma de bonne heure à vivre dans l'innocence & en une parfaite integrité de vie, & à marcher dans les voyes de la justice, avec tant d'exactitude, qu'il y avoit lieu à s'étonner de voir que chaque saison portant ses fruits dans le tems, il démentoit cependant sa jeunesse en sa presence, & se faisoit considerer bien au dessus de son âge. Il n'étoit rien de si moderé que ce jeune Prince, on ne remarquoit presque point de passion chez lui, si quelqu'une s'avançoit en quelque occasion, il en sçavoit si bien reprimer les mouvements, qu'on jugeoit aisement qu'il en seroit toujours le maître absolu, & qu'elle n'agiroit point chez lui que sur les ordres qu'elle en

receuroit de sa raison, en quoy certes il montroit qu'il seroit ainsi d'autant plus digne de regner, qu'il sçauroit mieux commander à soy même.

Ces beaux commencements firent voir ce qu'il y avoit à attendre du regne d'un Prince en qui la vertu, la sagesse & la moderation se faisoient voir de si bonne heure, les gens de bien qui y donnerent leur attention, les y remarquerent aussi avec joye, esperant qu'ils donneroient lieu à la vertu à refleurir dans le Royaume d'Austrasie, aussi ne furent ils pas trompés, car jamais il ne parut plus saint, tant au chef qu'en ses membres, qu'il le fut soubs le regne de ce Saint Roy. Nous le verrons dans la suite.

ACTIONS MEMORABLES DE IUSTICE du jeune Roy S. Sigisbert en la reparation des torts faits par Dagobert son Pere.

CHAPITRE XIII.

LE jeune Roy S. Sigisbert ne donna pas lieu seulement à juger sur ce qui étoit à être attendu de sa Religion par les actions de pieté qui brillerent chez lui dés ses premiéres années, il le fit encore de la justice qui devoit l'accompagner sur le trône, & faire durant sa vie la felicité de ses peuples, & les maintenir dans la concorde & la tranquilité ; il falloit pour le rendre parfait en l'état de sa dignité Royale, qu'il fit paroître en sa personne la jonction de ces deux choses qui se reduisent en une.

De vray, la Justice à tant de choses communes avec la Religion, qu'on

considere celle cy comme un acte de Justice par lequel les hommes sont portés à rendre à Dieu ce qu'ils lui doivent, & quand à celle qui est exercée parmi les hommes, & dont la dispensation est entre les mains des Souverains, elle est encore si voisine des Autels, qu'elle est (dit Salomon) plus agreable à Dieu qu'aucune hostie qu'on puisse lui immoler, & de vray, demander Justice à un Roy, c'est le reconnoître pour le Lieutenant de Dieu, rien ne le fait participer plus avantageusement à la Divinité qu'il represente sur terre, que l'exercice de cette vertu; c'est elle qui fait sa veritable grandeur, puis qu'entre les Souverains ceux la sont les plus grands qui sont les plus justes, comme un petit Roy de la Grece le dit autrefois fort à propos aux Ambassadeurs d'un Roy de Perse, qui disoit que leur Roy étoit grand; & en quoy est il plus grand que moy? (leur dit il) s'il n'est plus juste. St. Sigisbert fit voir en sa jeunesse qu'il seroit dans la suite de ses

Prover. cap. 16.

jours un grand Roy en ce genre de grandeur.

Son Conseil qui n'étoit composé que de gens de bien, qui en cette qualité ne lui inspiroient que de saintes entreprises, lui fit entendre la vexation que le Roy Dagobert avoit faite à plusieurs particuliers qui gemissoient encore de l'oppression qu'ils en avoient receu ; il voulu que la justice leur fut faite, & qu'on connût le tort qu'ils avoient receu pour être reparé. Il est rare de rencontrer des Princes qui se portent avec tant de facilité à cette loy du dédomagement, & qui comprennent même l'obligation qu'ils ont d'y deferer ; ceux qui les flattent, & qui les trompent en les flattant, les éloignent bien de cette croyance en leurs persuadant qu'ils sont les Maîtres absolus, non seulement de la vie, mais des biens même de leurs sujets, & qu'ainsi ils en peuvent disposer à leur discretion, sans qu'ils soient obligés à rien rendre. Saint Sigisbert fit voir que cette erreur ne se trouvoit pas

chez lui, ayant de si bonne heure montré en sa conduite une disposition fort contraire, car il voulut qu'on écouta tous ceux qui avoient à se plaindre, & que ses coffres fussent ouverts pour y puiser dequoy indemniser tous ceux de qui les plaintes seroient trouvées équitables. Les heritages, les fonds, les possessions, & toutes autres choses qui avoient augmenté les revenus du Domaine, furent sur ses ordres rendus aux proprietaires que la vexation du regne precedent en avoit injustement depoüillés.

2. volume des annal. du Hainaut.

La famille de Brunulphe étoit celle que Dagobert avoit le plus injurieusement traitée, ce fut celle aussi qu'il considera le plus pour la dedomager. Ce Seigneur étoit un des plus grands du Royaume d'Austrasie, illustre par sa naissance, & considerable par ses biens; il avoit eû deux sœurs qui étoiēt entrées dans l'alliance de la Maison Royale. Sichilde qui étoit l'ainée ayant épousé Clothaire en secondes nopces, & Gomatrude la cadette Dagobert,

gobert son fils. Clothaire avoit eu de Sichilde un second fils nommé Aribert, la bonne raison sembloit vouloir qu'il succeda à la Couronne de France, selon l'usage de ce tems là; aprés le décez de Clothaire, l'ainé, ayant déjà été pourvû du Royaume d'Austrasie du vivant de son Pere; cependant Dagobert sans la consulter se saisit aprés ce décez de cette Couronne & relegua Aribert dans l'Aquitaine, ou il luy fit un partage tel qu'il voulut. Brunulphe s'interessant pour son neveu tâcha de porter Dagobert à luy faire meilleure justice, & ce fut inutilement qu'il y donna ses soins, & ayant voulu faire plus, pratiquant les grands Seigneurs des deux Royaumes pour cét effet, il encourut l'indignation de Dagobert qui forma le dessein de le perdre, & qu'il executa dans la suite (comme je l'ay dit) quelque apparante reconciliation qui se soit faite par entre eux, car il le fit tuer, il bannit sa femme & ses quatre fils, confisqua tous leurs biens qu'il

Vassebourg

unit à son Domaine. Le Roy St. S
gisbert son fils ayant été instruit de l
violance de ce procedé, & ne pouvat
l'approuver, ordonna que tous les d
mages encoutus par cette famille, fu
sent entierement reparés; il fit rev
nir les enfants de leur exil, les care
sa beaucoup, & leurs fit faire une
pleine & entiere restitution de tout
ce qui leurs avoit été ôté, il rendit
Louvain à l'ainé qui portoit le nom
du Pere, au second qui êtoit Alberic
surnommé l'orphelin, ce qu'il avoit
dans le Hainaut, à Hidulphe qui étoit
le troisiéme, ce qui luy appartenoit
dans l'Ardenne, & au dernier qui ê-
toit Glomeric, Namur & ses dépen-
dances. Il les honora aussi des pré-
mieres charges de la Cour, & prit
soin de les marier richement. Le Duc
Godelant fut pareillement remis dans
son Duché, duquel il avoit été aussi
dépoüillé pour avoir pris un peu trop
de part dans les intérêts d'Aribert, &
tous les autres Seigneurs qui avoient
été maltraités pour le méme sujet,

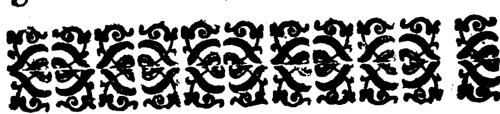
rent pareillement dédomagés de-
ırs pertes, & generalement tous ceux
i furent trouvés avoir été vexés,
ıb quelque prétexte que ce fut.

Ce fut ainsi qu'en usa le Roy St.
gisbert au commencement de son regne, faisant voir par cette admirable conduite la justice qu'on devoit esperer soubs son regne, & combien il differoit des autres Roys, chéz qui rarement voit on de pareilles actions; en effet, on ne sçait ce que c'est que de restitution chez eux, & qui voudroit les contraindre à la faire, arracheroit les plus belles fleurs de leur Couronne, & plusieurs d'entre eux se verroient reduits aux foibles commencements de leur regne. C'est ce que l'Orateur Romain à dit autrefois en ces termes, *si principes sequi velint justitiam, ac suum unicuique restituere quod vi & armis occupaverunt, ad casas & egestatem revertentur.* *§. Reipub.*

Ce qui se fit ainsi dans l'Austraisie aprés la mort de Dagobert sur les bons Conseils de Pepin & des autres

gens de bien qui avoient l'honneur d'entrer dans le Conseil du Roy, fut aussi pratiqué en France soubs la minorité de Clovis son second fils. Fredegarius le raporte, disant qu'Aega le Maire de son Palais prit de même ce soin de rendre à un chacun tous les biens qui avoient étés usurpés par Dagobert.

Fredeg. cap. 80.



L'AUSTRASIE AFFLIGÉE PAR LA Mort de Pepin Maire du Palais du Roy St. Sigisbert.

CHAPITRE XIV.

SI un Royaume qui est gouverné par un Roy sage & prudent doit être estimé heureux au sens de l'écriture, un Roy qui à l'avantage d'être servi & aidé en son gouvernement par un Ministre de méme qualité, doit être estimé semblablement heureux, & plus heureux encor les peu-

ples qui ont à vivre ſoubs ce gouvernement.

L'Auſtraſie eût ce bonheur quand elle changea de maître, de paſſer ſoubs le regne d'un Jeune Prince dont les premiers rayons d'une ſageſſe avancée luy firent cõnoître combien il devoit être heureux, & d'autant plus heureux qu'il vit à ſon ſervice des gens d'un merite & d'une vertu conſommée qui veilloient au dedans & au dehors du Royaume avec une grande application au bien de ſes affaires; & qui ne ſe propoſoient qu'un ſeul but, qui étoit de rendre l'etat floriſſant, & la majeſté du Prince reverée autant qu'elle étoit ſacrée. C'etoit là ce qui faiſoit la felicité du Royaume d'Auſtraſie, mais qui fut aſſés ſubitement troublée par la mort de celuy qui tenoit le premier rang entre les Miniſtres du Roy, qui étoit Pepin de Landen, dont les vertus politiques l'avoient mis au haut point de l'eſtime, & les Chrêtiennes l'ont placé au nombre des Sts. l'Egliſe l'honorant ſoubs ce titre le 21.

de Fevrier; jour qu'elle à consacré à sa gloire. On trouve quelque chose de sa vie dans le premier tome d'André
t. 1. p. 594 du Chesne; il dit qu'il fut Maire du Palais soubs trois Roys, soubs Clothaire Pere de Dagobert, soubs Dagobert Pere de S. Sigisbert, & soubs S. Sigisbert, & tous trois trouverent en sa personne une veritable sagesse qui prenoit ses mouvemens de Dieu, sa regle de ses volontés, & ses conseils de sa parole; il eut cette loüable pratique durant tout le cours de sa vie, de ne faire amitié & de n'attacher sa confiance qu'a des gens dont la probité lui étoit bien connuë, ce fut pour ce sujet qu'il contracta une étroite liaison avec S. Arnoult pendant que ce saint sejourna en la Cour de Clothaire & de Dagobert son fils, & semblablement avec S. Cunibert Archevêque de Cologne, dont ces Roys se servoient en les conseils, & enfin avec tous autres dans lesquels il remarquoit de l'honneur, de la Religion, & de la pieté. Clothaire & Da-

gobert en firent toûjours estime, convaincus de son zéle & de sa fidelité au bien de leurs services.

Comme il n'y a que Dieu qui puisse faire lui seul ce qu'il lui plaît, n'ayant besoint de personne pour être conseillé & aidé en ce qu'il entreprend; les Roys qui n'ont pas cet avantage avec lui, lui demeurent redevables quand ils reçoivent de lui des Ministres pourvûs des qualités necessaires pour les secourir dans le gouvernement de leur Etat: Tel fut Pepin de Landen, que la malignité du siécle ne corrompit jamais, qui ne s'écarta point des voyes de la Justice, qui n'en fit jamais pancher la balance du côté des passions, qui écoûta toûjours la raison & le devoir, & qui enfin remplit en tous les tems sa dignité de Maire du Palais, & en exerça les fonctions avec tant d'éclat, qu'il en éblouït l'envie, s'il ne pût la faire taire.

Il eût pour femme Itte, tres sainte & vertueuse Princesse, laquelle aprés

la mort de son marit, n'ayant plus de raison qui deût là retenir dans le monde, renonça à toutes ses vanités, & ayant sur les persuasions de Saint Amand convertit son Palais en un Monastere, elle s'y enferma, & y vêcut & mourut tres saintement. Pepin avoit eu d'elle trois enfants, un fils & deux filles, sçavoir Grimoald, Gertrude, & Begga. Gertrude se fit Religieuse au Monastere de Nivelle qu'elle avoit fondé, Begga fut mariée à Anchises fils de S. Arnoult qui lui annonça par un esprit de prophetie que les Royaumes d'Austrasie & de France seroient rendus à sa posterité, ce qui fut verifié dans la suite, car cet Anchises eût de sa femme un autre Pepin surnommé d'Heristal pour raison d'une Seigneurie de ce nom, qu'il avoit auprés de Liege. Ce Pepin fut Pere de Charles Martel, Charles Martel engendra Pepin le Court, & celui-cy Charlemagne dans lequel furent en effet réünis les Royaumes susdits.

Quand à Grimoald, il ſucceda à la charge de ſon Pere, qui la lui laiſſa par ſa mort, laquelle ne fut pas moins admirable que l'avoit été ſa vie, ayant été accompagnée de toutes les vertus requiſes pour la rendre (comme elle fut) pretieuſe devant Dieu. Son corps fut inhumé en l'Abbaye de Nivelle. Toute l'Auſtraſie fut fort ſenſiblement touchée de la perte de ce grand homme, qu'elle avoit juſqu'alors enviſagé comme ſon reparateur par tous les ſoins qu'il avoit pris de la retirer ſoubs la minorité du Roy S. Sigiſbert, de toutes les miſeres ou la cupidité de Dagobert l'avoit tenuë ſi longuement plongée. Le Deüil de ſa mort fut général, & un chacun ſe reſſentit de cette perte, qui importoir d'autant plus à l'Etat, qu'on eſt perſuadé que tels hommes en ſont les Anges tutelaires, & que leurs bons conſeils ſont autant utils à le bien maintenir, que les colomnes & les poûtres ſont neceſſaires en un bâtiment, veu que ſans elles il ſeroit impoſſible de le

garantir de ruine.

GRIMOALD FILS DE PEPIN ELEVÉ à la charge de Maire du Palais aprés le decedz de son Pere.

CHAPITRE XV.

LEs grands services de Pepin, ses rares vertus, & son incomparable merite l'avoient mis en une si haute estime, que l'on crût dans le conseil du Roy, que ce seroit n'en pas reverer assés la memoire de ne pas mettre la charge de Maire du Palais qu'il avoit exercée avec tant de reputation, entre les mains de Grimoald son fils, lequel d'ailleurs se trouvoit propre par son merite particulier à soûtenir la gloire de cette éminente dignité : ainsi le Roy joignant (sur les avis qu'on lui donna) la raison à la reconnoissance, fut porté à le faire le Maire de son Palais, il n'y eut qu'un Othon, qui piqué de jalousie contre lui, s'efforça de l'empêcher de parvenir à cet-

te charge, & que Lutherius Prince Allemand tua pour favoriser Grimoald.

Aussi-tôt qu'il eut pris possession de cet employ, il fit voir qu'on ne seroit pas trompé sur l'esperance qu'on en avoit conceuë, car il montra en sa conduite un grand zele pour avancer la gloire & le service du Roy, une parfaite integrité en ses mœurs & un attachement inviolable à tous les bons reglemens que son Pere avoit introduit dans l'Etat pour l'administration de la Justice, pour celle des Finances, pour la seureté du Royaume, & à la garde des frontiéres. Il fut aussi tres soigneux de se lier d'amitié avec tous les gens de probité qui étoient entrés dans la confidence de son Pere, & singuliérement avec S. Cunibert qui vivoit toûjours, & avec le Duc Adalgesile.

Chacun eût joye de voir entrer un si digne successeur en la charge de Pepin qu'on n'eut pas peine à croire devoir être l'heritier de ses vertus & de ses rares qualités, sur la bonne éducation

qu'il en avoit reçeüe, comme il l'étoit devenu de ses grands biens, d'autant plus, qu'on remarquoit chez luy (outre ce que j'ay dit) les témoignages d'une singuliere pieté, qui luy faisoit avoir un fort grand respet pour tout ce qui concernoit la Religion, un grand zele pour en soûtenir les interêts & beaucoup de generosité pour luy faire part de ses richesses, comme il est facile de l'observer en la diversité des fondations, & autres donations, qui luy sont attribuées dans l'Histoire. On ne pouvoit pas ce semble en un homme enrichi de tous ces avātages desirer rien de mieux qu'une fermeté inébranlable pour s'y bie- maintenir, mais comme l'esprit humain, lors qu'il se laisse gagner à ses passions, & qu'il s'abandonne à leur déreglement passe aisement iusqu'aux extremités du désordre & de la corruption, on vit dans la suite des années de Grimoald qu'un enfant peut bien dégenerer des vertus de son Pere, & qu'on n'a pas toûjours lieu d'en

esperer une méme conduite, puis que celuy cy commença bien comme son Pere avoit fait, mais ne finit pas de la même sorte, s'etant soüillé de la plus noire & de la plus detestable perfidie qu'on peut s'imaginer. Marc Aurele conseilloit autrefois qu'on bâtit à Rome un temple à l'honneur, ou il vouloit qu'on entra par celuy de la vertu. Grimoald possedа les premieres charges du Royaume, à l'honneur desquels il entra, passant ainsi par le temple de la vertu, mais il en sortit par la porte de la honte & de la derniere infamie; nous le verrons dans la suite, lors que le tems sera de faire voir l'etrange aveuglement ou son ambition le precipita, & les suites de son malheur, il suffit pour le present pour conserver l'ordre aux choses qui doivent étre inserées dans cette histoire, d'apprendre que Grimoald fut Maire du palaïs du Roy Saint Sigisbert immediatement aprés le decez de son Pere, qu'il servit bien en cette qualité en ses premieres années, pendant qu'il fut le mâitre de

son esprit, & qu'il eût assés de force pour le retenir dans le devoir & la moderation



L'AUSTRASIE EST TROUBLÉE PAR la Rebellion de Raoül Gouverneur de Turinge.

CHAPITRE XVI.

DE tous les crimes qui peuvent être commis sur terre par un hom- qui est né sujet d'un Souverain, il n'en est point qui le rende & plus coupable devant Dieu, & plus blâmable devant les hommes que celuy de la rebellion ? comme il romp la subordination que Dieu à établi, en se soustrayant à l'authorité qui est au dessus de luy contre le precepte qui luy enjoint d'y demeurer soûmis, on ne sçauroit douter qu'il ne devienne par là extremement coupable devant Dieu, & que d'ailleurs il n'encoure le blame

& la condamnation des hommes, occasionant la ruine & la destruction publique par un attentat, lequel rompant les accords de la concorde, convertit un Royaume en brigandage les Villes en cimetieres, les châteaux en masures, les champs en boucheries, & les rivieres en sang.

Pendant que l'Austrasie joüissoit d'un agreable repos que le bon gouvernement de ses ministres luy avoit procuré depuis l'etablissement de saint Sigisbert sur le trône, elle vit assés subitement ses frontieres troublées par l'horreur de ce crime qui fit reprendre les armes qu'une assés longue paix avoit mis hors d'usage depuis longtems. L'autheur de ce desordre fut Raoül fils de Chamare que Dagobert avoit autrefois établi gouverneur de Turinge. *Fredeg. cap. 77.* Cet homme s'etoit rendu considerable par les victoires frequentes qu'il avoit remportées contre les Esclavons qui avoient diverses fois tenté de se faire un passage dans la Turinge pour saccager l'Austrasie, cela luy enfla le

cœur jusqu'a vouloir vivre dans l'independance en se soustrayant de l'authorité de son maître. Pour cela il avoit mis dans ses interêts quasi tous les plus grands Seigneurs de son gouvernement, il s'étoit assuré des places, & gagné l'affection des peuples par des maniéres affectées qui favorisoient son dessein.

And. Du. chef. n 1. pag. 598. Aussi-tôt que la nouvelle fut venuë en Cour de la resolution qu'il avoit prise de secoüer le joug, & de se rendre proprietaire de ce dont il n'avoit que le gouvernement, le Maire du Palais voulant satisfaire au devoir de sa charge, tâcha par ses remontrances de la lui faire changer, il lui fit voir quel êtoit le crime qu'il meditoit, que ses suites en étant pour l'ordinaire funestes, ce qu'il avoit à attendre étoit une ruine inévitable, qu'il devoit juger qu'il lui seroit impossible de se maintenir en une authorité usurpée, qu'il auroit à faire contre les forces du Roy qui alloient lui tomber sur les bras, s'il perseveroit plus longtems en sa resolution.

refolution.

MaisRaoül ne pût être ramené par toutes ces considerations, son ambition lui avoit tellement troublé le jugemēt, qu'il ne pouvoit plus recevoir d'autres lumiéres, que celles de sa passion, il prit pour pretexte l'inimitié qu'il disoit être entre lui & le Duc Adalgesile qu'il accusoit d'abuser de la facilité du Roy pour le mettre mal en son esprit, & de ne chercher que sa ruine; que sur de bons avis qu'il en avoit, il se sentoit obligé de s'assûrer en un païs qu'il avoit tant de fois guarenti des incursions des ennemis.

On voulut essayer d'attirer quelques Gouverneurs des places dans les interêts du Roy en une occasion où ils sembloient devoir signaler la fidelité qu'ils devoient à son service, mais on les trouva si fort prevenus & zelés pour le succez de l'entreprise de Roüil, ou ils esperoient devoir trouver leur compte, qu'on reconnut trop tard qu'il importe extremement à un Prince qui est éloigné, de bien pren-

dre garde que ceux à qui les gouvernements sont remis de sa part, ne s'y rendent trop puissants, & certes c'est l'effet d'un sage politique, de ne pas laisser ainsi pour toûjours les gouvernements des Provinces à ceux qui en sont pourvûs, de peur qu'abusant du credit qu'ils y ont, ils ne s'en emparent au préjudice de leur Maître. L'histoire Romaine fait remarquer que le Gouvernemēt des Gaules accordé à Jules Cœsar pour cinq ans, lui donna la hardiesse d'entreprendre sur la liberté Romaine, aussi se souvenant du depuis que rien ne lui avoit donné tant d'ambition de commander, que cette continuation; il fit une loy (étant de retour de la guerre d'Affrique) qui portoit qu'un Preteur ne demeureroit en charge pas plus d'un an, & aucun Consul plus de deux. Le Gouverneur qui à demeuré longtems dans une Province, y fait tant de creatures, & y acquiert tant d'amis, qu'il y peut faire aisement ce que bon lui semble, il s'y considere comme un petit Roy,

& s'y habituë de telle sorte qu'il la regarde comme un Domaine qui est à lui. Les Perses pour empécher ce mal, limitoient le tems des gouvernements, & ne vouloient pas que ceux qui gouvernoient les Provinces, gouvernassent ensemble les Villes, n'y que ceux aussi qui avoient le gouvernement des Villes, eussent en même tems celui des Citadelles.

L'Empereur Commode usoit d'une autre adresse, pour s'assurer des Gouverneurs qu'il mettoit dans les Provinces, qui étoit de tenir leurs enfants auprés de lui comme en Orage, pour retenir les Peres dans le devoir. Vitellius leur deffendoit d'y acquerir des heritages, d'y bâtir, de s'y marier, & d'y marier leurs filles: mais le plus sûre, c'est de les changer souvent, car outre qu'on s'en assûre ainsi, on rend beaucoup plus de personnes capables des grandes affaires, & cela n'est pas de petite consideration dans un grand Etat, où l'on ne peut avoir trop de monde capable de servir. La

bonne politique doit avoir toutes ces veües, & comme on ne s'étoit pas avisé d'y penser dans le Royaume d'Austrasie, ce fut en vain qu'on s'éforça de remedier à un mal qu'on auroit pû empécher en y pensant. Grimoald voyant donc qu'il ne gagnoit rien par toutes ses remontrances qu'il avoit fait à Raoul pour le faire rentrer en son devoir, & que sa patience donnoit tems à la rebellion de se fortifier de plus en plus, il prit enfin la résolution de l'y amener par force, & voyant que le Roy commençoit d'entrer en la connoissance de ses affaires, il lui fit entendre le besoin qu'il y avoit qu'il se mit à la tête de ses troupes, pour les animer par sa presence, & intimider d'autant plus le rebel, qui se verroit attaqué par son Maître. Il mit donc toutes choses en état pour passer en Turinge, où il arriva. Ce que nous allons voir.

LE ROY SAINT SIGISBERT PASSE en Turinge ou il tente en vain de la remettre par la force des Armes soubs son obeïssance.

CHAPITRE XVII.

COMME il n'y à jamais de juste cause pour prendre les armes contre son Souverain & pour troubler le repos de l'état que la fidelité & la soûmission doivent affermir contre toute la fureur des passions, comme les ancres assûrent les vaisseaux au milieu de la mer en ses agitations ; il est malaisé à tout homme qui entreprend de le faire, de justifier tellement sa conduite, quelques raisons qu'il allegue ; qu'il puisse se garentir d'en être recherché. *Fredeg. cap. 87.*

Aprés donc qu'on eût reconnu que Raoül n'allegoit que des prétextes, & que le tems qu'on luy donnoit pour rentrer en son devoir ne servoit qu'à le fortifier en son dessein, on prit en-

fin la resoulution de l'y réduire par la force. Grimoald fit faire de grandes levées, & le Roy s'étant mis à leur tête, il fut suivi de tous les Seigneurs du Royaume ; ce qui servit à rendre son armée plus leste & plus nombreuse. Le Prince ne fait qu'un Homme, cependant il faut en ces conjonctures le compter pour plusieurs ; Raoül ne s'effraya pourtant pas, apprenant qu'il venoit en personne, il étoit seûr que la plus part de ses Seigneurs avec lesquels il entrétenoit des intelligences secretes ne luy feroient pas grand mal. Il fit avancer Faron fils du Duc Croald (qui étoit entré dans son parti) pour garder les passages, mais ce jeune Seigneur s'aquitta si mal de sa commission que les premiéres troupes du Roy qui s'étoit avancées ayant forcé les siennes, se firent ouverture de toute part, les taillerent en piéces, luy méme y demeura, & bon nombre de personnes de qualité qui l'avoient suivi, & ceux qui echapperent au glaive, demeurerent prisonniers de guerre.

Ce commencement sembloit être de mauvaise augure pour Raoül, aussi en eût il quelque alarme, & ce qui servit à luy donner de la crainte enfla le cœur aux troupes du Roy, qui espererent bien de cette premiére expédition, on les fit avancer pendant qu'elles étoient en chaleur, avec ordre de faire main basse sur tous les rebels qui se presenteroient; Le Roy passa la forêt de Burchone qui est proche de Fulde tirant vers la Turinge, ou au paravant que d'entrer, tous les grands Seigneurs, les Commandants & Officiers de l'armée jurerent solemnellement que pas un ne pardonneroit à l'ennemy s'il arrivoit qu'il tomba en leurs mains, mais le moyen de l'y faire tomber fut si mal concerté qu'il n'arriva rien moins que ce qu'ils avoient juré.

Raoül voyant venir fondre sur luy toute l'Armée Royale, se retira en une forteresse située sur une montagne sur la riviere Bonestrude environnée de bois, à peine y fut il entré avec sa

femme & ses enfants & les meilleures de ses Troupes, qu'il y fut investi, & ayant été informé que le désordre étoit parmi ses ennemis, sur ce que dans la concurence de plusieurs Commandants, les uns vouloient qu'on le força d'abord par une attaque générale, & d'autres qu'on en remit l'entreprise au l'endemain, en quoy il y eut faute, car il ne faut jamais divers chefs en un armée, non plus que deux divinités en un méme temple, comme les Sacrificateurs le representerent autre-fois à Marcellus qui vouloit en dédier un à l'honneur & à la vertu, luy faisant entendre que ces deux divinités ne s'accorderoit pas ensemble. Il sortit subitement, & chargea avec tant de violence & de précipitation les troupes du Roy qui s'étoient avancées sans ordre soubs le commandement du Duc Bobon gouverneur d'Auvergne & du Comte Aenovalaus, qu'il en fit une horrible carnage. Aprés cette vigoureuse action, il rentra en son fort, ou il eut lieu de faire son accommo-

dement meilleur, & plus avantageux qu'il auroit semblé ne le devoir esperer, car Grimoald & Adalgesile qui avoient couru à la garde de la personne du Roy pendant cette action, n'ayant rien fait pour l'arrêter, & craignant que pis ne leurs arriva dans la suite, aprés quelques allées & venuës laisserent Raoül dans son gouvernement, & s'en revinrent sur leurs pas, ramenant le reste des troupes en Austrasie sans avoir vû l'ennemy. Raoül promit bien d'obeir & de reconnôitre l'authorité Royale, mais il ne le fit qu'en parole & il resistoit en effet, il fit méme alliance (pour se mieux maintenir) avec les Vinides & autres nations voisines qui étoient ennemies. La jeunesse du Roy qui le rendoit incapable d'agir par soy méme, donna lieu à cette mauvaise conduite. Son histoire dit qu'étant à cheval, & que voyant tuer ses gens par la main des ennemis, il en fut si touché, qu'on prit garde qu'il en versa des larmes. On peut attribuer cecy à la foiblesse de son age qui l'atten-

drissoit sur de si pitoyables objets, ou à la compassion naturelle qui se trouvoit chez luy. Alexandre en versa sur Darius, car ayant porté les yeux sur le corps mort de ce Monarque, il ne pût les retirer que tous moüillés de larmes. Jules Cœsar le fit encor quand il vit la tête de Pompée separée de son corps la nature en ces accasions ne sçauroit se deffendre des mouvements de la tendresse & de la compassion, & peut être aussi la chaleur qui commençoit à faire boüillonner le sang dans les veines du jeûne Sigisbert, poussoit elle ces larmes dehors sur le ressentiment qu'il avoit de n'être pas encor en état de venger la mort de tant de braves qu'il voyoit tomber soubs l'epée de ses ennemis



SAINT



SAINT SIGISBERT S'APPLIQUE A la reformation des abus qui s'étoient glissés en Austrasie, soubs les regnes precedents.

CHAPITRE XVIII.

CEtte petite guerre fut la seule qui troubla l'Austrasie soubs le regne de S. Sigisbert, ainsi étant finie, & n'ayant été suivie d'aucune autre, le Royaume demeura fort paisible, les peuples y joüirent d'une grande tranquilité, & le Roy eut par là, facilité à le reformer, en le retirant de beaucoup d'abus qui s'y étoient glissés soubs les regnes de ses Predecesseurs, ce qu'il fit par de bonnes loix qu'il y établit, lesquelles furent d'autant mieux observées que cette paix servit à les authoriser. Tant qu'il tonnoit autrefois à Rome on n'y faisoit point d'Ordonnances, parce que les loix sont ordinairement muettes durant le ton-

nere de la guerre, ainsi ce fut fort à propos que ce Saint Roy aprés le calme remis dans le Royaume, chercha des remedes aux desordres que la dépravation des mœurs y avoit introduit, il commença par le retranchement de ceux qui s'étoient jettés dans l'Eglise.

Comme la Religion est le plus digne objet de l'ame, & le propre exercice de l'homme, & si propre, qu'il n'en à pas de plus naturel, il est raisonable que le Prince qui à le gouvernement en main, & qui commande aux hommes qui sont soubs son authorité, commence à mettre ordre aux affaires de son Etat par la police de cette vertu d'autant plus que comme il n'y à point de puissance qui ne vienne de Dieu, il ne maintiendroit pas les Roys dans celle qu'il leurs à donné s'ils manquoient à l'obligation qu'ils ont de le faire honorer & servir, & de le servir & honorer eux mémes veû que l'authorité souveraine n'est venuë du Ciel en terre que pour l'assujettir aux volontés de

Dieu, & l'y faire respecter ainsi qu'il le doit étre. Saint Sigisbert pour remplir ce devoir s'appliqua d'abord à remettre le culte de Dieu & les ceremonies de la Religion dans la décence qui doit les accompagner. Il fit d'ailleurs des ordonnances severes contre les blasphemateurs & les parjures, & ne negligea rien pour abolir les superstitions qui étoient devenües fort communes en ce tems là; mais la ou il employa plus particulierement sa puissance, ce fut contre le vice de la Simonie, & l'avarice des Ecclesiastiques qui étoit telle (à ce que nous apprenons de l'histoire) qu'on ne pouvoit avoir un peû de terre pour les morts, qu'avec beaucoup d'argent, n'y reçevoir les Sacrements des mains de ceux qui étoient commis pour les administrer, qu'en les payans aussi cherement qu'il avoient acheptė la puissance de les conferer en reçevant les ordres sacrés & la joüissance des benefices qu'ils possedoient. Il prit soin pour cela de remmettre les Ss. Canons.

dans leur vigeur, & de les faire exactement observer.

André t. 1. p. 695. Sainte Bathilde Reine de France sa belle sœur comme Epouse de Clovis qui regnoit en méme tems, étant animée d'un méme zele, portoit le Roy son Marit à en user de méme, & s'y employoit aussi avec une ferveur digne de sa pieté. Que ce St. & cette Ste. étoient loüables de purger ainsi leurs Etats de ces vices & de s'appliquer si soigneusement à y établir la Religion dans sa premiére pureté! ils en banirent encore un damnable trafic, par lequel on vendoit les Chrêtiens comme des bêtes de charge & de service, & ne voulurent plus que les tailles y fussent personnelles, & qu'on continua d'y imposer la capitation sur chacun de leurs sujets, qui les rendoit en quelque maniére esclaves.

Saint Sigisbert condamna cet abus, & ne pouvant souffrir comme Prince vrayement Chrêtien, que les peuples continuassent à être extraordinairement foulés par les grandes charges

qu'on leurs avoit autrefois imposé, il les diminua, aymant mieux que ses revenus fussent amoindris, que de sentir ses sujets opprimés. Qu'il est rare de trouver des Princes de cette moderation! la plus part croyent que ce n'est pas bien sçavoir tondre la brebis, à moins qu'on ne l'écorche, & que n'y ayant point de pire graisse que celle du peuple, il faut en l'opprimant l'empêcher d'en prendre; c'est là ce qui en à porté quelques uns jusques aux excez. Vespasien par une exaction honteuse imposa autrefois des tributs jusques sur les plus viles excrements, disant que l'odeur n'en étoit pas mauvaise. Caligula n'en rougit pas d'en exiger des lieux infames, & des embrassements des femmes débauchées. Il y à eû d'autres Empereurs qui en ont mis jusques sur les ombres, sur l'air, & sur chaque tuille qui couvroiët les maisons. Et le Pasquin s'essuya autrefois promptement avant qu'on eut mis (disoit-il) une imposition qu'il craignoit sur les rayons du Soleil. Ces

Sueto art. 23.

idem art. 40.

exemples autant injustes qu'odieux ne doivent pas être suivis, les bons Princes se gardent bien aussi de les imiter, ils ne se laissent pas abuser de l'erreur qui publie qu'ils ont un pouvoir absolu sur la vie & les biens de leurs sujets pour en disposer à leur discretion, ils sçavent combien l'enlevement de la Vigne de Nabot fut funeste au Roy Achab & à toute sa famille: ainsi hors les saisons calamiteuses qui les obligent à surcharger les peuples pour remedier à des necessités pressantes qui se presentent dans les tems, ils ne se portent jamais à ces nouvelles inventions de levées facheuses & odieuses lesquelles opprimant les peuples, les portent aussi quelques fois aux soûlevements, & à la rebellion. Roboam fils de Salomon refusa par l'avis des jeunes gens & contre le conseil des anciens serviteurs de sa maison de diminuer les charges que le Roy son Pere avoit imposé au peuple, cela fut cause d'un grand soûlevement au rapport de l'Ecriture, Saint

3. Regum cap. 13.

Sigisbert

Sigisbert n'eut pas cecy à apprehender de ses sujets, car il n'attendit pas qu'ils luy demandassent de diminuer le joug dont Dagobert son Pere les avoit surchargés ; il fit ce que Darius avoit fait avant luy, qui retrancha la moitié des tailles de ses peuples sans attendre leurs plaintes sur l'opinion qu'il eût qu'elles étoient excessives, aussi n'y eut il point d'homme si miserable en Austrasie, qui soubs une si douce sujection ne se promit de devenir heureux.

D'ailleurs ce St. Roy sçachant que la justice est l'appuy de la monarchie, & que sans elle, il en est de la dignité Royale comme d'un fleuve sans eau, & que le principal exercice de cette vertu consiste en la distribution des peines & des recompences, il s'appliqua fort à la bien établir en son Roiaume, prenant soin pour cét effet que les actions de vertu ne fussent pas sans recompence, & les vices sans punition, notâment ceux ou l'état se trouvoit interessé, & d'ou les peuples pou-

Fredeg. cap. 58. voient être vexés. Il alloit souvent par les Provinces comme le Roy Dagobert son Pere avoit fait dans ses premiéres années, pour connoître si la justice y étoit observée, il l'administroit luy méme suivant l'usage de ce tems avec une grande integrité, ce qui retenoit les grands dans leur devoir, & consoloit les petits qui se voyoient par là à l'abbry de l'oppression qu'on leurs auroit pû faire. Il ne souffroit pas que ceux qu'il avoit commis pour l'administrer en son nom la ou il ne se trouvoit pas, en fissent pancher la balance du côté d'ou ils reçevoiẽt le plus, & qu'ils employassent l'authorité qu'il leur avoit confiée au service de leurs passions, & sur tout de la cupidité, ce qui ne se fait que trop souvent chez les gens de justice, ou l'on peut dire qu'il arrive à ceux qui y ont recours la même chose qui arriva autrefois à la brebis, laquelle s'étant mise soubs un buisson pour y être à couvert de la pluye, trouva bien ce qu'elle y avoit cherché, mais d'ou elle ne sortit pas

ſans y laiſſer une partie de ſa toiſon. Enfin ce Saint Roy fit tout ce qui étoit à deſirer en un Royaume pour le bien reformer, il n'oublia point de Loix, de Police, point d'Ordonnances & de Reglements eſtimés neceſſaires pour cét effet, ce qu'il authoriſa d'autant mieux qu'il eût la fidelité de les exécuter luy méme.



SAINT SIGISBERT JOINT LES exemples de ſa vie à la Sainteté de ſes Ordonnanes pour ſervir à la reformation de ſon Royaume.

CHAPITRE XIX.

COMME il n'y à rien qui authoriſe & qui donne plus de poids aux Ordonnances que la fidelité de celuy qui les à établi, à les mettre en pratique luy méme. St. Sigiſbert jugeant bien qu'il n'auroit fait que la moitié de ce qu'il devoit pour donner du ſuccez

à la reformation de son Royaume, s'il ne joignoit les exemples de sa vie à la Sainteté de ses loix; fut fidel à en remplir le devoir. Telle doit être en effet la conduite d'un veritable & parfait Legislateur, il faut qu'il donne du credit à ses Ordonnances par les actions de sa vie, il ne sçauroit mieux persuader qu'elles sont justes, & engager plus efficacement ceux à qui elles sont imposées à les mettre en pratique, que lors qu'il se rend lui méme fidel à les exécuter. Que cét Empereur parla juste autre-fois, qui disoit ces beaux mots dignes d'étre écrits en lettres d'or dans les Palais de tous les Princes du monde: que rien n'est plus digne de la majesté de celuy qui regne, que de faire profession qu'il se tient comme tous les autres assujetti aux loix de son Empire *digna vox majestate regnantis alligatum se legibus, principem profiteri.* Trajan le croyoit si fort qu'en donnant son épée, il disoit qu'on s'en servit contre ceux qui violeroient ses ordonnances & contre luy

méme (ajoutoit-il) si le cas y écheoit *In cunctos, in me que simul.* Je sçais bien que les Souverains ont cette prérogative, d'étre audessus de leurs constitutions, comme les ayant faites, & qu'étants en droit d'en dispenser les autres, ils peuvent s'en dispenser eux mémes, mais qu'il leurs est glorieux de les observer avec exactitude ; on ne sçauroit trop les priser quand ils y sont fidels. Qui le fut jamais plus que nôtre saint Roy ?

Il donna ses premiers soins à l'observation des loix divines, desquelles personne n'est dispensé sur terre, depuis qu'il eût appris que ce devoit étre là le plus naturel & le plus essentiel de ses devoirs, on le vit toûjours le remplir inviolablement, sans jamais tourner seulement le visage d'une autre part à la rencontre de quelqu'un de ces preceptes. Dieu avoit autrefois commandé aux Roys & aux Juges d'Israël, d'avoir toûjours sa loix devant leurs yeux par la lecture, & dans le cœur par la meditation. Saint Sigisbert satisfit

ponctuellement à cét ordre, ainsi il tenoit son cœur comme une plante genereuse qui se dresse droit au Ciel, sans jamais luy permettre de rien accorder aux sollicitations que les objets exterieurs, desquels il étoit environné de toutes parts, pouvoient faire sur ses sens & sur ses passions.

Danil. cap. 3. Le miracle qui conserva autre-fois les trois enfants qui furent jettés dans la fournaise de Babilone, au milieu de laquelle ils se promenoient comme en un agréable parterre, sans que jamais ils y perdissent un seul de leurs cheveux, ne fut pas plus fameux que celuy qui conserva ce Roy parmi tous les perils de sa condition dans une excellente pureté de corps & d'ame, par la fidelité qu'il eût à se soûmettre à l'authorité des loix de son Dieu, & à la respecter par sa soûmission, mais il n'en eût pas moins pour toutes celles qu'il fit aussi promulguer dans toute l'étenduë du Royaume, il fut exact sur tout ce qu'il y avoit ordonné concernant le service divin, le culte, &

les cerémonies bien ſeantes à la Religion. Il pratiquà luy méme toutes les regles de police qu'il avoit établi, rien n'étoit mieux reglé que ſa perſonne, que ſa vie, que ſa conduite; & ſes moeurs; on n'y voyoit pas ſeulement briller ces vertus qui ſont comme naturelles à la Royauté, & qui en ſont les compagnes ordinaires, comme ſont la grandeur d'ame, la genéroſité, la magnificence, la liberalité, & la magnanimitié, mais celles la méme qui ſemblent luy être contraires, qui la chôquent, & qui en domptent l'orgueil & la fierté, qui ſont toutes les vertus chrétiennes, & notàment l'humilité, la pauvreté d'eſprit, la douceur, & la mortification des ſens; jamais ces admirables vertus qui ſont ſi inconuës chez les Princes, ne ſe firent voir avec plus déclat qu'en la perſonne de ce St. Roy, auſſi ne ſçauroit on douter que les exemples qu'il en donnoit au déhors ayant étés rendus imperieux par la qualité de ſa perſonne, n'ayent fait de grandes impreſſions en

l'ame de ses sujets, & ne les ayent inviolablement engagés à son imitation. Dieu à coûtume de se servir pour cét effet de la sainteté des Roys; ils sont (selon le langage de l'écriture) comme des annaux en ses mains, par le moien desquels il imprime le caractere de la vertu & de la sainteté dans l'esprit de leurs peuples. Cela parut au Royaume d'Austrasie d'une maniére éclatante soubs le regne de St. Sigisbert.

Hiere. cap. 22.

SAINT SIGISBERT SE RESOUT AU *mariage sur les empressements des Seigneurs de sa Cour.*

CHAPITRE XX.

J'AY marqué cy devant en l'article de Sigisbert II. neuviéme Roy d'Austrasie l'erreur de ceux qui s'étant laissés tromper à la rencontre du même nom, & ne distingant pas ce Sigisbert second d'avec le troisiéme, qui est celuy duquel nous écrivons, ont mal à propos dépoüillé ce second

pour en revêtir le troisiéme de la gloire d'une memorable action qu'il avoit fait lors que se déportant de la Princesse Frideburge fille du Duc Gonzo, qu'il s'attendoit dépousser aprés l'avoir fiancée, il la rémit à JesusChrist, ayant appris de la bouche de cette sainte fille qu'elle en étoit l'epouse par la consecration qu'elle luy avoit fait de sa virginité. Comme les saints ne peuvent être veritablement honorés par de fausses applications des choses qu'ils n'ont pas faites, il ne faut pas employer cette injurieuse metode d'une loüange empruntée à la gloire de nôtre Saint Roy : je crois bien qu'il auroit eû assé de vertu pour en user en pareille occasion, comme avoit fait cet autre Sigisbert, & qu'il avoit trop d'amour pour Jesus-Christ, & trop de zéle pour sa gloire, pour vouloir luy enlever une épouse, qu'il auroit ainsi trouvé luy appartenir par cet endroit, & cela étoit d'autant plus aisé à presumer de sa vertu, que n'ginorât pas les prerogatives de la pudicité, son merite & ses excellences, &

combien elle rend agreable à Dieu une ame qui la luy consacre en sa chair, il s'étoit jusqu'a lors senti fort attiré à en faire l'action en sa propre personne, de fait, ses inclinations avoient toûjours fort penché pour le celibat & pour la conservation de sa pureté, le mariage ne luy semblant pas bien propre pour les fonctions de la vertu, où il reconnoissoit je ne sçay quel caractere du peché dont il est le remede, l'avoit fort peu touché; & peut être ne s'y seroit il jamais attaché, si on n'eut fait de grandes instances sur son esprit pour l'y faire resoudre par la consideration des interests de son Royaume qui demandoient qu'il en assûra le repos par les fruits de sa fecondité.

Cette raison qui luy fut suggerée par les Seigneurs de sa Cour, & qui fut aussi appuyée par les Ss. & tous les gens de bien qui s'y trouverent, au jugement desquels il avoit coûtume de s'en rapporter pour tout ce qui concernoit sa conscience, fit qu'enfin il se determina pour le mariage, que ceux

cy lui firent entendre n'être pas opposé aux usages de la vertu, mais fournir au contraire plusieurs moyens tres efficaces pour la mettre en pratique; ainsi que cela s'étoit vû en tant de Sts. Patriarches qui l'avoient contracté dans l'ancien Testament, & en tant d'autres Saints au nouveau, où Jesus-Christ étoit né comme à l'ombre de cette alliance; & où il en à fait un Sacrement qui produit la grâce par lui même; & que son Apôtre appelle grand, à raison de sa signification qui nous represente la parfaite union de ce divin Sauveur avec l'Eglise son Epouse. *Ephes. cap. 5.*

On se mit donc en soin de lui trouver une femme; on la rencontra en la personne d'une tres sage & vertueuse fille dont le nom qui est Imnechilde se trouve chez les Autheurs, mais non pas celui de son païs, n'y celuy du lieu de sa naissance; peut être fut elle prise dans quelque illustre famille d'Austrasie, choisie & distinguée par la consideration de sa vertu, pour

entrer en cette haute alliance. Il n'est pas toûjours necessaire que les Roys s'allient à leurs semblables, & il me semble que celui là c'est trompé qui à crû qu'il est honteux aux Souverains quand ils entrent dans le mariage ; de ne l'être que d'un côté, leur Majesté clochant en ce cas, quand elle n'est pas égallement élevée de part & d'autre. Ne sont ils pas assés grands par eux mêmes pour donner de la grandeur à des filles qui en auroient moins qu'eux par leur naissance ? J'estime que leur vertu & les belles qualités dont la nature & la grace peuvent les avoir doüées à ce deffaut qui leurs font meriter l'estime des Souverains, & qui leurs en attirent les inclinations, ne sont que trop suffisantes pour les rendre dignes de leurs être alliées. Il n'en fallût pas plus pour engager le Roy Assuerus, qui étoit sans doute un grand Roy, puis qu'il commandoit à cent vingt-sept Provinces, à épouser Esther, & sans sortir de nôtre histoire Clovis second frere de S.

Esther cap. 1.

Sigisbert, ne regarda que la vertu en Bathilde pour l'épouser; elle avoit été amenée esclave du païs de Saxe en France, elle fut acheptée par Archambaut Maire du Palais de ce Prince, il en fit present à sa femme, & celle-cy étant morte, elle rentra en service chés une Princesse, ou le jeune Clovis prenoit ses plus ordinaires divertissements, & comme il vit là Bathilde par occasion, charmé non seulement de sa beauté, mais plus encore de sa sagesse; de sa modestie, & de ses autres vertus, il lui donna part en son amitié, & ensuite à sa Couronne en l'épousant.

Imnechilde pût être ainsi trouvée digne en quelque rencontre, d'être portée par son merite, à une même élevation; quoy qu'il en soit, fut elle Austrasienne de nation, ou Princesse Etrangere, elle fut femme à St. Sigisbert, & trouvée si remplie de merite, qu'on pouvoit dire d'elle, que comme elle ne pouvoit être femme d'un meilleur marit, aussi il ne pou-

voit être marit d'une meilleure femme, car elle eût pour lui soubs cette qualité tant d'amour & de respet, que suivant l'expression du Sage au livre des Proverbes, outre la Couronne d'Austrasie qu'il portoit, elle en fut une seconde pour ce Prince, *Mulier diligens corona est viro suo.*

Proverb. cap. 12.



LA PIETE' PREND DE NOUVEAUX accroissements dans la Cour du Roy Saint Sigisbert depuis son mariage avec Imnechilde.

CHAPITRE XXI.

DE vray la piété prit de nouveaux accroissemens dans la Cour d'Austrasie soubs le regne du Roy S. Sigisbert & de la Reine Imnechilde, depuis que par leur mariage ils furent heureusement conjoints, ils trouverent l'un & l'autre de si grands avantages en cette belle alliance, que cro-

yant ne pouvoir aſſés en reconnoître Dieu, qui par les ſoins de ſa providence, la leurs avoit favorablement ménagée, ils firent tous leurs efforts pour lui donner de nouvelles marques de leur zéle à l'honorer & le ſervir. Saint Sigiſbert ayant trouvé en la perſonne d'Imnechilde une femme de bien & de vertu, pouvoit ſe prevaloir d'avoir rencontré un grand bien, qu'on pouvoit appeller ſimplement, & abſolument de ce nom, ſuivant que Dieu le dit en l'Ecriture ou ſont couchés ces mots *Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum.* Et Imnechilde ayant de même rencontré de ſon côté en la perſonne de S. Sigiſbert, non ſeulement un grand Roy pour Epoux, mais encore un Roy Saint & parfait, pouvoit ſemblablement ſe glorifier d'avoir rencontré la felicité même. C'étoit là ce qui excitoit en leurs cœurs de continuels mouvements de reconnoiſſance envers Dieu, qu'ils ſçavoient être la veritable ſource d'ou leurs étoient venuës ces graces & ces

Proverb. cap. 18.

faveurs. Le Roy pour cette raison le servoit de son mieux, il ne negligeoit rien de ce qu'il estimoit pouvoir être util à l'avancement de sa gloire; la Reine pressée par un même motif marquoit à cet égard une fidelité toute semblable. L'un & l'autre ne cessoit pas de lui donner des témoignages de leur gratitude par une devotion sincere, ardente & amoureuse, qui les attachoit invariablement à son service, & qui les faisoit sans cesse se trouver aux pieds de ses Autels, ou posant leurs Couronnes, ils protestoient de leurs soûmissions à son authorité, & le prioient que puis qu'ils regnoient par son moyen, & par la puissance qu'il leurs avoit donnée sur les peuples qui leurs étoient sujets, il lui plût de regner sur leurs personnes. La vertu étoit si exactement pratiquée dans leur Louvre, qu'il sembloit plûtôt être un Monastere qu'une Maison Royale, & tres souvent le Roy se trouvoit avec les Religieux pour de jour & de nuit chanter les loüanges de Dieu

Dieu avec eux, prevenant en celà les Charlemagne, les Robert & les Loüis qui se signalerent du depuis dans leurs tems par une même action. Rinald. in libr Gallic.

Sur de si rares exemples, il est facile à juger que les Courtisans se sentoient comme necessités d'entrer dans une même disposition d'esprit, ou ils voyoient vivre leur Souverain. Telle est leur conduite ordinaire de regler leurs moeurs, & de se conformer à ce qu'ils y remarquent. Les interprétes sur la sainte Ecriture nous disent quand autrefois le Soleil s'arrêta en sa course sur l'ordre que lui en donna Josüé, pour avoir tems d'achever la victoire qu'il avoit commencé sur les ennemis du peuple de Dieu, la Lune, & tous les autres astres s'arrêterent de même; ce fut pour faire entendre qu'on se regle sur le modele des Princes; qu'ils impriment les mouvemens qu'ils prennent, & qu'ils versent leur esprit en ceux qui les environnent, lesquels en effet deviennent pour l'ordinaire bons ou mauvais par rapport Josüé cap 10.

aux differentes actions qu'il y voyent.

Aussi ne vit-on jamais pour cette raison une Cour plus sainte que celle de S. Sigisbert ; on n'y remarquoit rien de ces déreglements qui sont si ordinaires dans les maisons des grands, toutes les vertus Chrêtiennes y étoient soigneusement pratiquées ; les personnes du premier rang, & qui étoient revétus des premiéres dignités, étoient aussi les premiéres à y cultiver la sainteté. C'étoit un saint qui exerçoit celle de Referendaire, c'est à dire de Chancelier, qui étoit S. Bonnet, lequel étant venu d'Auvergne en la Cour de S. Sigisbert, attiré par l'odeur de ses vertus royales, y apprit le secret de joindre sur ces exemples la sainteté en sa personne avec cette premiére dignité de l'Etat, ce qui le fit particulierement aimer de ce St. Roy. Les Prelats qui entroient en son Conseil étoient autant de Saints, c'étoient St. Cunibert Archevêque de Cologne, St. Numerain Archevêque Treves, St. Remacle qu'il nomma à l'E-

in ejus vita à coætaneo scripta.

vêché de Mastric en la même année de son mariage en 650. depuis que St. Amand s'en fut retiré pour reprendre son premier exercice de la predication, St. Godon Evêque de Metz, St. Goeric aussi Evêque de Metz & parent de S. Arnoult, auxquels on peut en joindre beaucoup d'autres, comme Gisloard qui fut tiré de l'Abbaye de Tholey pour l'Evêché de Verdun, Theofride Evêque de Toul, deux grands hommes celebres pour la sainteté de leur vie, à la consideration desquels St. Sigisbert fit de grands biens à leurs Eglises, ayant entre autres donné à celle de Toul les Terres de Vicheret, de Void, de Blaineau & autres, comme Vassembourg l'a remarqué en la vie de St. Paul treiziéme Evêque de Verdun, auquel succeda Gisloard.

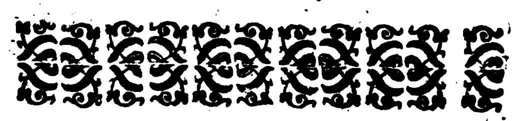
Vassebourg en la vie de Saint Paul.

Enfin les grands Seigneurs qui approchoient de plus prés la Personne du Roy, étoient encore des personnes d'une éminente vertu, comme Grimoald Maire de son Palais (avant que

l'ambition lui eût corrompu le cœur) St. Cloud, digne fils d'un Pere aussi Saint que le fut St. Arnould, lequel aprés avoir consacré à Dieu une partie de ses Enfants en la Religion, renonçant au monde avec sa sainte Epouse Marie fille de Clothaire, s'y consacra lui même en l'Abbaye de Saint Maximin à Treves, d'ou ensuite il fut retiré pour l'Evéché de Metz. Saint Tron Prince d'Asbain, qui par une même generosité quitta aussi de grands biens & de riches possessions, desquelles il fit heritiere en partie l'Eglise Metz, & employa l'autre à fonder une celebre Abbaye qui est encor aujourd'huy connuë soubs le nom de Saint Tron.

Je citerois encor (si je n'apprehendois d'être trop long en le faisant) les Anchisse & les Begga, les Vigere & les Amalberge dont la famille fut toute sainte dans les personnes d'Emebert Archevêque de Cambray, & de ses dignes sœurs les Saintes Remilde, Pharamilde & Gudule; je citerois les

Folcade, les Bobon, les Berſelame, les Vaubert, & les Vaudré, & grand nombre d'autres ſi connus dans l'Hiſtoire, leſquels dans les deux ſexes ont d'une maniére admirable brillé par la ſainteté de leur vie en la Cour & ſoubs le regne de St. Sigiſbert, pour verifier ce que j'ay avancé que les ſujets ſe reglent pour l'ordinaire ſur l'exemple de leurs Roys.



SAINT SIGISBET DONNE AU DEhors des marques d'une éclatante piété par le bon employ qu'il fait de ſes richeſſes.

CHAPITRE XXII.

COmme les Richeſſes abondent chez les Roys & qu'elles y ſont immenſes & n'y peuvent pas finir, parce qu'elles y viennent de toute part, & que les ſources qui les y font couler ſemblent étre intariſſables, il leurs

est facil de se rendre recommandables par les usages qu'ils sont en état de faire de ses agreables moyens si commodes à toutes choses, & comme ces mêmes richesses sont d'ailleurs indifferentes d'elles-mémes pour le bien & le mal, ils peuvent aussi en faire un bon & un mauvais usage selon les passions qui predominent chez eux. Jamais il n'en fut fait un meilleur que celuy que le Roy St. Sigisbert fit autrefois des siennes.

Il épura d'abord celles que le Roy Dagobert son Pere lui avoit laissées en mourant, ce fut par la restitution qu'il fit (comme je l'ay deja dit) de tout ce qui fut jugé n'y être pas legitime, il ne voulut jamais que ses tresors fussent grossis par l'oppression du peuple, & qu'il y entra une seule goutte de son sang & pas une larme de ses sujets, sçachant que la loy de Dieu ne le lui permettoit pas, & qu'elle demande des bons Princes, qu'ils ménagent les biens de leurs peuples com- leur propre substance.

Sur celles qui venoient par des voyes directes & équitables dans ses coffres, & que les revenus ordinaires de son Domaine y faisoient annuellement entrer selon le droit & la raison, il obeït à l'ordre de Dieu qui deffend à ceux qui en possedent de cette qualité, de s'en glorifier, d'y mettre leur confiance, & d'y attacher leur cœur. Ce saint Roy sçachant qu'il ne faut pas prendre les moyens pour la fin, n'y élever la condition de la creature plus haut que celle du Createur, n'avoit garde de le faire en donnant un droit de preference en ses amitiés à des biens perissables, au prejudice de celuy qui les lui avoit donnés; il regarda toûjours ses richesses en la maniére de ses intelligences qui voyent tous les tresors de la terre à leur disposition sans avoir pour eux la moindre affection. En cet état, il n'étoit pas pour en abuser comme le font pour l'ordinaire tous ceux qui en possedent, ou par trop d'attachement qu'ils y ont, sans oser y toucher, comme à des cho-

ses sacrées dont l'usage semble leurs être interdit, ou qui les font servir au luxe & à la vanité, aux debauches, & aux profanations, comme le fit autrefois Salomon en cet deplorable état ou le peché le mit depuis qu'il eût éteint chés lui les lumieres de la sagesse dont le Ciel l'avoit gratifié.

Saint Sigisbert n'employa ses richesses qu'a des usages raisonnables & pieux, il s'en servit pour soûtenir la gloire de sa dignité royale qu'il rendoit venerable, non seulement par son propre merite, mais encor par l'éclat de la pompe de laquelle il se faisoit accompagner soubs son titre de Roy, en conservant neantmoins un cœur humble & soûmis devant Dieu, soubs la pourpre & la soye.

Il s'en servit pour seconder les inclinations heroïques & les sentiments de grandeur & de generosité qu'il avoit receu de la nature, & que ceux qui avoient été commis pour son education, avoient si soigneusement cultivé, qu'on ne vit jamais un Roy plus

magnifique, un Prince plus liberal, une ame plus élevée, & un cœur plus grand & plus genereux que le sien.

Il s'en servit pour secourir les miserables & pour donner par leur moyen du soulagemant aux pauvres, desquels il sembloit être le Pere; les nourissant & entretenant de son fond, & c'étoit à quoy il se sentoit attiré non seulement par les mouvements d'une tendresse naturelle, laquelle étant née avec lui, avoit pris en son cœur comme chez Job de continuels accroissements avec l'âge, mais encor par les sentiments de son Christianisme qui lui apprenoient que c'étoit à Jesus-Christ qu'il faisoit du bien en le faisant aux pauvres, puis qu'il à dit dans son saint Evangile qu'il tient fait à sa propre personne, ce que l'on fait à celles des pauvres à sa consideration, & en cela il s'étoit fort distingué des grands que leur felicité rend pour l'ordinaire insensible aux miseres d'autruy; comme ils ont l'esprit occupé des idées de leur grandeur, ils ont

de la peine à reconnoître Jesus-Christ en la personne des pauvres quand ils se presentent à eux, non pas avec la pourpre d'un Prince, mais avec les haillons d'un mendiant.

Enfin ce saint Roy écoutant un dernier conseil que la pieté lui suggera sur les grands biens qu'il possedoit, comme un des appanages de sa couronne, & sçachant qu'en qualité de Roy, il étoit en état de procurer de la gloire à Dieu par leur moyen, en étendant sa puissance sur la Religion comme il le faisoit sur son Royaume, il les employa en faveur de l'Eglise en relevant ses Temples abbatus, en lui bâtissant de nouveaux qu'il prenoit soin d'orner & d'enrichir pour les rendre plus pompeux & magnifiques, en fournissant des susistances honnêtes & bienseantes à ceux qui y servoient. Je sçais bien que l'Eglise est assés auguste par elle même, & par les impressions du sang de Jesus-Christ qu'elle à dans ses Sacremens, & qu'elle immole tous les jours dans son Sacrifice ; mais comme

Fredeg. de rebus pie gestis

André Duchesn. t.1 p.643.

il est important à sa gloire qu'elle ait quelque chose d'éclatant & de majestueux au dehors qui supplée à la simplicité des apparences qu'elle fait voir en ses misteres, c'est aux Roys à luy fournir cet éclat, c'est ce qu'elle attend d'eux, comme le tribut qu'ils doivent lui rendre des finances de leur Etat. Ce fut à cet usage que Saint Sigisbert consacra la meilleure partie des siennes pour faire ainsi regner Jesus dans cette majesté de son Eglise.

D'ailleurs ce S. Roy aimoit les personnes religieuses, qui lui sembloient donner à l'Evangile, la plenitude qui lui est necessaire pour sa perfection, en ce qu'elles pratiquent ce qu'il y à de plus penible & de plus éminent; il les regardoient comme autant de Victimes qui s'immolent tous les jours à Dieu par le sacrifice qu'elles lui font de leurs passions, & par la sainteté de leurs vœux; il les envisageoit comme des Anges qui dans la pureté de leurs vies font icy sur terre (où elles chantent nuit & jour les loüanges de Dieu)

ce que ces esprits immortels font là-haut dans le Ciel. Il étoit persuadé que leurs maisons sont autant de Seminairer de vertu, ou les Religieux sont continuellement dressés à sa pratique, & d'ou on les à toûjours trouvés prets à sorrir pour le service de l'Eglise, quand ses besoins l'ont demandé; en effet, les cloîtres en ont fourni d'éclatants en miracles quand il à été question de fonder l'Eglise en quelques endroits, ils ont donné des Martirs (lors qu'elle à été attaquée) qui ont versé leur sang pour sa deffence, ils ont produit des hommes doctes & sçavants qui ont servi aprés que les erreurs & la corruption des mœurs eurent succedé à la persecution des tirans, à instruire, à convaincre & à persuader.

Saint Sigisbert n'ignorant pas ces choses, & connoissant l'utillité des Maisons Religieuses, prit la resolu- d'en accroître le nombre dans son Royaume, & il le fit d'une maniére, qu'il à surpassé en ce genre de pieté

tous les Roys qui l'avoient precedé; car il n'appuya pas seulement de son authorité les donations qui furent faites pour cet effet par des particuliers. il ne ceda pas seulement les fonds de son Domaine qui lui furent demandés pour le même sujet, ainsi qu'il parut en la cession qu'il fit d'un lieu considerable nommé Vaurun, au Bienheureux Alanus qui y fit construire un celebre Monastere, mais de son chef, il en fit bâtir un tres grand nombre. Les Autheurs qui ont touché cet endroit de sa vie, ont compté jusqu'à vingt fameuses Abbayes que ce Saint Roy fit bâtir en divers endroits de son Royaume, & qu'il dôta toutes richement. Les annales du Hainaut lui attribuent la fondation de celle de Châtel-lieu, qu'on nomme Mons aujourd'huy, où il mit des Nonnains qu'il chargea de prier particuliérement pour l'ame de Dagobert son Pere, & pour l'expiation de la mort de Brunulphe, de laquelle j'ay parlé cy dessus. Cette Abbaye est au-

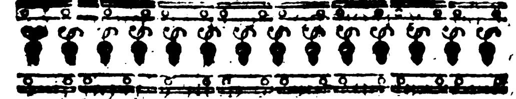
André Duche to. 1. pa 65.

idem pa 595.

Galenisius in suo martirologio du Saussay Usuardus. Molanus Bollãdus.

jourd'huy changée en un College de Chanoinesses Seculieres au nombre de trente, ou il à six prebandes pour des hommes, & quatorze Chapelains. Il en fonda un autre dans le Duché de Luxembourg sur la riviere de Semoy entre Chiny & Boüillon, à laquelle il donna tout ce qui étoit de son Domaine à trois lieuës de circuit. Une autre dans un Fauxbourg de Metz soubs l'invocation de St. Martin, ou il ordonna que son Corps seroit remis aprés sa mort, ce qui fut executé, dont il à été transporté à Nancy, ou il est aujourd'huy en vénération. Je diray dans la suite quelque chose de ses autres fondations. Voyons maintenant ce qu'il fit se trouvant sans enfants.

SAINT SIGISBERT



SAINT SIGISBERT ETANT SANS enfants, adopta Childebert fils de Grimoald le Maire de son Palais.

CHAPITRE XXIII.

QUelques charmantes qu'ayent pû être les douceurs que le Roy St. Sigisbert & la Reine Imnechilde son Epouse goûterent de leur societé dans les premiéres années de leur mariage, on peut dire qu'elles ne furent pas bien pures pour raison d'une secrete amertume qui les tenoit au cœur, se voyants sans enfants.

C'est une disgrace attachée à la condition du mariage, qu'il ne se consomme que par la perte de la virginité, & qu'on ne peut y trouver de fecondité sans y voir flétrir dans la chair cette belle fleur qui en fait toute la gloire; mais cette disgrace devient encor plus fâcheuse lors qu'il arrive qu'on y perd ainsi cette virgini-

té sans y avoir pour cela l'avantage de de la fecondité. St. Augustin à dit en une occasion que le desir d'avoir des enfants est si fort attaché à cette condition, qu'une des plus veritables differences qu'il y ait entre l'union sainte d'une legitime alliance, & la liaison criminelle d'un amour de volupté, c'est que celle cy ne souhaite point d'enfants & ne demande pas de posterité qui la suive, & l'autre au contraire n'a point d'autre but, & ne se propose point d'autre fin: ainsi c'est un sujet de chagrin que de n'y pas parvenir, & de se voir depoüillé d'un grand bien qu'on à irreparablement perdu sans se voir recompensé par celuy de la fecondité.

S. Aug. liv. 4. confes. cap. 2.

Saint Sigisbert fut autrefois travaillé de ce chagrin, il ne voyoit plus chés lui ce qu'il avoit desiré d'y garder avec tant de passion, & n'y rencontroit pas ce qu'il avoit non seulement esperé, mais ce qu'il avoit encor fortement desiré soubs sa qualité de Roy; je parle ainsi; parce qu'il n'est

n'est pas des mariages des Roys comme de ceux des particuliers, ceux cy ne se proposent dans les leurs que leurs seuls interêts, ils nont en veuë que que leur établissement, & ne s'arretent qu'à la conservation & au bien de leur famille. Un homme qui à acquit de l'honneur (par exemple,) ne souhaite une posterité que pour immortaliser son nom, ses armes, & sa reputation, celuy qui s'est fait riche, & qui à de grands biens ne desire des enfants que pour leurs l'aisser ses richesses & ses biens, les Roys se proposent d'autres fins dans leurs mariages, qui sont beaucoup plus élevés, & bien d'une autre étenduë que celle cy, leurs mariages étants comme des biens publics qui ont rapport à leurs Royaumes, ils souhaitent des enfants, pour par une succession directe en assûrer le repos & la tranquilité, pour prévenir les troubles qui pourroient en bannir le calme, leurs mariages devant faire la benediction de leurs peuples, & celle de leurs étars. Ce fut

pour cella que St. Sigisbert consentit & voulut le contracter, il s'estoit proposé cette fin en y entrant, & sa douleur fut de s'en voir privé; ce fut aussi pour la soulager qu'il se determina à donner un heritier à sa couronne par la voye d'adoption, voyant qu'il n'en avoit pas par celle de la generation.

En ses antiquités gaul. Le President Fauchet veut qu'il y ait eû un peu de precipitation en cette resolution du Roy, de vray, rien ne pressoit à pourvoir de si bonne heure à la sûreté de son Royaume par le reglement de cette succession. Les Juriconsultes traitants de l'adoption, disent qu'elle à été inventée pour la consolation des peres & meres qui ont perdu leurs enfants, en la place desquels ils en substituent d'autres par cette voye; *in solamen filiorum amissorum.* Saint Sigisbert ne pouvoit étre porté à adopter par cette consideration, puis qu'il n'avoit pas encor pû perdre ce qu'il n'avoit pas eu. L'adoption à d'ailleurs été inventée pour suppléer au défaut de la sterelité naturel-

le, lors qu'elle à ôté toute esperance de pouvoir avoir des enfants; ce même saint n'avoit pas lieu de presumer qu'il y eut chez lui, non plus qu'en son Epouse, une sterelité de cette sorte, étants encor l'un & l'autre fort jeunes, & il y parut bien à quelques années de là, par le fruit que leur fecondité leur donna. Le mariage qui donne les enfants, ne les donne pas avec regle; quoy qu'il en fut, il se determina à être Pere en adoptant un Fils.

D'abord qu'on le vit en cette resolution qui tendoit à élever à une éminente fortune celui qui seroit adopté, puis que l'adoption conduit à la succession (comme l'enseigne S. Thomas) les grands de la Cour userent de toute sorte d'artifices pour attirer les inclinations du Roy au bien de leurs familles, tâchant de se les rendre favorables, & le plus grand de tous l'emporta, ce fut Grimoald le Maire de son Palais; le Roy l'aimoit pour être fils d'un Pere qu'il avoit aussi ai-

3. part. quest. 23. art. 1.

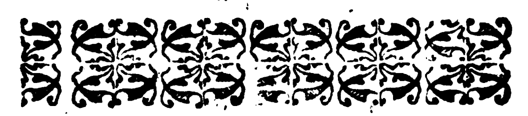
Sigis. in ejus vita cap. 5.

mé & estimé, il le consideroit de plus pour son merite personnel & pour le zele qu'il avoit pour son service, ainsi il le prefera à tous autres par l'honneur qu'il lui fit, prenant en sa famille un heritier pour la succession de sa couronne, ce fut son fils, qu'on nommoit Childebert, qui étoit doüé de qualités à faire esperer beaucoup de sa personne. Ce fut donc sur Childebert que le Roy fixa son choix en l'adoptant, l'acte en fut fait & passé avec toutes les cérémonis usitées en tel cas, si tant est qu'il y en eût de pratiquées en ce tems.

L'usage étoit autrefois de coupper une partie de la chevelure de celui qui étoit adopté, & c'étoit celui qui adoptoit qui étoit tenu de le faire. Charles Martel envoya son fils Pepin à Luitprand, pour qu'il lui couppa ainsi de ses cheveux en l'adoptant. Et l'Empereur Justinien Pogonat envoya des cheveux de Justinien & de Heracles ses enfants au Pape Benoist second, le priant de vouloir les adopter, &

Digest. sapientiæ

s'en dire le Pere; ce qu'un Roy de Bulgarie avoit fait avant lui; car pour montrer aux grands de son Royaume qu'il reconnoissoit le Pape pour son Pere, il remit de ses cheveux qu'il couppa de sa main propre en celle de ses Legats. L'adoption de Childebert se fit peut-être ainsi, ce qu'il y à de plus sûr, c'est qu'elle fut conditionnelle, & qu'elle ne devoit lui servir qu'au cas que le Roy dans la suite n'eût point d'enfants de son mariage.



NOUVEAU TEMOIGNAGE DE l'admirable pieté du Roy Saint Sigisbert en la fondation de celebres Abbayes de Malmundaire & de Stavelot.

CHAPITRE XXIV.

SUpposé qu'Aristote ait eû raison de dire que la liberalité est si royale, qu'un Roy ne peut pécher en l'excez

de cette vertu, & que jamais il n'y peut avoir lieu de nommer ceux d'une si haute condition prodigues, comme on fait les particuliers qui usent de leurs biens avent trop de profusion; il n'y en aura pas à condamner Saint Sigisbert sur les grandes & immenses donations qu'il à faites à l'Eglise, d'autant plus qu'il n'en pouvoit faire de plus saintes, & qu'elles ont toutes été conformes aux intentions de celui qui ne lui avoit conferé les richesses qu'il à possedées, que pour être principalement employées à sa gloire. Sa liberalité fut telle à cet égard, qu'elle sembloit ne point avoir de bornes; j'en ay déja montré les profusions dans l'établissament de quelques Abbayes que ce Saint Roy à fondé, il est également facil de le justifier en toutes autres, il ne falloit que lui presenter les occasions sur ce sujet, pour le porter à ouvrir ses tresors. Notgere Evéque de Liege en la vie St. Remacle dont quelques chapitres sont rapportés chez André du Chesne, dit que ce

André Duchesn. to. 1. p. 641. 643.

saint Prelat étant en conversation avec le Roy qui le consideroit extremement, à cause de la sainteté de sa vie, lui dit un jour, qu'il étoit fort loüable d'avoir suivi les mouvements de sa pieté, faisant bâtir tant de celebres Monasteres, en divers lieux de son Royaume, ou Dieu étoit si bien servi, mais qu'il y avoit à s'étonner de voir la seule Ardenne n'en point avoir, veu qu'elle sembloit si commode par l'épaisseur de ses forêts à favoriser la retraite; sur quoy le Roy répondit, Saint Pere c'est à vous à nous suggerer ce que nous avons à faire la dessus, & nôtre devoir sera de nous y conformer, cherchés en ce Païs les endroits que vous trouverés propres au dessein que vous me proposés, & nous ne refuserons pas de nôtre part de fournir aux dépenses necessaires pour l'execution; en suite il fit part à son Conseil de ce qui lui avoit été proposé par le saint, & de la resolution ou il étoit de s'y conformer, à quoy un chacun ayant applaudi, le saint entra dans

la Forêt d'Ardene où il chercha des lieux propres à son entreprise, & en ayant rencontré un où lui parurent les effigies & les noms de quelques fausses divinités gravées sur des rochers, il jugea bien que sans doute il avoit été autrefois profané par la superstition payenne, & ce fut ce qui l'obligea à le purifier par l'invocation du nom de Jesus, & les impressions qu'il y fit du Signe de la Croix, & ayant aussi commandé aux eaux qui sortoient de ces rochers de se retirer, pour avoir servi aux anciens sacrifices des Payens, & fait saillir de nouvelles fontaines aux mêmes endroits, il fit tirer là, le plan d'un Monastere, auquel il donna le nom de Malmundaire, à cause de l'action qu'il venoit de faire en ce lieu, en le purifiant, & l'émundant de tout le mal qui y avoit été fait autrefois durant le Paganisme. *Malmundarium quasi à malo mundatum.*

Ensuite ayant marché plus loin il trouva un autre endroit qui ne lui pa-

roit pas moins propre à y bâtir un second Monaſtere, il s'y fixa, & ayant appris qu'on nommoit ce lieu *Stabulum* ou *Stabulaus* à cauſe que les bêtes ſauvages avoient coûtume de s'y retirer comme en une Etable, il ne voulu pas que le nom en fut changé, diſant que les fidels qui s'y aſſembleroient pour y ſervir Dieu, y ſeroient nourris de la pâture ſpirituelle de ſa parole, comme les animaux y avoient trouvé la leur, d'ou il arriva que cette Abbaye fut appellée Sſtavelot par dérivation de *Stabulaus* ou *Stabulum*.

Ce fut en l'un & l'autre de ces endroits ou Saint Remacle fit bâtir aux frais du Roy deux grandes & magnifiques Egliſes, accompagnées de deux Monaſteres, pendant la ſtructure deſquels il ſe retira en ſon Evêché pour y vacquer à ſes fonctions, & d'ou enſuite il fut rappellé par le Roy dans le tems pour faire la conſecration de ces deux Temples, aprés que tout l'ouvrage en fut achevé, & pour auſſi établir la vie monaſtique en ces Maiſons, *André Duchesſ. t. 1. pag. 599.*

ou il se retira un si grand nombre de personnes pour la professer, qu'elles furent bien tôt remplies; le Roy ayant pris soin de pourvoir à leur subsistance, par de fort grands revenus qu'il y attacha, & qu'il augmentoit tous les jours, joyeux d'apprendre la ferveur avec laquelle Dieu y étoit servi.

Mais ce qu'on ne peut apprendre sans étonnement, c'est ce qu'il y ajoûta sur les derniéres années de sa vie. Saint Remacle ayant obtenu de lui permission de se défaire de son Evêché, qu'il remit entre les mains de Theodard, pour professer en ces saints lieux la vie monastique, fut prié d'en prendre l'administration en qualité d'Abbé en place de Thodard qui en étoit retiré. S. Sigisbert ceda à sa consideration par une magnificence toute royale à ces deux Monasteres, dans l'étendüe de douze lieuës de circuit, generalement, & sans aucune exception tous les fonds, cens & revenus qui se trouverent être de son Do-

Notgerve in vita Sti. Rem. ca. 20.

maine, pour être par eux possedés en toute proprieté, desquels il fit expedier les lettres patentes dans les formes, qu'il signa de sa main, & y fit apposer son Seau. Il est vray que saint Remacle s'étant aperçû dans la suite que l'application qu'il falloit à tant de biens, donnoit lieu à la distraction de l'esprit, pria le Roy Childeric, qui succeda à S. Sigisbert d'en vouloir retirer la moitié, ce qu'il fit, mais par l'étenduë de cette vaste & prodigieuse donation, on peut voir combien le cœur de ce Roy étoit grand, & sa pieté admirable, ce qu'il continua de faire voir lors que par de nouvelles Patentes ou il disoit que quoy que ces nouueaux Monasteres fussent riches en graces & en vertus, sçachant qu'ils avoient peu de biens temporels, comme si ce qu'il y avoit déja donné devoit être estimé peu de chose, il avoit été inspiré de Dieu de leur ceder quantité d'autres possessions à lui appartenantes en Aquitaine & sur la Loire, lesquelles sont toutes specifiées

Ex Archiu. Stabulensi.

Notger. in vita S. Remacli.

Noger. in vita S. Remacli.

dans lesdites Patentes rapportées en partie en la vie de S. Remacle. Il falloit que ce S. Roy jugea bien qu'obeissant ainsi à la parole du Seigneur qui ordonne aux riches en l'Ecriture de l'honnorer de leur substance, il n'en seroit pas plus pauvre, en effet, les biens qu'on lui donne ont un flux semblable à celui des grands Fleuves, qui sortants de la mer, y retournent pour en sortir de nouveau, & pour couler toujours avec leur abondance. C'étoit dans ce sens que Saint Pierre Chrysologue disoit autrefois en parlant de l'aumône faite aux pauvres, que la main de laquelle nous nous servons pour faire nos dons à Dieu, qui est celle du pauvre, est un tresor ou nous retrouvons avec de grands profits & de grands interêts ce que nous lui avons donnê, *manus pauperis thesaurus est Dei*.

Les grandes prosperités qui accompagnerent inseparablement le regne de saint Sigisbert, le font assés voir, il n'en fut jamais de plus heureux, on

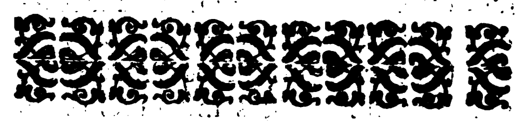
n'y vit point de ces fatalités qui desolerent souvent la terre soubs les regnes precedents, au contraire on y goûta toûjours les douceurs d'une profonde & longue paix qui ne fut troublée d'aucune guerre étrangere, & pour comble de bonheur, Dieu benissant le mariage de ce Prince en fit naître un fils qui acheva la felicité de ce regne.

Ses deux celebres Abbayes de Stavelot & de Malmundaire scituées dans Lardaine assés proche des eaux de Spa, ne faisant qu'n même Chapitre & une même Communauté, sont aussi soubs la Jurisdiction d'un seul & même Abbé, qui à droit de Souveraineté dans toutes les terres qui en dépendent, celuy d'y faire battre monnoye, & seance dans les assemblées avec les Princes de l'Empire, cette dignité à toûjours été occupée par des hommes choisis dans les plus illustres familles d'Allemagne, elle l'a été longtems par les Comtes de Mandercheit. Un Abbé de cette famille nommé

Guillaume qui mourut en 1546. fit de grosses dépenses à orner Stavelot, les Abbés lui sont redevables de la belle & forte Maison qu'il fit bâtir sur une hauteur qui lui est opposée ou l'on conservoit les Tiltres & tout ce qu'il y avoit de plus pretieux dans cette Abbaye, qu'il à tenu longtems, elle est aujourd'huy possedée par M. le Cardinal de Furstembert, & elle le sera aprés son decez par Monseigneur le Prince François de Lorraine qui en à été éleü Coadjuteur depuis peü, c'est un jeune Prince qui porte dignement cette qualité, & dont le merite rend nôtre prevoiance si sensible qu'on n'a pas peine à être persuadé sur ce qu'il nous promet, puis qu'on lui voit faire par avance ce qu'il promet de faire c'est de briller avec éclat dans tous les emplois qui lui seront deferés de quelque qualité qu'ils puissent être.



DIEU



DIEU DONNE UN FILS AU ROY Saint Sigisbert qui fut nommé Dagobert II.

CHAPITRE XXV.

QUelque tard qu'arrive un enfant dans le mariage, il est toûjours le bien venu quand il a été longuement attendu, il y avoit longtems que St. Sigisbert souhaitoit d'être Pere, pour en cette qualité donner un heritier à sa Couronne, puis qu'il ne s'étoit marié qu'a ce dessein, sçachant que toute paternité vient de Dieu, (comme l'enseigne son Apôtre) il l'avoit pressé de vouloir lui en faire la communication; en effet, c'est à Dieu qu'il faut demander les enfants, il en est le vray Pere. Rachel se plaignit mal à propos autrefois à Jacob, & elle eut tort de lui en demander, c'étoit à Dieu qu'elle devoit s'addres- *Genese cap. 30.*

ser, car c'est lui qui donnant la fecondité aux Peres & Meres, & qui versant sa benediction sur leurs mariages, s'en sert comme des instruments de sa puissance pour faire venir au monde les enfants qui y naissent.

Saint Sigisbert & la Reine Imnechilde instruits de cette verité, n'avoient pas manqué de solliciter ardamment cette benediction, ils y avoient employé leurs priéres & celles des personnes pieuses qu'ils croyoient devoir être écoutées de Dieu, le Ciel neantmoins differa longtems à exaucer leurs vœux, ce fut pour leurs faire (par cette attente) estimer davantage le présent qu'il avoit resolut de leur faire, & leur montrer que c'étoit de lui seul qu'ils devoient l'esperer, aussi le receurent ils comme venant de sa main, lors qu'il leurs fut donné. La grossesse de la Reine les engagea aux premiers remercîments qu'ils lui firent, jugeant par elle que la benediction du Ciel avoit enfin favorablement arrousé la racine de leur sterilité

lité puis qu'ils avoient à attendre un fruit de leur mariage ; mais quand on vit qu'à terme elle accoucha d'un fils, il n'est pas croyable combien ils fureut sensibles sur cette faveur, & on ne sçauroit dire le soin qu'ils se donnerent pour en marquer leur reconnoissance à celuy qui par un effet de sa bonté venoit de les en gratifier.

Tous les grands accoururent en foule pour en marquer leur joye, les Secretaires d'Etat dépecherent incontinent par les Provinces pour leurs en donner part, les feux de joye furent allumés par tout, les peuples estimant cette derniere joye d'autant plus chere, qu'ils en avoient étés plus longtems privés, aussi ne comptoit on plus guair sur cette attente depuis qu'on avoit vû le Roy pourvoir à la succession du Royaume, par l'adoption qu'il avoit faite de Childebert fils du Maire de son Palais: Mais cette agreable naissanee fit renaître avec elle d'autres sentiments dans les esprits ; on vit que c'estoit à ce legitime & veritable heritier qu'il fal-

loit desormais deferer les honneurs, & qu'il n'y en avoit plus pour celuy qui avoit été adopté, que la naissance de celuy cy faisoit dechoir cet autre de ses pretensions qui n'avoient été que conditionelles. On regarda ce nouveau Prince comme s'il eut déja eû la couronne sur la téte, & le Sceptre à la main; ceux qui furent deputés des Provinces & des Villes pour venir congratuler le Roy sur cette naissance, rendant à cet heritier presomptif les premiers devoirs de leur soumission luy dirent en le harangant au berceau (comme l'usage en est en pareille conjoincture) que sans sa naissance, l'Austrasie n'auroit eû que des felicités imparfaites ; qu'il étoit venu pour y donner le comble, que la paix qui y regnoit depuis si longtems avoit desiré de l'y voir naître pour y étre conservée.

Mais cette premiere production ne donna pas seulement de la joye par ce fruit qu'elle fit voir, elle donna encor lieu à en esperer d'autres on crût qu'aprés l'ainé on pourroit avoir des ca-

dets qui seroient comme des secondes colomnes pour affermir son trône, & comme de second lis, qui joints à sa couronne en augmenteroient l'éclat. L'Autheur contemporain de la vie de St. Bonnet Chancelier du Royaume, semble supposer qu'il y en ait eu en effet, donnant des freres à cet aîné qui augmenterent la famille royale ; cependant tous les autres Historiens ne donnent que ce seul fils à St. Sigisbert, lequel voulut qu'on lui donna le nom de Dagobert, que son Pere avoit porté, si bien qu'il doit être reconnu pour le second de ce nom dans l'histoire.

In vita S. Boniti num. 4.

On ne sçait pas bien si l'ambition commença dés lors à donner à Grimoald les premiéres idées de la perfidie qu'il commit dans la suitte, en éloignant comme il fit aprés la mort du Roy ce petit Prince du trône pour y faire asseoir Childebert son fils, dont l'adoption se trouvoit annullée par cette naissance ; quoy qu'il en soit, au moins fut-il assés bon & rusé politi-

Sigisber. Gembl. in ejus vita. c. 5.

que pour en dissimuler le dessein, car il fut des plus zelés à marquer au Roy la joye qu'il en avoit, en sorte que le Roy continuant de s'y confier à l'ordinaire, comme à celui qu'il avoit toûjours crû le plus sincere & le plus fidel de ses serviteurs, il le chargea de l'éducation de son fils, ne croyant pas pouvoir le mettre en meilleures mains.

GRIMOALD EST CHARGE PAR le Roy St. Sigisbert de l'éducation de son fils Dagobert.

CHAPITRE XXVI.

J'Ay déja fait voir en parlant des soins que le Roy Dagobert I. prit autrefois de l'éducation de son fils St. Sigisbert, combien est grande l'obligation des Peres & Meres à cét égard, c'est une matiere qu'on ne sçauroit trop retoucher pour engager ceux cy à la fidelité qu'ils y doivent, comme

Ils ont donné l'être à leurs enfants avec les imperfections qui l'accompagnent, ils sont tenus par une espece de justice naturelle d'achever par le moyen d'une bonne éducation, ce qu'ils leurs ont donné par la naissance, les causes devant fournir aux effets qu'elles ont produit, ce qui leurs est necessaire pour l'achevement de leur être, d'autant plus qu'il est vray ce que les Saints Peres nous apprennent, que les enfants sont des depots sacrés que Dieu met entre les mains des Peres & Meres, les obligeant de les lui rendre un jour avec des accroissements de graces & de vertus.

Ce fut par cette considération que S. Sigisbert qui sçavoit combien il luy en avoit valu, pour avoir été remis aux soins de Pepin de Landen, Maire du palais de son Pere Dagobert, chargea Grimoald son fils, duquel il connoissoit le merite, d'une même commission envers le jeune Prince Dagobert, & volut, qu'il fut appliqué à son éducation comme Pepin son Pere

l'avoit été à la sienne.

Il y avoit deux choses à faire sur ce sujet, & toutes deux importantes. Il falloit insinuer en l'ame de ce jeune Prince des sentiments de grandeur rapportants à celle de sa naissance, pour le mettre en état de soûtenir avec gloire la dignité supreme pour laquelle il étoit né ; il falloit en second lieu prevenir son esprit sur les principes & les maximes de la Religion en luy apprenant de bonne heure que quelque grand qu'il dût être un jour, il devoit être soûmis à Dieu, le craindre & le respecter puis qu'li est infiniment plus grãd que tous les Roys, & qui à sur eux une authorité souveraine. Grimoald n'etoit que trop capable de satisfaire à l'une & à l'autre de ces deux choses, car il étoit grand homme, doüé d'un singulier merite, & digne fils d'un Pere aussi fameux que le sien, aussi eut il en cette affaire tout le succez qu'on y pouvoit desirer, car il forma si bien, par soy, & par les excellents maîtres qu'il y commit ce jeune Prince dans la vie civile &

politique, conformement à sa condition, & par rapport au rang qu'il devoit tenir dans le monde, & luy fit prendre de si bonnes mœurs en le dressant dans les exercices de la pieté, qu'on pût tout esperer de luy pour la suite de son âge, ce qui venoit aussi de sa part sur la docilité de son esprit, & les belles dispositions que la nature avoit mises chez luy qui donnoient facilité à y cultiver la vertu, & à y faire fructifier les semences de celles qu'il avoit receu de ses Ancestres.

Mais on peut dire que ce qui servit le plus à lui faire prendre les premiéres impressions de cette rare pieté qu'il fit briller en sa vie le reste de ses jours, ce fut particuliérement l'exemple qui lui parut en la personne du Roy son Pere qui fut par ce moyen en ce genre de science qui est le plus important de tous, le meilleur & le plus habile de ses maîtres, en effet, rien n'est plus fort que cet exemple, & sur tout quand il est domestique, & que l'authorité & l'amitié paternelle le soû-

tiennent, il persuade alors, il commande, il entraîne, n'a-t-on pas vû autrefois des enfants courir aprés leurs Peres & Meres qui alloient au martire, se sentans animés d'un même courage ? apprenant que la source du sang qui couloit dans leurs vaines, alloit être ouverte pour les interêts de Jesus-Christ: Il leurs sembloit que des exemples aussi pressants & aussi proches que ceux de leurs Peres & Meres, leurs imposoient une obligation indispensable de mourir avec eux pour un si bon sujet. Cette émulation dans les enfants de vouloir imiter la vertu de leurs parents, procede de ce qu'ils sont ordinairement ce qu'ils voyoient; ainsi quand la vertu paroit à leurs yeux, dans la conduite de ceux qui les ont mis au monde, ils deviennent vertueux comme eux: ce fut la raison pourquoy le jeune Dagobert ne voyant dans le Roy son Pere que des exemples de pieté, de devotion, de pureté, d'innocence, de sagesse, de modération, de Justice,

& de toutes autres vertus, fut ainsi âttiré à les imiter, ce qui ne donna pas peu de joye à ce grand Prince le Roy son Pere, qui voyoit dans les premiéres années de cet enfant, des prêjugés si apparents de la sainteté qui devoit se trouver en ses mœurs, aussi marqua-t-il toûjours pour achever un si bel ouvrage la même fidelité à lui fournir ces salutaires exemples. lesquels en même tems qu'ils servoient d'instruction au jeune Prince son fils, servirent encor à le porter à de nouveaux degrés d'une sainteté plus éminente, & à le preparer à une mort precieuse que la Providence qui regle celle des saints & des predestinés, lui ménagea de bonne heure pour le tirer des dangers de la corruption du monde, & l'élever plus promptement dans la gloire.



LES NOVVELLES



LES NOUVELLES ARDEURS DE S. Sigisbert pour croître & se perfectionner dans la vertu.

CHAPITRE XXVII.

QUand Dieu ordonne au juste de se justifier encore & qu'il dit à celui qui est déja saint, de devenir encor plus saint & plus parfait ; il veut nous faire entendre qu'en cette vie il n'y à point de borne à prescrire à la vertu, qu'elle doit être dans une action continuelle & ne point attendre d'autre repos que celui qu'elle trouvera dans le Ciel, ou elle doit conduire celui qui lui fait compagnie sur la terre, & cela est bien conforme à la declaration du Prophete qui dit que les justes iront de vertu en vertus pour voir le Dieu des Dieux en Sion, & recevoir par le fruit de la gloire, le dernier trait de la perfection.

Apoc. cap. 22.

C'eſt par rapport à cette verité que le Sage à dit en ſes Proverbes, que le ſentier des juſtes eſt comme une lumiére brillante qui s'avance & qui croit juſqu'au jour parfait, ce que St. Paul à confirmé lors qu'écrivant aux Epheſiens, & leur parlant de ſoy même, il leur dit. Mes Freres? Je ne me perſuade pas avoir acquis ce que je deſire, j'oublie tout le paſſé, & je n'étens mes penſées que ſur l'avenir, pour avancer avec toutes les forces de mon ame vers la fin de la cariére ou la grace m'appelle; auſſi ſeroit ce une dangereuſe tentation de s'imaginer qu'on ſeroit déja parvenu, comme un homme qui penſe tout ſçavoir renonce à l'étude & aux livres, & que celui qui croit avoir trouvé, ne ſe met plus en peine de rechercher, auſſi ceſſeroit on de courir ſi on ſe perſuadoit d'avoir atteint le terme de ſa courſe, & en ce cas ce ſeroit reculer, car ne pas avancer dans la voye de Dieu, c'eſt retourner en arriére. *Proverbi cap. 4.*

Si nous prétons l'oreille à la parole

que profera l'autheur & le consommateur de nôtre salut en mourant, nous comprendrons que ce ne fut qu'au point qu'il vit éteindre la flamme de sa vie sur le lict de la Croix; & aprés avoir bû le fiel & le vinaigre, qu'il dit que tout étoit consommé, & s'il eut pû naturellement parler aprés la mort, il n'auroit dit cette parole qu'aprés avoir eû le cœur percé de la lance, ce fut pour nous môntrer par son exemple de qu'elle maniere il faut achever sa santification, & ce qui est necessaire en cette vie pour nôtre perfection, supposé que nous ayons un veritable désir de la vouloir acquerir.

O que St. Sigisbert fit voir qu'il avoit cette passion en l'ame par les ardeurs avec lesquelles il s'appliqua à user iusqu'au bout de tous les moyens qui pouvoient l'y conduire, à joûtant tous les jours de nouveaux accroissements à sa sainteté, ce qu'il continua jusqu'au dernier soûpir de ceux qui composerent sa vie; il ne se contenta pas d'être comme les Anges, ferme

& constant dans la pratique du bien qu'il commença une fois, & d'y perseverer avec la fidelité que son devoir y demandoit, il l'accrût perpetuellemẽt semblable en cela à la vigne laquelle quoy que foible croist toûjours à la faveur de l'appuy qu'on luy donne, & qui se hausseroit jusqu'au Ciel si elle en avoit un qui la soûtint jusque là. Ce Saint Roy croissoit ainsi continuellement appuyé de la grace, son cœur étoit de moment à autre embrasé de nouvelles ardeurs de la flamme du saint amour, son zele s'augmentoit de même pour tout ce qui concernoit les interests de Dieu, & l'avancement de sa gloire; ses joyes se redoubloient en voyant les saints accourir de toute part en son Royaume, d'Italie, d'Ecosse & d'Aquitaine, pour aider avec luy à l'avancement de cette gloire; c'étoit par ce motif qu'il leurs faisoit si bon accüeil, qu'il leurs rendoit tant d'honneur, & qu'il pourvoyoit si abondamẽt à leur subsistance. Sa compassion & sa tendresse envers les pauvres luy

donnoient tous les jours de nouvelles activités pour leur soulagement, & plus genereux que cet Empereur, qui disoit à ses amis une parole dont on à fait tant de cas, qu'il tenoit un jour pour perdu, ou il n'avoit point fait de bien à persone, il en faisoit à toute heure, tâchant de regagner ainsi, par des œuvres exterieures, ce que les affaires de son Royaume luy déroboient sur son interieur. Enfin ses désirs pour sa perfection croissoient à tout moment, comme les flots font en la mer, quand elle est agitée.

Telle fut la conduite de ce St. Prince, qui parut plus particulierement dās les dernieres années de sa vie, soit que les semences des vertus qu'il avoit toûjours trés soigneusement conservé en son cœur, deûssent ainsi agir plus fortement chez luy en cette saison, soit que la prudence qui l'avoit prédestiné pour le Ciel, eut voulu le preparer à la mort par ces agitations extra-ordinaires de sa grace, aussi fut elle toute Sainte quand elle lui arriva,

rien ne la rendant plus assûrement telle, que les bonnes œuvres qui la précedent, suivant la pensée de St. Bernard qui la dit en ces termes. *Sancta & pretiosa mors quam vita commendat.* Voyons le en celle de ce St. Roy.



LA MORT DV ROY S. SIGISBERT.

CHAPITRE XXVIII.

QUoy que la bonne mort soit un effet de la misericorde de Dieu, que nous ne pouvons jamais meriter dignement & infailliblement par nos œuvres, quelques saintes qu'elles puissent être, il est vray cependant que cette faveur qui dépend de la pure grace & bienveillance de Dieu, peut encore être en quelque maniére attribuée aux soins que les hommes apportent de leur part à s'y bien disposer avec le secours du Ciel par le reglement d'une bonne vie, nous voyons aussi

que le Fils de Dieu nous instruisant sur nos devoirs ne nous à pas seulement averti de prier pour obtenir cette grace, mais qu'il nous à encore enjoint de veiller, & d'agir pour nous en mieux assurer la communication, & c'est aussi pour cela qu'il nous à mis entre les mains le tems de nôtre vie & les tresors de sa grace, afin que nous conduisions si soigneusement ces deux differents avantages soubs les ordres de sa Providence, que le dernier moment de nôtre vie se rencontre avec la possession de son saint amour, & que nous trouvions dans cette sainte alliance de la grace avec la mort, le point decisif de nôtre predestination. Voila à quoy les hommes sages & prudens appliquent leur vigilance, & c'est ce qui leurs fait avoir une heureuse mort, laquelle répond en leurs arrivant à la sainteté de vie qui l'a precedé, s'étant aussi parfaitement attachés à Dieu pendant qu'ils ont vêcu avec tous les liens que la charité leurs à presenté, comment se pourroit il faire

faire que la mort désunissant leurs ames d'avec leurs corps, les en deût separer. Cette saison semble devoir rendre au contraire leur union avec Dieu plus forte & plus indissoluble ; puis que ce dernier moment faisant finir le temps, fait commencer une éternité bien heureuse, ou il doivent luy devenir semblables, & ou il n'y aura plus de desunion à craindre.

Ne doutons pas sur ce principe que le Roy Saint Sigisbert n'ayt pris soin de se ménager cette heureuse fortune en finissant ses jours, il avoit trop de vigilance & trop d'application à soy méme, pour manquer à faire cette favorable jonction de la grace avec la mort ; celle cy ne pouvoit pas le surprendre par ce qu'il n'etoit jamais destitué de cette autre, ainsi s'il devoit mourir cōme homme selon la parole du Prophete qui apprend cette verité aux Roys, *vos autem sicut homines moriemini*, il devoit aussi mourir en la façon des Sts. puisque ce devoit être dans la possession d'une parfaite sainteté qui n'a point eu

d'interval chez luy, qui à toûjours été continuée & dans la compagnie de toutes les vertus chrêtiennes qui ont fait l'ornement de sa vie.

Ainsi ne croyés pas que pour vous faire estimer sa mort, & vous donner lieu à juger qu'elle à été une mort fort pretieuse, je doive vous representer ce grand Roy expirant comme les autres Roys dans un magnifique Palais couché sur un lict d'or ou de soye, environné des ornemens de sa dignité Royale à la veüe de son Sceptre & de sa Couronne, accompagné des grands de son Royaume, & d'une foule de domestiques qui s'empressent à lui rendre service en cette extremité. Ce qui fait le prix & la valeur de sa mort, ce qui la rend pretieuse devant Dieu, c'est le tresor de la grace qui enrichit son ame, c'est le feu du saint amour qui embrasoit son cœur, ce sont les maximes de l'Evangile qu'il avoit dans la tête, ce sont les témoignages de la foy qu'il avoit en la bouche, ce sont tant de bonnes œvres qu'il avoit dans ses

mains pour les presenter à Dieu comme les asseurances de la fidelité qu'il avoit eüe à son service, en un mot ce sont toutes les vertus qui l'acompagnent en mourant. Il fut avertit que l'heure étoit venuë de le faire que sa mort s'avançoit, il ne s'effraya pas pour cette nouvelle, il la regarda venir avec cette grandeur de courage qui lui étoit ordinaire, comme avoit fait autrefois le Prophete, duquel le Saint Esprit à dit en l'Ecriture en faisant son Eloge; qu'il avoit envisagé les dernieres choses avec un esprit grand & élevé, *Spiritu magno vidit ultima*; & ayant pris quelque moment de ces derniers qui lui restoient; il chargea Grimoal d'assurer la Couronne à son fils qu'il laissoit à ses soins à l'âge de neuf ou dix ans, lui demandant ce dernier témoignage de sa fidelité pour couronner tous les autres qu'il en avoit receu: Il conjura les grands Seigneurs qui se trouverent presents, de vouloir appuyer un si juste dessein, leurs recommandant ce cher depôt qu'il re-

Eccles. cap. 48.

mettoit à leurs soins & comme sous leur tutelle ; il pourvût aux interêts de la Reine, marquant ses intentions à son égard, ensuite il ne pensa plus qu'a obeïr à l'ordre de celui qui l'appelloit à soy, & le recevant avec soûmission, il remit paisiblement en ses mains l'esprit qu'il en avoit receü, aidé des Prêtres & Religieux qu'il avoit fait venir pour cet effet, & aussi pour chanter les Pseaumes de David tandis qu'il expiroit, laissant son corps au soin de ses Officiers pour être inhumé dans l'Abbaye de St. Martin comme il l'avoit ordonné.

Rinald. lilus gal.

Ce fut ainsi que mourut ce grand Roy qui en mourant affligea tout le Royaume, qui remplit le Palais de gemissements, & qui fit fondre en l'armes tous ses fidels & zelés sujets & serviteurs, comme il ny avoit jamais eu de Roy meilleur & plus doux que lui, aussi jamais Roy ne fut plus aimé & plus respecté en vivant, ny plus regreté en mourant que celui cy, il avoit vêcu en si bonne intelligence avec ses

peuples, qu'on eût dit que tout le Royaume n'étoit qu'une famille, de laquelle il étoit le Pere, & les peuples ses enfants. Et ce fut ce qui rendit la perte plus sensible de cet aimable Prince, mais celle qui en fut le plus douleureusement touchée, ce fut la Reine Imnechilde, il faut en juger sur l'amour qui les avoit unis ensemble qui fut tel, qu'on auroit dit qu'il n'y avoit chez eux qu'une même ame & un même coeur en deux differends corps, aussi fut elle inconsolable sur la perte qu'elle en fit, & il sembloit à la voir qu'elle ne vouloit plus se servir de ses yeux que pour la pleurer.

Quelques Autheurs ayant eû soupçon sur sa mort, ont écrit qu'apparemment le poison la lui avoit avancée, il est vray qu'il mourut dans une fort grande jeunesse, puis que ce fut à l'âge de vingt huit ans, mais la mort ne se regle pas sur le nombre des années, & on voit assés ordinairement les Princes mourir plûtôt que les autres hommes, on viellit en effet dans

toutes les autres conditions & il est assés rare de voir un Prince mourir de vieillesse, Dieu veut par là ce semble nous instruire sur le mépris que nous devons faire de la vie.

On ne convient pas bien sur le tems de la mort de ce Prince, Sigisbert de Gemblours la met en 662. mais ceux-là ont le mieux rencontré qui l'ont mise aux calendres de Fevrier en 663. il vient au monde en 635. il fut établi Roy en 638, il fut marié en 650, il regna 25. & mourut comme j'ay dit âgé de 28. ans en 663.

GRIMOALD APRES LA MORT DE S. Sigisbert, envoye le petit Dagobert en exil, & fait regner son Fils.

CHAPITRE XXIX.

Comme l'ambition est une passion extrême, & une des plus fortes

que nous ayons chez nous, qui fait même servir toutes les autres à l'exécution de ses desseins, il ne faut pas douter qu'elle ne porte aussi à de grandes extremités, tous ceux qui s'abandonnant à ses mouvements la laissent agir chez eux à sa discretion; si jamais certe verité se rendit sensible en quelque sujet particulier, ce fut sans doute en la personne de Grimoald, le Maire du Palais du Roy S. Sigisbert peu de tems aprés la mort de ce Prince. Qui auroit jamais pû s'imaginer qu'on dût voir en la conduite de cet homme, ce que cette passion y a fait remarquer? ne semble-t-il pas que c'est raconter un songe de dire qu'aprés avoir fait profession ouverte de vertu, & donné des marques au dehors d'une pieté si éclatante, qu'aprés avoir acquis tant d'honneur en l'exercice de sa charge, qu'aprés en avoir tant receu du Roy & de son Pere, il ait pû se resoudre en trahissant tous les devoirs de sa conscience & de sa renommée, à une perfidie aussi exécrable

Acta SS. Audœni & Remacli.

Sigisb. in croniq & in vita

que celle dont l'hiſtoire l'a chargé.

André Ducheſ. to. 1. pag. 781. Idem pa. 593.

Saint Sigiſbert s'étant trouvé aprés quelques années de ſon mariage ſans enfants, avoit fait (comme j'ai dit) l'honneur à la famille de ce perfide, d'y prendre un heriter pour ſa couronne, preferablement à tout autre, par la voye d'apdoption, mais cette adoption ne devoit valoir qu'au cas que dans la ſuite le Roy n'eût point d'enfants, ainſi elle ſe trouvoit annulée par la naiſſance de Dagobert qui étoit ſurvenu : cependant ce traître laiſſa tellement troubler ſon eſprit à ſon ambition qu'il voulut aprés le decez du Roy faire valoir cette adoption en faveur de Childebert ſon fils, au prejudice du legitime heritier qui vivoit, & étoit actuellement en état de ſucceder ; il gagna pour cet effet quelques grands de la Cour, qui eurent la lâcheté de vouloir bien appuyer une entrepriſe ſi injuſte & ſi contraire à leur devoir, il s'aſſûra des troupes pour s'en ſervir en cas de beſoin à la faire réüſſir, il étoit convenü de l'exé-

cution avec Didon Evêque de Poitiers, auquel le Roy Clothaire Bisayeul de S. Sigisbert avoit conferé depuis long-tems ce Benefice. Ce Prelat qui étoit Oncle de S. Leger, & allié avec les principaux Seigneurs d'Austrasie, s'étoit engagé de faire passer Dagobert en Hybernie, pour l'y tondre & le faire éclipser dans l'obscurité de quelque Cloître: il luy fut donc envoyé pour ce dessein, aussi falloit-il mettre cette innocente Victime entre les mains d'un Prêtre pour être sacrifiée. Quelques Autheurs ont écrit qu'il passa même la mer, & qu'il conduisit en personne (pour plus grande assurance) ce pauvre petit Prince jusques dans le fond de l'Hybernie, craignant que ceux à qui il auroit pû le confier, ayant plus d'honneur & de conscience que lui sur une persecution si noire contre un innocent, ne le missent en liberté, pour pouvoir l'éviter.

Cependant Grimoald donna un manifeste au public par lequel il decleroit que ce jeune Prince venoit d'être

enlevé par une mort soudaine, quainsi le Royaume se trouvant sans nul autre heritier procréé du Roy, lequel avoit bien voulu par Act authentique adopter son fils pour le representer en tel cas, & recüeillir sa succession aprés son decez, ainsi qu'un chacun en étoit informé. Childebert sondit fils voulant profiter du benefice de son adoption, se portoit pour vray & legitime heritier du Royanme, & de vray, il le fit reconnoître pour tel (Dagobert ne paroissant plus) par tous les Etats, en consequcce de cette adoption, bien que pour lors elle fut de nulle valleur.

Tout le monde demeura fort surpris d'une nouveauté si extraordinaire, à laquelle on ne s'étoit point attendu, à l'exception de ceux à qui ce mistere d'iniquité avoit été revelé, & qui étoient entrés comme complices dans une entreprise si énorme, qui faisoit ainsi passer la dignité royaledans une famille étrangere; mais tout le monde n'en fut pas satisfait, la jalousie fit condamner par quelques uns

cette usurpation, les gens de bien la regarderent avec horreur, & on crû bien qu'elle ne seroit pas de durée pour être trop violente, quelques efforts que deûssent faire le Pere & le Fils pour se bien maintenir dans cette intrusion, car ils n'obmirent rien de ce qu'ils jugerent devoir être util à les y conserver, leur tresor fut ouvert pour en favorisant l'interêt de ceux qui étoient sujets à cette passion, favoriser le leur, l'Eglise même se sentit de leurs bien faits en cette conjoncture; comme si par là ils eussent voulu l'engager à approuver leur injuste entreprise, car Flodoard en son Histoire de l'Eglise de Rheims que Saint Nivard gouvernoit pour lors, dit que le nouveau Roy Childebert lui donna un Privilege par lequel il l'affranchissoit de toute servitude & impost, & que Grimoald son Pere fit aussi present de deux belles Seigneuries à S. Remy. Mais la justice de Dieu qui ne manque pas à faire vangeance des crimes, ne tarda pas à la faire de celui cy, car

lib. 2. hist. Eccl. Rem. cap. 7.

Sigib. in croni.

Childebert (au rapport de Sigisbert de Gembloux en sa Cronique) ne regna qu'un demy an ou un an tout au plus, & cette grandeur qu'il avoit usurpée ne servit que pour le perdre, comme les grands cheveux d'Absolon, servirent à le faire pendre à un arbre, ou il demeura attaché en courant aprés la Royauté.

LA REINE IMNECHILDE PASSE en France pour y demander secours contre les Usurpateurs de l'Austrasie, elle en rameine Childeri fils de Clovis qui y regne au défaut de Dagobert.

CHAPITRE XXX.

UN attentat de la qualité qu'étoit celui de Grimoald & de Childebert son fils ne pouvoit pas demurer longtems impuni, toutes les loix s'écriant contre, demandoient que la justice en fut faite; aussi étoit il du nombre de certains cri-

André Duchesf. to. 1. pa. 598.

mes qui portent en croûpe la ruine de ceux qui les commettent. La Reine Imnechilde touchée au vif de ce que par une perfidie des plus noires, on venoit de lui ravir un fils qui devoit consoler sa douleur de la perte qu'elle avoit faite du Roy son Marit en remplissant le Trône qu'il avoit laissé vuide en mourant, & qu'un Usurpateur avoit eu l'insolence de lui enlever, & jugeant bien qu'elle ne pouvoit assés promptement trouver dans le Royaume le secours necessaire à ce mal qui paroissoit extréme, veû notamment qu'une partie des grands Seineurs du Royaume en appuyoit l'entreprise, passa en France pour aller y solliciter ce secours.

Gesta Re. franc.

Clovis Frere de S. Sigisbert qui étoit decedé l'année precedente en 662. avoit laissé trois fils fort jeunes soubs la tutelle de Sainte Bathilde leur Mere, à sçavoir Clothaire, Childeric, & Theodoric. Clothaire avoit comme l'ainé succedé au Royaume de France, & avoit pour Maire de son Palais

Ebroïn, homme tres méchant & cruel. Immechilde exposa dans le Conseil l'invasion que Grimoald & son fils venoient de faire de l'Austrasie, & elle pressa si fort sur l'énormité du crime de cette invasion, qu'on y prit la resolution de les exterminer, & en arrachant la couronne de leurs mains, la faire tomber sur la tête de Childeric second fils de Clovis, ce qu'on croyoit ne devoir pas manquer d'être agreable au peuple d'Austrasie pour être Prince du même sang. On prit donc toutes les mesures necessaires pour l'exécution de ce dessein; on se hâta de faire marcher un grand nombre de troupes vers l'Austrasie. Grimoald & son fils resolus de se bien deffendre firent avancer les leurs, & les unes & les autres étant venuës aux prises, il y eut un combat fort sanglant, mais qui tourna enfin si mal pour les Usurpateurs (Dieu ne tenant pas le parti des perfides) qu'ils y virent perir les meilleures de leurs troupes, & le reste au hazard de courir un même sort,

Godef. Henschedeз. Dα. li. 2. c. 2.

s'il n'en eût évité le malheur par la fuite; Childebert méme le nouveau Roy demeura sur la place, & Grimoald son Pere ayant été fait prisonnier, fut conduit à Paris pour apprendre par son experience, ou conduit une passion aveugle (telle qu'est l'ambition) quand on la prend pour guide. On lui fit souffrir durant une longue prison, les tourments les plus exquis qu'on pût s'imaginer, selon que la qualité de sa perfidie le demandoit. Ce fut ainsi que ce traître perit, lequel aprés avoir vécu longtems dans une grande & ferme prosperité, soubs la protection & faveur d'un Maître qui le tenoit pour le plus homme de bien de son Royaume, & qui respectoit en cette qualité ses conseils plus que ceux de tous ces autres sujets; & ayant crû que sa fortune ne pouvoit pas changer, & qu'il pouvoit s'élever à sa discretion, prit un chemin pour le faire qui le perdit: tel est le sort de la plus part de ceux qui suivent leurs passions à l'aveugle. Comme les mémes degrés par ou el-

les font monter, servent aussi pour dessendre, elles les precipitent ainsi aussi profondement qu'elles les ont élevés, & ainsi travaillant à nous d'étruire, la sagesse devroit nous porter à les devancer en ce pernicieux dessein par la ruine d'elles mêmes. Si Grimoald l'avoit fait, il auroit évité le malheur ou elles le conduisirent, & sa memoire n'auroit pas été comme elle est en execration à la posterité.

Aprés cette fameuse exécution, Childeric fils puiné de Clovis fut presenté aux Austrasiens, & receu pour leur Roy, & comme il étoit encore fort jeune, on le mit soubs la tutelle de la Reine Imnechilde, laquelle l'ayant amené en Austrasie, prit soin de l'élever, & se chargea de l'administration du Royaume, qu'elle gouverna avec beaucoup de prudence & de sagesse. Ce Childeric plus avancé en âge fut marié avec Bilichilde qui étoit Niepce de S. Leger, & sur les bonnes instructions qu'il avoit receu d'Imnechilde, il se rendit fort agreable à la

Noblesse

Noblesse & au peuple pendant le cours de douze années qu'il regna en Austasie, il y donna aussi des marques de sa pieté, par beaucoup de donations qu'il fit à diverses Eglises, il confirma par son authorité celles que le Roy S. Sigisbert son Oncle avoit faites aux Monasteres de Malmundaire & de Stavelot, & à la requisition de S. Rumacle qui en étoit Abbé, il en reduisit les fonds qui les environnoient à six lieües de circuit, qui étoient de douze auparavant, ce S. Abbé l'ayant pressé pour que la chose fut ainsi, afin que lui & les Religieux de ces Monasteres, ayant moins d'application au dehors, s'acquittassent mieux de leurs fonctions spirituelles. Il fonda aussi une Abbaye en la haute Alsace, appellée communement Munster en la vallée de saint Gregoire, & ce qui est à noter, & ce qui fait voir le credit de la Reine Imnechilde, c'est qu'on trouve son nom joint à celui de Childeric au bas de toutes les Patentes qui furent expediées pour ces diverses donations &

André Duchesne tom. 1. p. 647.

fondations en ces termes *Childericus Rex Francorum, & Immechildis Regina*, & depuis même qu'il eût épousé Bilichilde.

Ce fut aussi soubs le regne de ce Prince, que Saint Diey (aprés s'être démis de l'Evêché de Nevers) vint s'établir dans les montagnes de Vosges, où ayant été gratifié par sa liberalité de la vallée de Galilée, il établit un Monastere qui fut long tems connu soubs le nom de cette Vallée & ensuite soubs celuy de ce St & qui est aujourd'huy changé en un College de Chanoines, Frederic Duc de Lorraine ayant chassé les Moines de ce lieu pour le désordre de leur vie, & introduit ces Chanoines, qui y subsistent des anciens revenus de cette Abbaye.

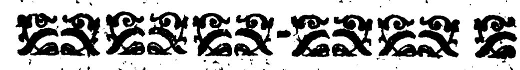
Ainsi Childeric fut en reputation durant ses premiéres années, pour sa bonne conduite & pour sa pieté mais ce ne fut plus la méme chose dépuis qu'on l'eut appellé en France pour y regner, aussi bien qu'en Austrasie: cela se fit à l'occasion de la mort

de Clothaire son ainé. Ebroïn qui avoit été Maire du Palais soubs ce Prince voulant se maintenir dans son authorité, pour continuer ses tirannies, fit tous ses efforts pour êtablir sur le Trône Theodoric, le cadet des trois freres, mais n'ayant pas pû réüssir, & les François qui en craignoient les violences, l'ayant contraint de se faire Moine dans l'Abbaye de Luxeul, & enfermé Theodoric en celle de St. Denis. Childeric fut appellé pour venir se mettre en possession de ce Royaume, il y vécut avec assés de moderation tandis qu'il suivit les bons conseils de St. Leger, qui fut Maire de son Palais durant quelque tems, mais les ayant enfin méprisés, & relegué ce St. en l'Abbaye de Luxeul à la persuasion de ses ennemis qui ne pouvoient supporter l'éclat de ses vertus, il se prostitua en de si grands desordres, qu'il devint odieux à tout le monde, & perit miserablement par une mort fort tragique.

Il avoit fait attacher à un Poteau &

foüetter fort ignominieusement, un Gentil-homme nommé Bodille pour une legere occasion, celuy cy fort touché de cét affront, se résolut d'en avoir raison, jugeant bien qu'il luy seroit d'autant plus aisé à en venir à bout, que toute la Noblesse prénoit interêt en sa querelle ; assisté donc de deux autres Seigneurs, de Vigobert & d'Amalbert, il attendit le Roy au retour de la Chasse dans la forêt de Chelles, & l'ayant trouvé à son avantage, il le perça de tant de coups, qu'il ne fit qu'une blessure de tout son corps, & ne se contentant pas de cette victime qu'il immola à son ressentiment, il courut au Château de Chelles, & sans aucun respect d'inocence, de rang, & de sexe, il fit le méme traîtement à la Reine Bilichilde qui étoit alors enceinte. Au premier bruit de cét effroyable massacre, les plus fidels serviteurs du Roy craignants pour leurs personnes se sauverent, notâment Volfande qui avoit succedé à la dignité de Maire du Palais en Austrasie, ou la Reine

Imnechilde étoit restée Gouvernant le Royaume au nom de Childeric depuis sa retraite en France, & où elle avoit desja de son consentement ménagé une partie à son fils Dagobert qui étoit de retour d'Hybernie. Et comme c'est une histoire à part, nous la verrons, en traitant exprés de ce retour en l'abregé de la vie de ce Prince, aprés que nous aurons achevé celle du Roy Saint Sigisbert son Pere, en parlant de la gloire que Dieu luy procura depuis sa mort



DIEU REND LE TOMBEAU DE SAINT Sigisbert glorieux aprés sa Mort par les Miracles qui s'y font.

CHAPITRE XXXI.

CELUY là s'abuseroit sans doute qui croiroit que Dieu se contentant des soins qu'il donne en général à toutes les créatures qui sont les œuvres de ses mains, ne veilleroit pas plus particuliérement sur les Saints. Il est trés

sûr qu'il à pour eux des applications plus particulieres que pour tous les autres hommes, non seulement pour le tems de cette vie, mais depuis même que la mort les à rétranchés du nombre des vivants, & il faut âjoûter qu'il ne s'interresse pas seulement à mettre leurs ames en gloire, en les élevant dans le Ciel, mais qu'il étend encor ses soins iusque sur leurs corps en les rendant glorieux sur terre, ou ils sont demeurés, & c'est pour satisfaire à la promesse qu'il leurs avoit donné, leurs
Isai. c. 58 faisant dire par son Prophete *Implebit Deus splendoribus animam tuam*, le Seigneur remplira vos ames des splendeurs de sa gloire, *& ossa tua liberabit*, & il délivrera encor vôtre chair & vos ossements de la honte ordinaire qui y est attachée par la mort; ainsi les soins de Dieu vont à recompenser aprés cette vie l'une & l'autre des deux substances dont les Saints sont composés & si vous demandés la raison pourquoy il en use de la sorte en faveur de leurs corps, il est aise de la fournir, en

disant que c'est parce que le merite des Sts. ne s'arrete pas seulement en leurs ames, mais qu'il passe encor jusque sur leurs corps, leurs donnant des droits propres & particuliers sur la gloire de l'eternité dans le Ciel, & sur la gloire du temps sur la terre, & c'est d'autant que ces corps ayant été unis à des ames Saintes, ils ont participé aux avantages de la grace, ils en ont receu la consecration, ils en ont porté les impression & les marques, ils ont méme coôperé aux fonction de la grace, ils ont travaillé de leurs chefs à l'avancement de la gloire de Dieu, veu que c'est par leurs moyens que les vertus les plus rigoureuses du Christianisme sont mises en usage, en effet; l'ame en forme bien les resolutions; mais c'est au corps à les exécuter; ainsi ils ont (comme j'ay dit) des droits sur l'éternité de la gloire, ils doivent participer un jour aux triomphes de l'ame, ayant eû part à ses combats, & ils meritent encor l'accessoire de ce bien principal, qui est la gloire du tems, qui consiste dans les

honneurs qui leurs sont icy rendus sur la terre, en attendant qu'ils soient transportés dans le Ciel, & c'est ce que la providence leurs menage, elle garde avec soin tous leurs ossements (dit le profete) elle fait élever les reliques des Saints jusque sur nos autels pour y étre venerés; elle rend les tombeaux glorieux par les miracles qu'elle y opere.

Psal. 33.

Si jamais cette providence se rendit soigneuse à cet égard en faveur de quelqu'n; il faut avoüer qu'elle la fait plus particulierement envers St. Sigisbert, pourroit on remarquer un soin plus exact que celuy qu'elle à prise du corps de ce St. Roy qu'elle nous à conservé jusque icy apres tant de siecles dans cette parfaite integrité ou il se trouve encor aujourd'huy, aussi étoit il juste qu'elle en usa ainsi, les cendres sont des restes de feu, le corps qui ne la pas senti ou qui la incontinent éteint, n'y devoit pas étre reduit, mais d'ailleurs elle à bien voulut honorer le tombeau de ce St. par un grand nombre de miracles qu'elle y à operé qui ont fait

voir les applications qu'elle à eut à en recommpenser les vertus, elle le fit du moment que ce St. corps fut mit dans ce tombeau. (*ejus corpus* dit André du Saussay dans son Martirologe) *miraculis à tumalatione refulsit*, ses os devinrent dés lors la terreur des démons, le remede général à toute sorte de maladies, & la protection des miserables; tous ceux qui y eûrent recours en leurs nécessités, y trouverent le soulagement qu'ils y furent rechercher, ce fut aussi pour cela que ce St. s'interessa à conserver ce trésor en une occasion perilleuse; les voûtes de l'Eglise qui couvroient l'endroit ou êtoit son tombeau menaçoient pour leur antiquité d'une prompte ruine qui arriva en effet peû de tems aprés, ce St. Roy apparut (dit Sigisbert de Gembloux en sa vie rapportée par Surius) à un homme de bien & craignant Dieu qu'on nommoit Vilandus qui habitoit dans le fauxbourg de St. Martin, auquel il ordonna d'avertir l'Abbé & les Religieux de l'Abbaye de ce St. de laquel-

André du Saussay mart. galli.

Sigisb. Gemb in ejus vita. Surius.

le il luy dit q'uil étoit le fondateur, qu'ils eussent à transporter promptement son tombeau du lieu où il étoit pour le mettre ailleurs en assurance, on ce mit en devoir de le faire, & la nuit, qui préceda le jour qu'on devoit y travailler, on entendit une douce & agréable musique dans l'Eglise, & par tout le monastere qui sembloit signifier la joye que les Anges qui êtoient à la garde de ce St. Corps, avoient de ce qu'on alloit pourvoir à le mettre en sureté, & comme on s'approcha pour le lever, & le transporter à côté droit de l'Autel de St. Martin, où l'on le devoit placer, on le trouva si leger, qu'il sembloit aux Religieux ne rien avoir en main, comme si Dieu eût voulu faire voir que par avance il luy donnoit part aux doüaires & aux qualités qu'il reserve pour les corps glorieux, aussi êtoit il bien juste que puisque l'ame qu'il l'avoit vivifié joüissoit de la gloire qui luy êtoit propre, ce corps participa en quelque chose de la sienne. Ce miracle si sensible donna lieu aux

Religieux à redoubler leur dévotion envers ce St. & pour luy marquer leur honneur, ils inscrivirent son nom dans les Litanies des autres Sts; & un d'entre eux que l'on nommoit Hugo, ayant eû la temerité de l'effaçer ne fut pas long tems sans avoir lieu de s'en repentir, car officiant quelques jours aprés en une solemnité, comme aprés avoir encensé l'Autel de St. Martin il se mit en marche pour aller faire la méme cerémonie au tombeau de St. Sigisbert suivant la coûtume, il fut arrêté en chemin par une vertu divine, & demeura immobile sans pouvoir avancer, n'y reculer d'un pas, le St. luy montrant par là qu'il rejettoit l'honneur qu'il vouloit luy faire, puis qu'il ne l'en croyoit pas digne de sorte qu'il fallut recourir à sa clemence pour recouvrer le mouvement qu'il avoit perdu, & qui luy fut rendu aussitôt qu'il luy eût demandé pardon de sa faute, & qu'il eût inseré le nom du St. au lieu d'où il avoit eu la hardiesse de le rayer.

A quelque tems de là les Religieux

eûrent la curiosité de voir enquel état se trouvoit ce Saint corps au tombeau (ce fut environ quatre cent ans aprés sa mort) & ils le trouverent (à l'étonnement de tous ceux qui le virent) sain, entier, & dans une incorruption tres parfaite, sans que rien luy manqua, ayant la figure d'un homme endormi, plustôt que celle d'un homme mort. Il n'est pas croyable, combien cette merveille luy attira de respet & de veneration, à quoy un jeune Religieux peu reglé en ses mœurs, & moins encor en ses paroles, ayant failli, il en porta la punition sur l'heure même car ayant été interrogé de quelques personnes sur l'etat ou se trouvoit le corps du St. Roy qui reposoit en leur Eglise, & leurs ayant répondu en bouffonnant, qu'il étoit étendu mort en son tombeau, comme les autres, la bouche ouverte; & montrant ses grandes dents, il fut en même tems frappé par la justice divine, qui luy ôta la raison (en ayant abusé parlant si inconsiderement) & le fit glisser dans une espece de rage & de fu-

teur qui l'obligeoit à se traîner sur terre avec des cris horribles, en sorte qu'il eût besoin de la charité de ses confreres, lesquels prosternés devant le tombeau du St. le prierent instâment d'avoir pitié de ce miserable, & de luy pardonner la faute pour laquelle ils lui demandoient trés humblement pardon, & de vouloir employer le credit de son intercession pour le faire revenir en son premier état, & le St. le fit aussitôt.

Un autre Religieux plus sage, & mieux avisé que celuy cy, attaqué d'une maladie dangereuse qui le conduisoit à la mort, ayant confiance aux merites du Saint Roy, n'eût pas plûtôt reclamé son secours, & touché devotement le voile qui couvroit son tombeau, qu'il fut parfaitement gueri. Mais les graces & faveurs du St. n'étoient pas seulement pour les enfants du logis les étrangers y avoient encor part. Une femme travaillée à la gorge d'une maladie qu'on nomme le feu sacré, qui soubs cette qualité auroit été mieux placé en son cœur s'il eût été divin, n'attendoit plus de gue-

rison, les medecins luy ayant declaré que leur art n'etoit plus en état de la luy donner. Elle vint au tombeau du St. elle demanda qu'on luy permit qu'elle fit toucher de ce méme voille l'endroit ou elle souffroit, & le mal la quitta tout à coup. Quelques siecles se passerent dans la continuation de semblables miracles, & un bruit s'etant répandu dans la Ville de Metz que le corps de St. Sigisbert n'etoit plus dans son tombeau, l'Abbé de St. Martin nommé Lætandus voulut en faire lépreuve à la requisition des plus notables de la Ville; ayant donc assemblé un grand nombre d'Abbés, & le Clergé de la Ville, & fait à Dieu les prieres qu'on luy devoit, il fit ouvrir le tombeau, & l'on trouva le St. dans le méme état ou l'on l'avoit vû autrefois, comme un homme endormi, sur lequel il paroissoit bien que la providence veilloit, & cela servit à réveiller la devotion des peuples, & à luy faire deferer plus d'honneur que jamais, car l'Abbé le fit mettre dans une chasse d'argent, & le St.

de son côté fit de nouveaux miracles, qui donnerent de nouveaux témoignages de sa Sainteté ; & n'aprouvant pas qu'une femme du Fauxbourg de Saint Julien de Metz se donna la liberté de les censurer, & d'oser méme proferer des discours injurieux à sa gloire, luy fit connoître le besoin qu'elle avoit de recourir à luy, pour le prier d'en faire un en sa faveur, qu'elle ne meritoit pas, en luy remettant la face à l'ordinaire, la Justice de Dieu la luy ayant tournée par derrier, pour punir son incredulité, & l'insolence de ses paroles, on l'amena à son tombeau, elle demanda pardon au St. & la grace de sa guerison, qui la luy accorda à la veüe de tout le peuple, auquel elle raconta qu'il luy avoit semblé voir le St. s'approcher d'elle, & luy touchant la téte, la remettre dans sa forme ordinaire.

Je ne finirois pas si je voulois raconter tous les autres prodiges que ce grand St. a fait dans la succession des tems, & qu'on voit dans quelques manuscripts des Abbayes de Saint Mar-

tin & de Stavelot, je ferois voir des captifs qui ont recouvré la liberté, l'ayant reclamé du fond de leurs cachots; des insensés, ce qu'il y à de plus pretieux en l'homme, aprés l'avoir perdu; & grand nombre d'Energumenes qui ont obtenu par son moyen la delivrance des mauvais hôtes qui habitoient chez eux. C'est la ce qui à fait honorer ce St. Roy dans tous les tems, c'est ce qui luy à fait acquerir tant de veneration à Metz pour le tems qu'il y à sejourné; C'est maintenant la Ville de Nancy capitale de la Lorraine qui à l'avantage d'être la gardienne de ce St. Roy, & de posseder ce tresor. Voicy l'occasion qui le luy à procuré.

LE CORPS DE SAINT SIGISBERT est transferé de Metz à Nancy où il répose aujourd'huy.

CHAPITRE XXXII.

HENRY second Roy de France ayant appris que Charles Quint

de voit

devoit assieger Metz, y envoya François de Lorraine Duc de Guise, Pair, & Grand Chambellan de France, pour soubs la qualité de Lieutenant Général empêcher que cette importante place ne tomba entre les mains de cet Empereur, qui luy auroit servi à faire aisement d'autres conquêtes dans le Royaume. Ce Prince s'y rendit sur la fin du mois d'Aoust de l'an 1552. accompagné du Duc d'Elbeuf son frere, & de l'elite de la Noblesse, & ayant d'abord jugé que les fauxbourgs qui environnoient cette Ville pourroient servir de retraite aux ennemis, & en les metant à l'abry leurs donner facilité de s'approcher à couvert du corps de la place il les fit tous raser. Il y avoit dans ces fauxbourgs un grand nombre de temples tres magnifiques, & de riches Abbayes qui étoient pour la plus part des monuments de la pieté des Anciens Roys d'Austrasie, & aussi plusieurs Parroisses, Prieurés, & Chapelles qu'on rasa sans nulle exception au nombre que je vay cotter. Sçavoir les Eglises de Saint

Arnoul, de St. Clement, de St. Eloy, de St. Pierre, de St. Loüis, de St. Jean, de St Julien, de St. Amand, de Saint André, de Nôtre Dame aux Martirs, de St. Urbice, de St. Europe, de Saint Elizabeth, de St. Goëric, de St. Genay, de St. Privé de Saint Ladre, de St. Fiacre des Sts. Cosme & Damien, du St. Esprit, & de Sainte Catherine; dans cette ruine generale de tant de lieux sacrés, l'Abbaye de St. Martin, où étoit le corps de St. Sigisbert, ne fut point épargnée. ce que le Duc de Guise fit de memorable en cette occasion, ce fut de faire transporter dans la Ville les Corps Saints, & toutes les Reliques qui se trouverent dans ces diverses Eglises, on les y transfera donc processionellement, luy même y assistant en personne, tête nuë & le flambeau à la main, suivi de toute la Noblesse & des peuples, & on les mit en depôt en l'Eglise des Religieux de St. Dominique, jusqu'à ce qu'on leurs en auroit bâti de nouvelles dans la Ville, ce qui s'est fait dans la suitte. Com-

me le Fauxbourg, l'Abbaye, & le Ban de St. Martin qui étoit d'une notable étenduë, étoit pour lors de la dépendance & Souveraineté de Lorraine, on jugeat qu'il étoit de justice de ne pas faire changer de climat au Corps de S. Sigisbert, qu'ainsi on devoit le remettre en Lorraine. Ce fut pour cela qu'il fut amené en grande solemnité & au grand regret des peuples de Metz, qui s'étoient si bien trouvés jusqu'à lors de sa protection, en la Ville de Nancy, où il fut mis en depôt en l'Eglise & Prieuré de Nôtre-Dame, qui dependoit de l'Abbaye de St. Martin.

Le Grand Duc Charles, son Fils Charles de Lorraine Cardinal & Legat du St. Siege, travailloient pour lors à l'érection d'une Eglise Primatiale pour servir d'ornement à la Ville Capitale de l'Etat, ils en avoient demandé, & obtenu du St. Siege toutes les permissions necessaires. Clement VIII. en ayant à leur requisition fait expedier les Bulles, où il donnoit les mains à

cette érection, supprimant l'Abbaye susdite de St. Martin, de laquelle il unit & affecta les revenus pour toûjours à lad. Eglise, en outre, partie de ceux de la manse Abbatiale de Clairlieu, de trois Canonicats de l'Eglise de St. Diey, ceux aussi de celle de Dieulevard consistant en deux dignités de Doyen & de Trésorier, & de six Canonicats, les Prieurés de Nôtre-Dame de Nancy, de St. Nicolas, de Varangeville, de Salone, de St. Dagobert de Stenay, & de St. Gorgon, pour étants joints aux autres fonds, biens, & revenus que les susdits Princes cederent de leur part, servir de dot & d'entretien aux quatre dignitaires; le Primat, le Doyen, le Chantre, & l'Ecolâtre, & à treize Chanoines, autres Ecclesiastiques & Officiers qui devoient servir en cette Eglise. Accordant d'ailleurs le même Pape au Primat l'usage de la mitre, du bâton Pastorale, des gans, de l'anneau, de la moussette, du chapeau & de tous autres habits & ornements Pontificaux, tant en cele-

brant la Messe en son Eglise Primatiale; qu'en toutes autres dependantes, & annexées à icelle, qu'aux Processions & autres actes & cérémonies Ecclesiastiques publiques & privées, avec tous les droits & privileges ordinaires, comme de departir la benediction au peuple, de reconcilier les Eglises, cimetiéres, & autres lieux qui en auroient besoin, avec toute préeminence & jurisdiction Ecclesiastique, tant sur les autres Dignitaires, que Chanoines & Prebandés, & tous autres Ministres, tant de ladite Primatiale, que des autres Eglises y annexées.

Declarant en outre Sa Sainteté, qu'elle retiroit & exceptoit pour l'avenir & à perpetuité ladite Eglise Primatiale, le Chef d'icelle, les Doyen, Chantre, Ecolâtre, Chanoines, Chapelains, & tous autres Officiers, Ministre d'icelle, comme aussi tous autres Beneficiers, heritages, possessions, Jurisdictions, & tous autres biens quelconques en général & en particulier presens & à venir, depen-

dants de ladite Eglise, de toute Jurisdiction, correction, sujections, visites, authorité, puissance, tant des Evesques de Toul, Metz & Verdun, que de tous autres ordinaires & Metropolitains, & tous autres Juges & Superieurs quelconques presents & à venir, tant Spirituels que Temporels, les mettant, comprenant, retenant & reservant à la seule puissance & authorité du St. Siege, & soubs la protection des bienheureux Apôtres St. Pierre & St. Paul.

Les fondements d'un magnifique temple qu'on devoit aussi bâtir furent avancés jusqu'à fleur de terre, & comme le service se devoit faire en attendant que ce temple fut achevé, on éleva une Eglise d'attente au voisinage, ou ce service a été fait jusque icy, & ou le corps de St. Sigisbert fut enfin transferé. C'est là ou l'on le voit dans une riche chasse d'Ebeine, couverte d'argent, richement émaillée, laquelle ayant été apportée à Nancy de Milan, ou elle fut travaillée aux frais de Reve-

rendissime Messire Anthoine de Lenoncour qui succeda à la dignité de Primat à l'Eminentissime Cardinal de Lorraine. Elle fut élevée sur une plate forme soûtenuë de hautes colomnes de marbre avec des thermes d'argent doré, & est couverte, par dessus d'un pavillon, ou sont representés quelques miracles du Saint; c'est là ou repose maintenant le corps de ce St. Roy, que les admirables vertus qu'il à pratiquées durant le cours de se vie, ont rendu si celebre; & que les miracles qu'il à fait aussi depuis sa mort, & qu'il continuë de faire encore aujourd'huy, doivent continuer de nous le rendre recommandable, luy attirant les respets que nous luy devons, comme à nôtre azile, & au protecteur du Païs.

La Ville de Nancy est fidelle à luy deferer les siens, les incomparables merites de ce grand Saint, les biens faits qu'elle en à receu dans les tems; particuliérement depuis qu'elle en à possedé le corps, soit en la guerison des maladies publiques & particuliéres qui sont

affligée, soit dans les pluyes secondes qu'elle en à obtenu, lesquelles apres de longues secheresses ont donné au Païs des abondances inesperées, sont ses motifs qui la portent à le venerer avec tant de soin & de fidelité. Cette illustre confrairie qu'elle à erigé en son nom; où les plus notables de ses Bourgeois font gloire de se voir enroollés en fait profession particuliere. Il faut que tous les peuples de la Province apprennent sur cet exemple à en user de méme, & que les uns & les autres ne croyant pas qu'il suffise de s'adresser simplement à ce puissant intercesseur pour le soulagement de leurs necessités temporelles, ils employent de surplus son credit pour les besoins de leur salut, & les infirmités. & les necessités de leurs ames; & le veritable moyen pour l'engager à les favoriser de l'un & l'autre de ces secours, c'est d'en imiter les vertus c'est d'en suivre les exemples, & de regler leur vie sur le modele de sa sienne, attendu que c'est pour cela que les Saints nous sont proposés (dit un grand Pape,

c'est St. Leon) pour être nos Intercesseurs & nos modeles tout ensemble, *in quibus nobis præsidium constituit & exemplum.* Grand St. qui regnés a present dans le Ciel, aprés l'avoir fait autrefois sur la terre, faites que vivant dans une des provinces qui ont été autrefois soubs la domination de vôtre sceptre, nous y pratiquions par une fidelle imitation de vôtre vie, les vertus que vous y avés mises autrefois en usage à la veüe de nos peres; nous aurons d'autant plus de lieu d'élever nôtre confiance en vôtre protection, que nous aurons plus de fidelité à remplir ce devoir; nous ne le pouvons sans le secours de ce Dieu de gloire que vous avés si fidellement servi en regnant sur les hommes, obtenés nous le s'il vous plâit, afin que nous soyons remplis de tous les biens que nous pouvons icy recevoir de vôtre part, & esperer en oûtre la participation de la gloire dont vous étes couronné dans le Ciel. Ainsi soi-til.

FIN.

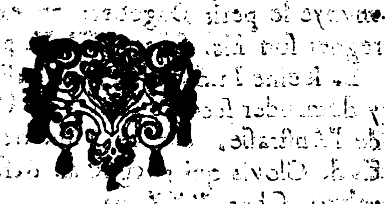
TABLE

Des choses contenuës en l'Histoire de Saint Sigisbert.

FIN.

ABREGÉ

DE L'HISTOIRE DU ROY DAGOBERT II. DU NOM FILS DE SAINT SIGISBERT.



A NANCY,

Chés R. CHARLOT & P. DESCHAMPS, Imprimeurs ordinaires de SON ALTESSE ROYALE.

Avec Approbations. 1702.

PREFACE

COMME on ne peut douter que St. Sigisber n'ayt eû autre-fois de la Reine Imnechilde qu'il avoit épousée un fils qui fut Dagobert second du nom, il est assés surprenant de voir que les Historiens des derniers tems qui l'on sceu, & qui même ont eû assés de soin pour écrire le malheur qui arriva à ce Prince, lors que dans sa jeunesse il fut exilé par la perfidie du Maire du palais de son Pere, lequel en l'écartant ainsi, voulut donner lieu à Childebert son fils de monter sur le Trône, se soient si fort negligés à marquer son retour, comme si l'Hybernie qui fut le lieu de son bannissement, avoit deu être une Terre d'un oubli éternel pour ce Prince, ou sa mémoire se seroit perdue sans ressource.

Cette disgrace luy en a attiré une autre qui est que les mêmes Autheurs qui l'ont ainsi laissé en ce Païs étranger sans le rappeller en Austrasie, luy ont dérobé la gloire d'un grand nombre d'actions de pieté qu'ils ont (sur la rencontre du même nom) faussement attribué au premier, ou au troisiéme Dagobert, ne prenant pas garde à la diversité des tems

A

dans lesquels les trois Roys de ce nom ont vécu. Vn celebre Autheur de nos Jours plus équitable que ceux qui l'ont devancé, à fait meilleure justice à ce pauvre Prince, en le replaçant sur son Trône, il est allé pour cela le rechercher au dela de la Mer, & l'ayant enfin ramené en Austrasie, il luy en à rendu petit à petit la Couronne, en le remettant en possession de ce Royaume, dont la trahison du premier des Officiers de son Pere St. Sigisbert, aveuglé de son ambition, l'avoit injustement dépoüillé.

Cét Autheur est Godefroy Henschenius de la Compagnie de Jesus, trés sçavant dans l'antiquité (comme il pâroit par les œuvres qu'il à donné au public) qu déterant plusieurs morts pour leur faire Justice, il leurs à rendu ce qui leurs appartenoit en les remettant dans leurs rang. Comme il à fait un traité exprés des trois Dagoberts, ou il justifie le retour du second en Austrasie, je profiteray de quelques unes de ses lumieres, pour en l'Abregé que je vay faire de la vie de ce Prince, donner à l'Histoire de St. Sigisbert son Pere, l'achevement qui luy est necessaire pour sa perfection, en faisant connoitre son Fils. La posterité sera sans doute redevable à la Plume de cét écrivain qui à ainsi rempli le vuide

Diatriba de tribus Dagobertis.

A

PREFACE.

qui se trouvoit dans l'Histoire, & à la memoire du Sr. Rubenius Secrétaire du Conseil secret du Roy Catholique, lequel en à fait (comme l'avoüe ingenuément Henschenius,) les premiéres découvertes.

DAGOBERT

DAGOBERT FILS DE SAINT SIGISbert envoyé en exil en Hibernie, retourne en Austrasie.

CHAPITRE I.

CE fut un effet de l'ambition démesurée de Grimoald Maire du Palais de St. Sigisbert, que l'exil de ce petit Prince. Cette passion l'aveugla tellement, qu'oubliant tout devoir, il commit la derniére perfidie envers cet innocent, auquel il enleva une couronne qui luy appartenoit par tout droit pour la mettre sur la téte de son fils, & pour en mieux assûrer l'enlevement, il envoya loin ce jeune Prince, avec ordre de le tondre en Hibernie, d'ou il crût qu'il ne devoit jamais revenir, son exil devant étre irrevocable, comme le disent les autheurs *Relegatus exilio irrevocabili.* Mais le Ciel qui se rend le protecteur des opprimés

André du Chesne pag. 593.

rompit toutes ces mesures, car aprés avoir fait perir miserablement ce Grimoald & son fils en punition de leur perfidie, il ramena ce Prince par la main dans l'heritage de ses Peres ou il fut rétabli.

Le Roy S. Sigisbert mourut en 663. ce fut peu de tems aprés ce decez que Dagobert son fils âgé de 9. ou 10. ans fut envoyé en ce païs d'outre mer, pour au lieu de la Pourpre Royale, y porter le froc, & y changer sa Couronne en celle d'un Clerc, il y demeura jusques approchant l'an 670. qu'il revint en Austrasie. Comme il étoit entré en cette Isle avec toutes les dispositions à la piété dont son âge avoit pû le rendre capable sur une soigneuse éducation qu'il avoit euë, il eut moyen d'apdrendre à la bien cultiver en une region ou elle florissoit pour lors plus particuliérement qu'en toute autre, aussi en revint-il fort éclairé sur les usages & la pratique de la Vertu, & avec de grandes impressions de la pieté Chrêtienne, de laquelle il donna

des marques éclatantes dans tout le cours de sa vie, montrant par là, qu'il étoit à la verité un digne fils d'un Pere aussi sage & aussi pieux que le sien.

Ce qui servit à le faire retirer de ce païs; ce fut la connoissance qu'on luy donna de la qualité de sa personne, & du tort qui lui avoit été fait; aussitôt qu'il en fut informé, & qu'il eut appris la maniére dont on avoit usé à son égard pour le défrauder d'une Succession qui lui appartenoit, il s'échappa de l'Hibernie, & vint se jetter entre les mains d'un Saint, esperant que sous cette qualité, il en seroit protegé, & qu'il ne lui refuseroit pas les secours dont il avoit besoin pour se tirer de son oppression. Ce Saint étoit un grand Archevêque d'Yorc qu'on nommoit Vilfride qui étoit pour lors en grande vénération en Angleterre pour sa capacité & ses rares vertus. Dagobert vint donc vers luy, & luy expliqua son malheur, & lui fit entendre comme on avoit abusé de la simplicité de son âge pour le traduire en païs

étranger, & l'enfermer en un Cloître le reste de ses jours; qu'étant le veritable & l'unique héritier du Royaume d'Austrasie, comme fils de S. Sigisbert qui en avoit été le dernier Roy, il le supplioit de vouloir aider à l'y faire repasser, où il esperoit de pouvoir venir à bout de s'y faire reconnoître, quelque bruit que l'on y eut debité de sa mort, ses ennemis y ayant en effet publié par affectation, qu'une mort inopinée l'avoit tout à coup enlevé incontinant aprés le decez de son Pere.

Le Saint Prelat aprés avoir entendu discourir ce jeune Prince de sa disgrace, luy témoigna qu'il en étoit fort touché, il lui marqua toute bien veillance, & aprés avoir exercé envers lui tous les devoirs que l'hospitalité demandoit en le gardant quelque tems, il lui fit dresser un équipage & le fit conduire en Austrasie. Rien n'est plus fort pour assûrer le retour de ce Prince que cette narration, c'est aussi ce que Henschenius n'a pas manqué d'alleguer, citant pour cela l'Autheur dont le nom

Willielmus Malmesburgensis l. 3. de actis Pontificis. Anglorum.

est à la marge, lequel l'a rapporté au troisiéme livre des actes des Evêques Anglois en la vie de celui que j'ay nommé, laquelle avoit été écrite du vivant même de cet Archevêque par un Autheur nommé Heddius Stephanus que ce saint connoissoit & qu'il avoit fait venir en son Eglise d'Yorc, pour y dresser & enseigner le chant.

DAGOBERT ENTRE EN AUSTRASIE où la Reine Immechilde sa Mere luy ménage quelques Provinces éloignées dans lesquelles il s'établit.

CHAPITRE II.

DAGOBERT approchant de l'Austrasie, de laquelle il sçavoit que Childeric son cousin avoit pris possession peu de tems aprés son exil, & jugeant bien que ce ne seroit pas chose aisée que de la recouvrer, ne voulut pas se produire en public sans avoir don-

né avis à la Reine sa mere de son retour, & appris d'elle comme il devoit se comporter, il luy envoya donc quelqu'un pour cet effet, & remit à sa prudence toute la conduite d'une affaire aussi delicate qu'étoit celle qu'il avoit actuellement en main; en la conjointure ou il se rencontroit, il ne pouvoit pas en user plus sagement & remettre ses interests en meilleures mains. Cette prudente & vertueuse Princesse qui avoit un grand ascendant sur l'esprit de Childeric, que celuy cy d'ailleurs consideroit beaucoup, & pour laquelle il avoit de grandes deferences le tourna si bien qu'il remit à sa discretion à faire à cet égard ce qu'elle jugeroit à propos en faveur de son fils, de sorte qu'il eût moyen de s'établir, & de se faire reconnoitre pour Roy dans les Provinces qui étoient au dela du Rhin qui dependoient de la couronne, & insensiblement jusques en deça, occupant Strasbourg, & une bonne partie de la haute Alsace, ce qui donna occasion aux historiens de le nommer Roy des Fran-

çois qui étoient au dela de ce fleuve, l'Autheur Anglois que j'ay cité au Chapitre precedent le qualifie de ce nom (*Dagobertum Regem transrhenanorum Francorũ*) & Vimpelingus en la vie des Saints Arbogaste & Florent Evéques de Strasbourg le dit Roy des François Allemands ou germaniques (*Dagobertum Francorum Germanicorum Regem Gloriosissimum*) il s'etendit méme jusqu'aux endroits les plus reculés, ayant occupé la Turinge qui faisoit la frontiere du Royaume, que Thierry premier Roy d'Austrasie y avoit ajoûté par la conquête qu'il en fit de son tems, (ainsi que je l'ay dit en son lieu) ou il donna des marques de sa Religion, par le soin qu'il prit en ce païs de tout ce qui la concernoit. Il y mit particuliérement en vénération les Reliques de quelques saints Martirs qui y furent miraculeusement découvertes, qu'il plaça dans un Temple qu'il fit bâtir exprés, en un lieu qui fut pour cela nommé Heiligenstat, qui veut dire le lieu des Saints, ou il

Willielm. Masmerbur.

Mathe. Marian⁹ in topogr. Archiep. Mogunt.

établit un College de Chanoines qu'il dôta richement. Ce pieux Prince se signala fort par de pareilles œuvres en ce tems là, & dans tout le cours de sa vie, ayant par tout fait de grands biens à diverses Eglises, & fondé quantité de tres riches Abbayes, notamment en Alsace & au dela. Munster dit qu'on en compta jusqu'à douze; les plus celebres furent Hebersheim, Surbourg, Konisbrûg, Clingenmünster, Wissembourg, Royenpont, St. Marc, Maindat, Hasselac &c. ausquelles il attacha de grands revenus & de beaux priviléges, les ayant de son authorité affranchies de toutes Jurisdictions spirituelles & temporelles; il est vray que quelques Autheurs lui en ont injustément ravi la gloire, en ayant attribué la fondation à Dagobert I. son Ayeul, mais ça été pour n'avoir pas connu son retour en Austrasie, & s'être laissé tromper sur l'équivoque du nom, sur de faux titres corrompus & alterés, & sur des dattes visiblement changées, comme il est facile de s'en

appercevoir par un peu de reflexion qu'on y donne ; car (comme dit fort bien Henschenius) ceux qui ont trouvés leurs Eglises & leurs Monasteres bâtis soubs le nom de Dagobert, n'en connoissant pas d'autres que le premier, qu'ils voioient d'ailleurs celebre dans l'histoire, ont été aisément portés à croire qu'il en étoit le Fondateur & à le publier pour tel sans se donner le soin d'approfondir plus exactement comme ils le devoient faire la verité du fait.

DAGOBERT SE MARIE, DIEV LVY donne des Enfants sur lesquels il fait éclater sa puissance & triompher sa grace.

CHAPITRE III.

CE jeune Prince ne tarda pas à se marier, c'est ce qu'il fit peu de tems aprés son retour en Austrasie, Bruschius dans son livre des Evêques de Strasbourg, dit en la vie de S. Ar- Bruschius.

bogaste qu'il épousa Mecthilde Princesse de Saxe, qui fut comme lui tres sage & vertueuse Princesse, & ils eûrent la consolation de voir la bendiction du Ciel tomber sur leur mariage par un assés bon nombre d'enfants que Dieu leurs donna. Le premier fut un fils qui leur causa beaucoup de joye par sa naissance, voyant en sa personne un heritier assûré pour la succession de l'Etat qu'ils recouvroient petit à petit, qui est la chose que les Peres & Meres (& sur tout quand ils sont de ce rang) peuvent desirer avec plus de raison.

Ce Prince naquit dans le Château d'Issembourg, & y fut Baptisé sous le nom de Sigisbert, Dagobert ayant voulu qu'on luy donna le nom de Sigisbert son Perre, comme ce St. Roy luy avoit donné celuy de son Pere Dagobert. Mais autant que ce Prince causoit de joye à mesure qu'il avançoit en âge, sur les préjugés qu'il donnoit lieu à former sur ce qu'on en devoit attendre, autant reçût on de dou- *Hinsch. lib. 4. c. 16.*

leur d'un déplorable accident qui luy ôta la vie lors qu'on s'y attendoit le moins. Ayant commencé de monter à Cheval, on le conduisit un jour à la chasse dans la forêt d'Ebercheim pour le divertir; un Sanglier d'une grosseur demesurée ayant été découvert, on le poursuivit avec chaleur, & étant venu à la rencontre du Prince, son cheval qui en prit l'épouvante, l'emporta avec tant de violence, que n'ayant pas assés de force pour l'arrester, ny pour se tenir ferme sur la selle, il en fut jetté par terre, & foullé soubs ses pieds, en sorte qu'il en demeura tout brisé, & ne vêcut que jusqu'au lendemain; la desolation en fut extréme en Cour. Le Roy avoit depuis quelque tems engagé St. Arbogaste à prendre le gouvernement de l'Evêché de Strasbourg devenu vaquant par la Mort de Rotharde, le dernier qui l'avoit occupée sur la nomination de Childeric. Ce St. qui étoit venu d'Aquitaine, s'étoit retiré sous son regne dans la forêt d'Heiligisfort, &

Acta Sti. Arbogasti.

y avoit, vêcu avec une si grande reputation de vertu, qu'on le jugea digne de cét employ, qu'il n'avoit pris cependant qu'à regret, le Roy qui l'estimoit donc, & qui le consideroit comme un grand serviteur de Dieu, l'envoya prier de venir le consoler en l'extrémité où la mort déplorable de son Fils venoit de le reduire ; le saint Prelat y accourut, il adoucit de son mieux l'amertume du Roy & de la Reine, par la sainteté de ses discours, & les exhorta d'élever leur confiance en Dieu, qui peut rendre la vie à ceux qui l'ont perduë, aussi aisement qu'il la donne, & s'étant mis en priéres proche le corps du petit Prince decedé pour demander à Dieu qu'il lui plût de vouloir y renvoyer l'ame qui l'avoit peu auparavant vivifié, il s'apperçû que tout à coup l'enfant leva la tête comme s'il se fut éveillé de quelque profond sommeil, & l'ayant pris entre ses bras, il le rendit plein de vie (& sans nulle apparence de blessure) au Roy son Pere, qui eût autant de joye le vo-

yant ainsi ressuscité, qu'il avoit ressentit de douleur de sa mort.

Le Roy ne fut pas ingrat sur cette faveur du Ciel qu'il receut par le moyen de St. Arbogaste, car il fit sur l'heure même de grandes donations à son Eglise de Strasbourg, luy cedant dèslors (ce qui fait encore aujourd'huy le plus beau & le meilleur de ses revenus) tout le Domaine, la Jurisdiction pleine & entiere & toutes les dependances de la Ville de Rouvac, & aussi son Château d'Isembourg, où étoit actuellement sa Cour, le tout pour être desormais tenu & possedé par le saint & ses successeurs les Evêques de Strasbourg, à quoy il ajouta dans la suite beaucoup d'autres terres & Seigneuries, qui sont specifiées dans les Patentes qu'il fit expedier par Durand son Chancelier; on peut les voir dans le second livre de Henschenius; & ce qu'il y a de notable à y être observé qui justifie le retour de ce Prince en Austrasie, c'est qu'il y marque comme il fut autrefois privé de tous ces biens, ce qui

pag. 84. & 85.

ce fit

ce fit par ſon exil, & ce qui fait voir combien ceux là ſont trompés qui ont crû que cétoit l'ancien Dagobert qui avoit fait ſes donations à l'Egliſe de Straſbourg, au ſujet de la reſurrection de ſon fils ſaint Sigiſbert operée par les merites de Saint Arbogaſte, lequel ne vint habiter en Alſace que longtemps aprés la mort de ce Roy, à ſçavoir ſous le regne de Childeric, auſſi bien que St. Florent à dans le méme temps que St. Diey quitta ſon Evêché de Nevers pour ſe retirer dans la Voſge, où il obtient du Roy Childeric la valée de galilée pour y bâtir ſon Monaſtere, ſes trois Sts. ayant pour lors raport bonne amitié & communication les une avec les autres ſoubs le regne de ce Childeric, & tandis que Dagobert ſecond regnoit pareillement ſur le Rhin & audelà, & qu'il conſideroit beaucoup ſes ſaitns & particuliérement St. Arbogaſte comme on peut l'apprendre de ſa vie, écrite par Vtho Eveſque de Straſbourg & de l'ancien Breviaire de cette Egliſe.

Nous pouvons joindre aussi St. Hidulphe à ses Sts. lequel aprés avoir renoncé à son Archevêché de Treves, & fait bâtir le Monastere de Moyenmoustier, dans les méme déserts de la Vosge, y vient demeurer avec St. Diey, & où il luy survecû ayant aprés sa mort pris le gouvernement du Monastere de ce S. conjonctement avec celuy de Moyenmoustier, ainsi que nous l'apprenons de l'Histoire de sa vie.

A quelque temps de là Dagobert reçeû une autre grace qui ne fut pas moins considérable que celle cy, ce fut en faveur d'une de ses filles, à qui la nature avoit refusé la parole, pour qu'elle ne pût se plaindre de ce qu'elle ne voyoit pas la lumiére, car elle étoit venuë aveugle & muette au monde; il y avoit un autre St. que j'ay nommé cy-dessus, qui étoit St. Florent, qui succeda à St. Arbogaste en l'Evêché de Strasbourg, il étoit venu d'Ecosse pour vivre aussi dans la solitude sur les confins d'Alsace, & s'étoit retiré dans une valée toute couverte de bois, qu'on nô-

Acta Sti. Florentii

moit Haselac, à cause d'un ruisseau de ce nom qui y coule, & qui se joint à la riviere de Brusche, il avoit crû ne devoir être vû là que des seuls yeux de Dieu, mais ayant été découvert par les chasseurs du Roy, ce Prince qui aimoit à communiquer avec les Sts. l'envoya prier de vouloir bien venir le voir; le St. se mit en marche pour contenter le Roy, & comme il fût prest d'entrer dans le Palais de Kircheim ou il étoit à lors, la petite Princesse qu'on nommoit Regentrude qui n'avoit jamais ouvert les yeux pour voir, ni la bouche pour parler, s'entant venir celuy par le moyen duquel elle alloit recouvrer la veuë & la parole, s'écria en regardant le Roy, la Reine, & tous les Seigneurs & Dames, qui étoient la presents pour reçevoir le St. voicy voicy venir le serviteur de Dieu Florent, par les merites duquel Dieu me donne ce que je n'ay jamais eu, c'est la veuë & la parole. Toute la Cour demeura fort surprise d'une nouveauté si extraordinaire; il n'est pas

croyable combien on rendit d'honneur au St. à la consideration duquel Dieu venoit d'operer cette merveille, & le Roy ne voulant pas être moins généreux envers luy, qu'il l'avoit été envers St. Arbogaste qui avoit rendu la vie à son Fils, il luy abandonna son Palais de Kircheim, & toutes ses dépendances, il luy ceda la vallée ou il habitoit, ou il fit construire un Monastere, auquel il attacha un grande partie de la forest qui l'environnoit, & les Villages voisins affranchis de toute jurisdiction. Jodocus Coccius en rapporte la donation, mais avec l'erreur ordinaire, l'attribuant au premier Dagobert qui n'étoit plus en ce tems là.

Dagobert, outre ces deux Enfants, eût encor deux autres Filles sur lesquelles la grace de nôtre Dieu ne fit pas de moindres miracles; elles furent Irmine, & Adele, toutes deux trés fameuses pour la Sainteté de leur vie, & notàment la premiére qui fut Irmine. Elle avoit été accordée en mariage au Comte Herman, Seigneur fort puis-

ſant & fort riche, lequel mourut la veille du jour qu'il devoit l'épouſer, la l'aiſſant maitreſſe de la dote qu'il luy avoit conſtituée, & généralement de tous ſes biens; le Roy ſon pere voulant la conſoler luy dit de ne point s'affliger de cette perte, qu'il prendroit ſoin de la marier avec un autre Seigneur plus riche & plus puiſſant que ce premier, ſur quoy Irmine le ſupplia de tenir parole, & ajoûtant qu'elle avoit rencontré celuy qu'il luy marquoit, elle le pria de trouver bon qu'elle l'epouſa que c'eſtoit Jeſus Chriſt, infiniment plus grand que tous les Roys du monde, auquel elle avoit deſſein de ſe conſacrer, & de le prendre pour Epoux. Dagobert étoit trop pieux pour ne pas approuver ce deſſein, il y donna donc les mains d'autant plus volontiers, que la Reine joignit ſes prieres à celle de la Princeſſe pour le luy faire aggréer, ainſi l'ayant remiſe à ſa diſcretion ſur ce ſujet, elle fit bâtir une celebre Abbaye proche de Treves, en un lieu qu'on nommoit Horreum, elle l'enrichit de

Theofridus Eternac in ejus vita.

tous ses biens, ausquels le Roy son Pere en ajoûta beaucoup d'autres de sa part qui son specifiés dans l'act de sadonation, & sainte Irmine y ayant assemblé un grand nombre de filles, elle en fut la premiere Abbesse & y vécut dans une si grande Sainteté, qu'elle meritad'avoirplace dans le Martirologe Romain son nom s'y trouvant inscript le 24. de Decembre jour consacré à sagloire.

Son corps repose en l'Abbaye de Wissembourg, fondation de son pere, & qui fut autrefois une des plus fameuses Abbayes d'Allemagne, à l'exception toutefois de son chef qui est en celle de Spanheim, & que Crafto second Abbé de cette Abbaye & fils de Meguenhard Comte de Spanheim qui en fut le Fondateur y fit venir autrefois (au rapport de Tritheme) qui l'a ainsi marqué en la Cronique de cette Abbaye.

Cronic. Bruschi.

Cette même sainte fut fort attachée tandis qu'elle vêcü par les liens d'une sainte amitié à saint Villibrode l'Apôtre de la Frise, il sortit de l'Hibernie en 690. au rapport de Bruschius, &

vint en Austrasie ou il se rendit fort recommendable, longtems aprés la mort du premier Dagobert, il fut Fondateur de l'Abbaye d'Epternac dans le Duché de Luxembourg sur la Donation que luy fit Ste. Irmine de quantité de Seigneuries, Henschenius la raporte où elles sont toutes marquées & Theofride les cote aussi & celles que Pepin D'héristal y ajoûta en l'Histoire qu'il à fait de ce St. lequel mourut enfin en 739. son corps repose en cette Abbaye Depternac ou il est fort veneré par les fidels. *Theofri. hist. Stá Villi,*

Lautre Fille de Dagobert second fut Adele, laquelle aprés la mort de son Mary suivi l'exemple de sa Sœur Ste. Irmine, embrassant comme elle la vie Religieuse qu'elle professa en une autre Abbaye qu'elle fit aussi bâtir au vosinage de Treves en un lieu nommé Palatiolum ou il y avoit un vieux Château qu'on disoit avoir été autre-fois un Palais de Jule Cœsar, elle donna là de fort grands biens, & y vecû si Saintement que du Saussay luy à donné pla-

Brouverus p. 48. ce en son Martirologe aussi bien qu'à sa Sœur, Brouverus à raporté son Testament qu'il dit étre gardé dans les Archives de l'Eglise de Treves ou parlant de son autre Sœur à laquelle St. Florent avoit rendu la veuë & la parole il la nomme Regentrude, ce qui fait voir que ce fut la son nom & non pas Rothilde ou Rathilde comme le veut Coccius.

Cette Adele laissa un fils dans le monde nommé Alberic, qui engendra beaucoup d'enfants, parmi lesquels fut un saint Gregoire, lequel s'etant trouvé à l'âge de quatorze ans chés son ayeule en même tems que saint Boniface ce fameux Apôtre de l'Allemagne s'y rencontra, eût une passion si ardente d'être son Disciple, & de l'accompagner en ses voyages, qu'on ne pût l'en divertir, en sorte que pour le contenter, il falut que sainte Adele le laissa suivre saint Boniface. On le mit donc en équipage, & il demeura attaché au saint jusqu'a son martire.

Il paroit par tout ce que je viens de

marquer, combien Dagobert à receu de gloire des enfants que Dieu lui donna, sur lesquels il signala d'une maniére si extraordinaire sa puissance (comme j'ay dit) & ou il fit triompher si pompeusement sa grace.

DAGOBERT RECVPERE TOVTE l'Austrasie.

CHAPITRE IIII.

CE ne fut qu'aprés la mort de Childeric que l'occasion se presenta à faire favorablement recouvrer à Dagobert toute l'Austrasie qu'on luy avoit enlevée. Ce Childeric en étoit venu prendre possession peu de tems aprés son exil, & la destitution de Childedebert fils de Grimoald qui s'en étoit saisi. Il y regna douze ans assés paisiblement, & voulu bien que Dagobert le legitime heritier de ce Royaume, le partagea avec lui, à quoy il fut porté

Authores coævi in vita Sti. Leodeg.

par l'addreſſe & la ſage conduite de la Reine Imnechilde, qui lui fit aggréer ce partage en faveur de ſon fils.

Apres 12. ans de regne. Clothaire ſon ainé qui regnoit en France étant mort, il fut appellé pour venir en occuper le Trône à l'excluſion de Theodoric ſon cadet, que les Seigneurs François rejetterent, apprehendant la tirannie d'Ebroïn qui vouloit le faire Roy pour avoir lieu de continuer d'être Maire du Palais ſous ſon regne, comme il l'avoit été ſous celuy de Clothaire; mais ce Childeric ne les ayant pas ſatisfait, ne regna que trois ans, au bout deſquels il fut tué par Bodille qui voulut ſe vanger du mauvais traitement qu'il en avoit receu, & alors les François rappellant Theodoric qu'ils avoient relegué en l'Abbaye de Saint Denis, ils luy defererent la couronne; & le proclamerent Roy de France & d'Auſtraſie, & luy donnerent pour Maire de ſon Palais Ludeſil fils d'Archambaut qui avoit exercé cette charge ſous Clovis ſon Pere. Ebroïn étant informé de

ce qui ſe paſſoit, ſuivit le conſeil de l'Abbé de Luxeul, où l'on l'avoit enfermé, qui luy perſuada & à St. Leger de ſortir du cloître, ce dernier y ayant été auſſi banni par Childeric, ils le firent l'un & l'autre. St. Leger revint en ſon Evêché d'Autun, & Ebroïn entrant en Auſtraſie, fit amitié avec les Seigneurs de ce Royaume, & leur mit en tête de ne pas reconnoître Theodoric pour Roy, mais un certain Clovis qu'il leurs preſenta, & qu'il diſoit être fils de Clothaire ; la choſe ſe fit ainſi, ce pretendu Clovis fut fait Roy, & Ebroïn établi le Maire de ſon Palais, & pour mieux engager les peuples à la ſoûmiſſion qu'ils devoient à ce nouveau Roy, on fit courre le bruit que Thodoric étoit mort, ce qu'on aſſûroit par ſerment. Cela dura quelque tems, & juſqu'a ce qu'Ebroïn ayant amaſſé une troupe de ſcelerats qui ſe dévoüerent à ſon ſervice ſur l'eſperance de l'impunité de leurs crimes, il abandonna l'Auſtraſie & courut la France portant le ſaccagement par tout. Ludeſil

qui l'avoit méprisé d'abord, voyant que ses troupes grossissoient tous les jours, commença de le craindre, Ebroïn le fit rechercher d'un pourparler, sur la sûreté d'un serment mutuel, ils se rendirent en un lieu marqué pour l'entreveüe, & Ebroïn sans avoir égard à son serment, le tua de sa main en discourant avec luy, & s'étant saisi de la personne du Roy, il luy protesta que toutes les démarches qu'il avoit faites, n'étoient que pour pouvoir l'aborder, & que n'ayant point de plus forte passion que celle de le servir, il venoit se presenter à lui pour y être appliqué avec la même ardeur qu'il y avoit fait voir autrefois, lors qu'il avoit travaillé à faire tomber sur sa tête la Couronne de Clothaire son aîné, ce qui avoit donné lieu à l'éloigner de la Cour, & à le faire enfermer en un cloître. Theodoric dont lesprit étoit floible, se laissa surprendre à ces paroles, luy donna moyen par sa facilité à usurper toute l'authorité, & il ne s'en servit que pour perdre tous ceux qu'il crût

luy avoir causé sa disgrace, il en bannit plusieurs de ce nombre, & en fit mourir d'autres, Saint Leger fut un des premiers, car aprés luy avoir fait crever les yeux, couper la langue, & fait mille indignités, il lui fit enfin trancher la tête, & ordonna que son frere Guerin fut assommé à coups de pierres.

Alors les Austrasiens voyant qu'Ebroïn les avoit trompés, rejetterent le Roy qu'ils avoient mis sur le Trône, & ne voulant pas reconnoître non plus Theodoric, à la persuasion de la Reine Imnechilde qui les avoit tres sagement gouverné pendant les trois années que Childeric fut en France, ou il fut appellé pour y regner aprés la mort de Clothaire, ils firent venir Dagobert, & le reconnurent pour Roy. Ainsi le legitime heritier du Royaume se remit en possession de son bien d'une maniére paisible, & sans y employer les armes (il faut excepter neantmoins les Provinces qui étoient audela de la Loire & qui dependoient de la Couronne d'Austrasie qu'il ne regag-

na pas) & ce fut ce qui le remit en guerre avec Theodoric à la persuasion d'Ebroïn qui pretendoit luy ôter cette Couronne pour la joindree à celle de France. C'est ce que nous verrons dans la suitte.

SAINT VILFRIDE CHASSE' D'ANgleterre passe pour Rome par l'Austrasie, ou Dagobert luy marque sa reconnoissance, & fait quelque chose de fort pieux á sa persuasion.

CHAPITRE V.

COmme les Saints ne s'accordent pas avec les pecheurs, & qu'il y à des contradictions perpetuelles entre eux, à raison de l'Antipathie de leurs mœurs: Saint Vilfride fut pour cette raison chassé par Egfride Roy d'Angleterre, non seulement de son Eglise d'Yorc, mais méme du Royaume & ce Prince pour étendre sa persecution plus loing que ses états, pria Ebroïn,

autre homme tres méchant, & également ennemy des Saints de le faire depoüiller & maltraiter, au cas qu'il aborda à quelques port de France, à quoy Ebroïn ne manqua pas de donner ordre, comme à un œuvre qui étoit de son goût, mais Saint Vilfride en ayant eû avis évita ce danger, car au lieu de venir descendre en France, où il auroit trouvé du monde qui l'attendoit, il s'embarqua pour la Frise: & cependant un autre Evéque chassé aussi d'Angleterre, tomba dans le malheur que ce Saint évitoit, il portoit le nom de Vinfride où il n'y avoit qu'une lettre à changer pour étre le méme que celuy de Vilfride: Les satellites d'Ebroïn n'y prenant pas garde de si prés, croyant que ce fut celuy qu'on leurs avoit recommandé de maltraiter s'il tomboit en leurs mains, ne faillirent pas à le faire, car aprés avoir tué les domestiques de ce pauvre Prelat, ils le depoüillerent de toutes choses, & l'ayant presque mis à nud, le laisserent aller en cet état, recevant en sa person-

ne la disgrace qui étoit preparée pour un autre, sur la ressemblance de son nom.

Saint Vilfride arriva plus heureusement en Frise, ou le Roy Adalgise quoy qu'Idolatre le receut parfaitement bien, & ne pût jamais être induit à luy faire outrage quelques instances qu'Ebroïn luy en fit, luy offrant méme de grosses sommes de deniers pour cet effet. Adalgise, bien loin de là, l'arréta tout l'hyver, & luy permit même de précher l'Evangile à ses peuples, ce qu'il ne fit pas inutillement (dit le venerable Bede) en ayant converti, & baptisé plusieurs.

Beda l. 5. cap. 20.

Mais d'abord que les premiéres douceurs du Printems commencerent à se faire sentir, le saint sortit de Frise, & prit la route d'Austrasie pour se rendre auprés de Dagobert, auquel il jugeoit bien qu'il ne seroit pas desagreable; & de vray, on ne sçauroit s'imaginer combien il eut de joye, voyant ce saint Prelat, il lui fit grand accueil, & prit soint de lui marquer sa reconnoissance

noissance sur les seecours qu'il en avoit reçeû, car il ne les avoit pas oublié) dit l'Auteur Anglois qui à écrit cecy) *Rex autem non immemor* dit-il. Il ne negligea rien, méme pour le porter à vouloir changer de Climat, & en ne pensant plus à retourner en Angleterre, à prendre un établissement en Austrasie, acceptant l'Evéché de Strasbourg qu'il lui offrit; on ne sçait pas bien par qu'elle raison il lui presenta ce Benefice, qui étoit actuellement possedé par St. Arbogaste auquel il l'avoit conferé, si ce n'est peut étre que ce St. portant toûjours en l'ame l'amour de la solitude, d'ou l'on l'avoit tiré pour venir le posseder, il pouvoit avoir demandé tres souvent au Roy permission d'y retourner, & se servant de l'occasion qui s'offroit, peut étre pressa-til extraordinairement pour qu'il lui fut libre de s'en défaire entre les mains de Saint Vilfride. L'ambition fait rechercher aux pécheurs les dignités de l'Eglise & les gros benefices, & l'humilité les fait fuir aux Saints, & si l'obeissance les

Willielm Malbesb.

oblige de s'en charger, ils ne les exercent qu'avec crainte & l'apprehension qu'ils ont de n'en pas remplir les devoirs avec assés d'exactitude, fait qu'ils ne desirent rien plus ardemment que de s'en voir dechargés, & de les remettre à d'autres. Saint Vilfride pria le Roy de l'excuser, & pour le contenter, il remit à regler cette affaire avec luy à son retour de Rome, ou il étoit obligé de se rendre, pour se justifier, ce qu'il fit si bien auprés du Pape Agathon, que le vénérable Bede dit qu'il fut trouvé innocent sur les chefs dont ses ennemis l'avoient injustement chargé, & digne de retourner en son Archevêché d'Yorc. Quelques autheurs ont écrit que St. Diey l'accompagna en son voyage de Rome, d'ou il rapporta tous les Privileges & immunités qu'il y demanda pour son Monastere du Val de Galilée.

Saint Vilfride avant son départ avoit fort entretenu Dagobert sur les graces & faveurs qu'il avoit reçeu du Roy Adalgise durant tout l'hyver qu'il

avoit passé avec lui, il lui avoit aussi raconté les maniéres obligeantes envers ses sujets qui lui étoient voisins; & l'ayant conjuré de vouloir tenir la main, & d'user de son credit pour qu'on continua l'œuvre qu'il avoit commencé en ce païs, qui étoit de travailler à y établir la Religion Chrêtienne, sur les facilités qu'il y avoit à en faire réüssir l'entreprise. Dagobert lui promit qu'il y employeroit tous ses soins, ce qu'il fit, car il engagea l'Archevêque de Cologne par commission expresse à y travailler de son mieux, nommant des Prêtres pour y aller précher, y faisant bâtir des Eglises à ses frais, & faisant toutes autres choses qui pouvoient servir à ce dessein, offrant lui de sa part sa protection pour tous ceux qui se convertiroient dans les cas ou elle leurs pourroit étre utille, ce qui fait voir combien ce Prince étoit pieux, & le grand zéle qu'il avoit pour la Religion embrassant ainsi avec ardeur les occasions qui se presentoient pour la maintenir, & l'étendre, & ce fut dequoy

il continua de donner tous les jours de nouveaux témoignages durant le reste de son regne, augmentant les donations qu'il avoit déja faites aux Eglises en divers endroits de son Royaume, ou en faisant des nouvelles, & confirmant aussi celles de ses Prédecesseurs, & particuliérement celles de Malmundaire & de Stavelot que son Pere St. Sigisbert avoit faites, ainsi qu'il paroit en une Patente qu'il fit expedier exprés sur ce sujet à la requisition de l'Abbé Goduin qui avoit pour lors le gouvernement de ces deux Abbayes, laquelle est rapportée par Henschenius, ou par deux fois Dagobert se declare fils de St. Sigisbert, le nommant son Seigneur & son Pere *si facta* (dit il)*Domini, & Genitoris nostri Sigisberti, in nomine Domini firmare deliberamus.* Sur quoy on peut dire à sa gloire qu'il s'est ainsi nommé le fils de ce Pere avec d'autant plus de raison, qu'il en à fidellement suivi & imité les exemples, notâment sur ses donations & liberalités faites aux Eglises.

Hensche. lib. 2. cap. 96.

DOGOBERT ENTRE EN GVERRE contre Theodoric son Cousin, sa Mort, & le lieu de sa Sepulture.

CHAPITRE VI.

COMME il est vray qu'une Guerre pour être estimée juste, doit être necessaire selon l'opinion des Docteurs, cette derniere condition la mettant à l'abbri du blâme. On ne sçauroit condamner celle que Dagobert eût dans les dernieres années de son Regne contre Theodoric Roy de France son Cousin, puis qu'elle fut de cette qualité. Il étoit heureusement rentré dans la joüissance de son bien qu'on luy avoit violement ôté : or entre toutes les necessités qui peuvent obliger un Prince à prendre les Armes, celle de se deffendre contre la violance qui luy est faite, étant la plus legitime, puis qu'elle est fondée sur le droit naturel qui permet à chaque chose de chercher les moyens de se maintenir, ou elles les peut trouver,

la guerre de Dagobert doit être estimée d'autant plus juste qu'elle fut ainsi absolument necessaire, & purement deffensive. En voici l'occasion.

Ebroïn ne trouvant pas la France assés vaste pour donner de l'exercice à sa tirannie, & voulant pour cela l'étendre jusques sur l'Austrasie, prétendit faire tomber ce Royaume sous la ju[illegible]-diction du Roy Theodoric, duquel il s'étoit fait par force premier Ministre & Maire de son Palais. Il déclara donc la guerre à l'Austrasie, pour en destituer le Roy, & aussi pour (au cas qu'il vint à bout de la subjuguer) se vanger contre les grands de ce Royaume, non seulement par ce qu'ils s'étoient éloignés de ses interêts, mais parce qu'ils donnoient encore retraite à tous ceux qui voulant échapper sa cruauté venoient la chercher chez eux, ainsi l'Austrasie eût à se mettre en deffenses contre un tiran qui abusoit du nom & de l'authorité de son maître sur la facilité de son esprit.

Les principaux chefs des troupes de

Dagobert furent Volfande le Duc Martin, & Pepin Hériſtal. Volfande étoit le Maire de ſon Palais, il avoit déjà exercé cette charge ſoubs Childeric, & il l'éxerçoit encor actüellement dans le tems que ce Prince fut tüé par Bodile; ce qui l'obligea de ſe ſauver en Auſtraſie (comme je l'ay dêja dit) craignant un pareil ſort Vaſſebourg le fait fondateur de l'Abbaye de St. Mihiel, à la quelle il donna pour fond, partie des grands biens qu'il avoit en Auſtraſie.

Vaſſeb. en la vie de Giſlonde.

Martin êtoit Duc de Moſellane, & avoit ſuccedé à ce Duché à ſon Pere St. Cloud, aprés qu'il ſe fut retiré en Religion, il eſt qualifié de la ſorte par Vaſſebourg. Pepin ſurnommé Heriſtal, étoit fils d'Anſigiſe, fils de ſaint Arnoul & de Begga fille de Pepin de Landen, qui avoit été Maire du Palais ſous Clothaire, ſous Dagobert ſon fils, & ſous St. Sigiſbert. Ces trois grands hommes ſe ſignalerent par leur valeur, & donnerent de grandes marques de leur fidelité & de leur attachement au

service de Dagobert, & particuliérement les deux derniers depuis la mort de Volfrande, & empêcherent toûjours Ebroïn d'exécuter ses mauvais desseins sur l'Austrasie, en sorte que ce fut fort en vain qu'il entreprit cette guerre, laquelle dura longtems, & fut fort sanglante & tres funeste dans ses suittes.

Nous l'apprenons d'un Autheur contemporain, lequel écrivant la vie de Ste. Salaberge, dit que cette sainte fit voir qu'elle avoit l'esprit de prophetie, ayant annoncé cette guerre avant qu'elle arriva. On trouve cette vie dans le premier tome d'André du Chesne, ou l'Autheur dit que Ste. Salaberge aprés que son Marit se fut donné à la pieté, & que tous ses Enfants furent entrés en Religion, ayant dessein de s'y consacrer aussi elle méme, elle commença à faire bâtir dans un Fauxbourg de Langres en un fond qui luy appartenoit, un fort grand Monastere, ou elle avoit déjà amassé plus de cent filles, qui venoient en foule de toute part pour vi-

André du Chesne tom. 1. pag. 647.

vre ſous ſa direction, & qu'ayant connû par revelation que cét endroit n'étoit nullement ſûre pour y loger des filles, ſe trouvant ſur les frontieres de deux Royaumes qui alloient devenir ennemis, elle fit ceſſer l'ouvrage, & alla le faire recommencer ailleurs, où elle crût qu'il y auroit plus de ſûreté; l'evénement fit voir qu'elle n'avoit pas été trompée, car une cruelle guerre s'alluma en effet entre Theodoric & Dagobert, l'un Roy de France, l'autre d'Auſtraſie qui déſola ces frontieres, portant le ſaccagement par tout; on vit les Villes & les Villages en feû, les Temples & les Egliſes profanés ſans nulle diſtinction, & les corps méme des Sts. qui durant la paix y étoient en vénération, exposés à la fureur & à l'impieté des Soldats qui ſans nul reſpet les fouloient ſoubs les pieds, & les reduiſoient en cendres. Cette déclaration faite par un Autheur qui ne pouvoit pas ignorer cette guerre, puis qu'il vivoit de ce tems là, en juſtifie la verité, & en montre les excez. Mais ce qu'elle

produisit de plus funeste, ce fut la mort du Roy Dagobert qui y perit miserablement sans qu'on ait sçeu comment, car soit qu'une ardeur guerriere l'eut emporté au delà des termes que sa condition luy prescrivoit en se mélant parmi les ennemis, ayant crû que quoy qu'il pût arriver de sa personne, s'agissant de l'interêts de sa Courronne, il n'avoit point de sang dans ses veines qu'il ne dût répandre pluſtôt que de trahir son honneur manquant à tout ce que les grands Princes ont toûjours estimé être de leur devoir; soit qu'il se fut trop aisement confié au perfide Ebroïn qui pût le circonvenir & l'attirer en quelque colloque sous quelque pretexte d'un pourparler de paix, simulant lui donner pour sûreté sa parole, lui qui n'en avoit pas, & qui l'auroit fait massacrer en cette occasion, ainsi qu'il avoit coûtume d'en user en pareille rencontre.

Ce Prince ne revint plus vers les siens, & son corps demeura en la puissance des ennemis, ce qui donna lieu

à juger qu'il perit par une mort violente, aprés laquelle Ebroïn vouloit apparemmment en uſer à ſon égard comme avoient fait les meurtriers de Childeric, ceux cy dans l'excés de leur fureur ne voulurent pas permettre que le corps de ce Prince, n'y celuy de la Reine Bilichilde ſa femme, & de ſa fille fuſſent portés en l'Abbaye de St. Denis & inumés l'a avec les honneurs ordinaires dûs aux perſonnes Royales, & l'a ou étoient les corps de Dagobert premier ayeul de ce Childeric, & de Clovis II. ſon Pere & de Clothaire ſon frere; en ſorte qu'il fallut que S. Oyën s'emptreſſa pour qu'on lui abandonna ces corps morts qu'il fit tranſporter en ſon Egliſe de Roüen, ou il les fit resſerer en un tombeau avec tout l'honneur qu'il pût, pour ſatisfaire au resſpet que ſa pieté luy ſuggera de rendre à des perſonnes de ce rang.

Ce méme Archevêque par un pareil mouvement de pieté, pria Ebroïn de luy abandonner auſſi le corps de Dagobert qu'il fit de méme fort honorable-

ment inhumer en son Eglise. C'est ce que Fredegonde Autheur de la vie de ce St. Prélat (couchée chez André du Chesne) raporte, ou il dit ces paroles (parlant de la Sepulture de ce Prince en cette Eglise) *Item que Dagobertus filius Sigeberti Regis, quem totundit Grimoaldus*, qui est le méme Dagobert (dit il) que Grimoald avoit dessein de perdre, en prenant soin de le faire tondre aprés la mort de Sigisbert son Pere.

And. du Chesne tom. 1. pag. 636.

Quant au Prince Sigisbert fils de Dagobert, apparemment qu'il mourut dans la méme conjoncture que son Pere, ou peu de temps aprés, car l'autheur qui à continué la cronique de Fredegarius, dit positivement que les Roys, c'est à dire Dagobert, & son fils Sigisbert étoient morts en Austrasie, *Defunctis Regibus*, lors que le Duc Martin & Pepin d'Heristal reprirent les armes contre le Roy Theodoric & Ebroïn, pour vanger leur mort. En effet ils reprirent les armes, ou ils continuerent plustôt la guerre, & la premiére campagne ne leurs fut pas avan-

tageuse, car étants entrés en Picardie, Ebroïn les battit & les mit en déroute proche de Bicofal, Pepin se sauva en Austrasie, ou il fut poursuivi par les troupes ennemies qui y firent de grands dégats, & Martin se retira dans la Ville de Laon en Vermendois, ou il prit la resolution de se bien deffendre s'il y étoit attaqué. Ebroïn en forma le dessein. mais ayant jugé qu'il luy seroit impossible de le forcer en ce lieu, fit feinte de vouloir avoir son amitié, & luy envoya Riével Archevêque de Rheims, & Engilbert un de ses Capitaines, pour l'engager à le venir trouver. Martin trop credule, & ne se défiant pas de cét Archevêque qui luy juroit toute sûreté sur des Chasses de Saints, desquelles il avoit fait retirer les reliques; s'étant rendu vers Ebroïn, il le fit massacrer, & tous ceux de sa suitte en méme tems qu'ils parurent devant luy. Le corps de ce Prince fut rapporté en Austrasie, & inhumé à Treves. Et Ebroïn ne tarda pas aussi à perir à son tour. Hermanfroy parent de St. Leger, vou-

lant défaire le monde de cêt homme si Barbare & cruel, assembla de nuit une troupe de Soldats, & forçant son Palais, il entra dans sa chambre, & le poignarda dans son lict, & se sauva en fuite vers Pepin en Austrasie.

La Mairrie de France devenuë vacante par cette mort; fut possedée par Varaton, puis usurpée par Gislimer son fils, & revenuë à Varaton, elle passa à Berthaire son gendre, mais ce ne fut pas pour longtems; car Pepin l'attaqua, sous pretexte de rétablir les bannis, dont les desordres passés avoient rempli l'Austrasie, & l'ayant défait, & pris le Roy Theodoric, il se rendit le maître absolu des deux Frances, pouvant se dire, sans étre Roy, le Roy des Roys, , car n'ayant laissé à Theodoric & à Clouis & Childebert ses fils qui luy succederent l'un apres l'autre, & semblablement à Dagobert troisiéme fils de ce Childebert que le seul nom de Roy, il se reserva toute l'authorité Royale, & gouverna sous la qualité de Maire du Palais les deux Roy-

aumes avec reputation. Il mourut le 14. de Decembre de l'an 714. à Jupilles ſur la Meuſe proche de Liege, fort regretté de tout le monde. Son corps fut enterré à Metz en l'abbaye de Saint Arnoul.

IL EST FORT PROBABLE QUE LE St. Roy qui eſt reveré á Stenay ſous le nom de Dagobert, eſt le Fils de St. Sigisbert.

CHAPITRE VII.

STENAY eſt une ancienne Ville du Duché de Bar, ſçituée ſur la Muſe entre Verdun & Luxembourg, du Dioceſe de Treves. Elle à l'honneur de poſſeder depuis long-tems le Corps de St. Dagobert ou il eſt en ſinguliere vénération. Ce St. s'y rendit autre-fois ſi fameux par les Miracles qu'il y opera, que Charles dit le Chauve petit Fils de Charlemagne qui vivoit dans le hutiéme ſiecle, voulant de ſa part contribuer à ſa gloîre, luy fit bâtir un tem-

ple, ou il mit des Chanoines pour y faire le service, & long-tems aprés, Godefroy surnommé le hardi Duc de Lorraine, chassa sur les empressements de Beatrix sa femme, & de l'advis de Conrad, pour lors Archevêque de Tréves, ces Chanoines, à cause de leur mauvaise vie, & mit en leur place des Religieux qu'il demanda à Henry Abbé de Gorze, ausquels il laissa la joüissance de tous les anciens revenus de cette Eglise, & y en ajoûta même de nouveaux, & entre autres ceux de l'Eglise de Mousay, qui est au voisinage de Stenay, ce qui fut depuis confirmé par Godefroy de Boüillon, depuis qu'il eut succedé au Duché de Lorraine; il y fut appellé par Godefroy le bossu, qui étoit fils de ce Godefroy le hardy, lequel se voyant sans enfants, adopta ce jeune Prince son Nepveu qui étoit fils de sa sœur Ide, qui étoit mariée à Eustache Comte de Boulogne, & celui cy se trouvant paisible possesseur de cette succession, s'appliqua à remedier aux desordres

desordres qui étoient arrivés en Lorraine, à l'occasion des demélés qu'ils eut avec Theodoric Evêque de Verdun, ce fut ce qui le porta à contraindre Arnoult Comte de Chiny, qui avoit chassé les Religieux susdits établis à Stenay de l'Eglise de Saint Dagobert, & qui s'en étoit emparé, de la leur restituer, qu'il leurs assura en suitte par une nouvelle patente qu'il fit expedier en leurs faveur, qu'il signa, & qu'il fit signer par Baudoüin son frere; cela se trouve inseré dans le carthulaire de l'Abbaye de Gorze, d'ou l'on peut voir qu'il y a longtems que le corps de St. Dagobert repose dans la Ville de Stenay; cela est sûre, mais il n'est pas egalement aisé d'assurer quel fut ce Dagobert, il est communement appellé Roy de France, ce titre luy est attribué dans les anciens Breviaires & les Martirologes ou ces mots sont couchés, *Sathanaci, depositio Sancti Dagoberti Regis Francorum*. Outre ce titre, il porte encore celuy de Martir, & est honoré sous ce nom.

Cartul. gorzien.

Il n'y à que trois Roys, connus dans l'Histoire sous ce nom de Dagobert; le premier est le grand Dagobert fils de Clothaire, Pere de St. Sigisbert, le second est celuy que j'ay justifié en cét ouvrage étre fils de Saint Sigisbert, & le troisieme est Dagobert surnommé le jeune, fils du Roy Childebert; lequel de ces trois Dagoberts reconnoîtrons nous avoir merité sous ce nom les honneurs qui luy ont été jusques icy & qui luy sont aujourd'huy deferés sous la qualité de St. & de Martir en la Ville de Stenay.

Ce ne peut être le premier Dagobert Pere de St. Sigisbert, & Ayeul par consequent de Dagobert second fils de Saint Sigisbert, je sçay bien que quelqu'uns l'ont mis au nombre des Saints, l'autheur de la monarchie Ste. & historique de France le qualifie ainsi, disant qu'il est bien vray que ce Prince se soüilla durant les premiéres années de sa vie par ses impudicités & les pillages qu'il fit dans les Eglises de son Royaume, mais qu'il n'est pas moins

vray qu'il fut aussi tres fidel à laver les taches de ses crimes par les larmes de sa penitence, par ses aumônes, & ses fondations. Bolandus dit qu'il à leu plusieurs manuscrits ou il est nommé bien-heureux, Mr. du Saussay Evêque de Toul luy à donné place en son Martirologe le 19 de Janvier, ou il rapporte ce que j'ay remarqué, qu'un St. Hermite vit l'ame de ce Roy retirée par Saint Denis des mains des Demons apres sa mort, élevée dans le Ciel, mais personne ne luy donne la qualité de Martir, aussi ne le fut il pas, il mourut d'un flux de ventre dans l'Abbaye de Saint Denis qu'il avoit fait bâtir, & son corps y fut inhumé ou il est encor aujourd'huy, & non pas à Stenay. Dubletius Prieur de cette maison dit dans le 4. livre des antiquités qu'il en à écrit, qu'il fut placé au commencement à côté du maître autel, & qu'aujourdhuy il est sous cét autel. Quelques uns ont écrit en faveur du dernier Dagobert qui est le troisieme connu sous ce nom dans l'Histoire, assurant que

Martiro. Gallic.

c'est celuy la méme qui est veneré à Stenay. Un autheur anonime en écrivit la vie dans le douziéme Siecle, sur la priere que luy en firent les Religieux établis en cette Ville; mais son Histoire se trouve remplie de tant d'erreurs, & il y à des choses si éloignées du bon sens, qu'on ne peut raisonnablement y donner croyance, aussi avoüe-t-il franchement qu'il n'a rien trouvé écrit de ce St, & que ses actions étoient alors effacées dans la memoire des hommes, il ne laissa pas neantmoins de le publier St. & martir, & d'autres l'ont encore fait apres luy, abusés de ses erreurs.

Il soûtient que ce St. Dagobert avoit été élevé par sainte Batilde en l'Abbaye de Chelles, & cette Sainte Reine étoit morte avant qu'il fut au monde; il produit pour cause & occasion de son Martire un réve que Paul Diacre & Aimonius avoient déja écrit être precedemment arrivé autrefois à Gontrant Roy de Bourgogne, disant que ce Prince étant allé à la chasse dans une forest

proche de Stenay qu'il nomme Scorcias, & que se trouvant las & fatigué, il descendit de cheval pour se reposer sur le bord d'une fontaine, ou ayant commandé à ses gens, de poursuivre un Cerf jusqu'à ce qu'on l'eut arrété, il demeura seul avec un jeune homme étranger nommé Jean, qu'il avoit tenu sur les fonds, sur les genoux duquel il s'endormit, & étant éveillé à quelque tems de là ; il raconta à Jean un songe qu'il avoit eu ; luy disant quil lui avoit semblé s'être trouvé dans un païs marescageux, d'ou il s'étoit tiré én passant sur un pont de fer, au dela duquel il étoit allé en un lieu rempli de grandes richesses, d'ou il étoit revenu sur le même pont, sur lequel il avoit passé de nouveau, ce que Jean ayant entendu, il dit au Roy que pendant son sommeil, il avoit vû sortir de sa bouche une petite bête qui avoit cherché haut & bas à passer le ruisseau que formoit la fontaine sur le bord de laquelle ils étoient, & que la voyant empéchée, il avoit couché son épée sur ce ruisseau, sur

laquelle elle avoit passé, & qu'elle étoit entrée dans un gros chesne qu'il luy montra, & qu'en étant sortie, elle étoit revenuë sur le même pont & rentrée dans sa bouche ; ensuite il persuada au Roy de s'endormir de nouveau pour dissiper par son sommeil les idées de ce resve, ce que le Roy ayant fait, ce scelerat pour profiter seul du tresor qu'il s'imagina être dans le Chesne, le tüa, & ayant foüillé dans cét arbre sans y rien trouver, il entra (sur l horreur de son crime) dans un tel desespoir, que le Diable survenu l'étrangla.

Cét horrible spectacle surprit fort les gens du Roy, étants revenus sur le lieu où ils l'avoient laissé, le voyant ainsi massacré, & celuy qui étoit demeuré seul avec luy, étendu mort sur la terre, ayant (dit l'hautheur de ce compte) la bouche ouverte par ou son ame sortit de son corps pour descendre en enfer, tandis que celle du Roy étoit montée au Ciel pour y recevoir la Couronne du Martire, qu'il merita en cette occasion. Le Corps du Roy fut levé

& apporté dans la Ville de Stenay, où il fut enterré dans l'Eglise de St. Remy. Quel jugement peut on faire d'un écrivain qui en marque si peu en proposant des choses de cette nature pour être crües par la posterité, qui se passerent sans témoins, qui ne furent veuës n'y entenduës de personne, & que les morts ne raconterent pas aux vivants?

Les Autheurs plus anciens, plus graves, & mieux éclairés que celuy cy, n'ont pas écrit de la sorte du troisiéme Dagobert. Ils disent tous qu'il succeda étant encore enfant à son Pere Childebert, que Pepin Heristal, qui sans être Roy, gouvernoit en ce tems là les Roys, l'éleva par le mouvement de sa pieté ordinaire, sur le Trône, qu'il ne fit aucune action digne de se trouver sous leurs plumes, aussi n'en eut-il pas le tems, car il vécut fort peu, n'ayant regné que cinq ans, comme on le peut apprendre des Autheurs dont les citations sont à la marge, & où il est même dit qu'il mourut de maladie, *Dagobertus Rex ægrotans mortuus est.* Quel-

Annal. Metenses Cronic. jussu Childeb suscep-tum. Gesta Regum Frã. André du Chesn. pag. 781. Cronic. Mossia

qu'uns ajoûtent qu'il fut même inhumé avec son Pere en l'Eglise S. Estienne à Coucy, & non pas à Stenay.

La chose étant ainsi, il reste à conclure qu'il est donc fort probable que le S. Roy qui est honoré à Stenay sous le nom de Dagobert, est le second de ce nom, fils de St. Sigisbert, duquel j'ay representé cy devant les avantures & les Vertus en abregé, puis qu'il n'y à point d'autres Roys de ce nom que ces trois. Il est bien vray que le corps de ce second Dagobert fut aprés sa mort porté dans l'Eglise Cathedrale de Roüen, pour y étre inhumé avec d'autres personnes Royales qu'on y avoit déja transporté ; Saint Oyen le retira des mains d'Ebroïn, qui l'avoit fait mourir, pour lui procurer cette honorable sepulture, mais comme le corps de ce Prince ne se trouva plus dans ce tombeau aprés une exacte recherche, & qu'on n'a pas scû, n'y quand, n'y comment & à quelle occasion il en à été retiré, Henschenius à eu raison de dire qu'on peut présumer que les Aus-

trasiens l'ayant reperé, on à pû le leur rendre à l'occasion de quelque traité d'alliance ou de paix, ou que quelque Roy de France aura bien voulu les en gratifier, & qu'on l'aura placé à Stenay, cette Ville ayant peut être été le lieu ou il fut pris & tué par les ordres d'Ebroïn, ou dans la suite ce Saint Roy s'étant signalé par les miracles que Dieu aura operé à son tombeau, il se seroit attiré les honneurs qui lui ont été rendus du depuis, & la qualité de Martir, pour être mort par l'oppression d'Ebroïn; on n'a point eu d'autre raison pour donner ce glorieux titre à St. Leger, à St. Ragnebert, & à beaucoup d'autres ausquels ce cruel Tirant qui faisoit profession de persecuter les Saints, à fait souffrir injustement la mort.

Si l'authorité peut quelque chose pour nous persuader sur ce que nous presumons icy en faveur de ce second Dagobert, celle de Dom Jean Mabillon, qui croit avec les plus doctes critiques, que c'est lui même qui est honnoré à Stenay comme Martir, est d'autant plus en état de le faire, quelle est d'un des plus sçavants hommes de nos jours (comme tout le monde en convient) & au sentiment duquel il est de justice de deferer; à raison de sa grande capacité & de

l'érudition profonde qui paroit dans tous les ouvrages qu'il à donné au public.

Ainsi la Lorraine & le Barrois on lieu à se prevaloir d'un notable avantage, se trouvant enrichis par la possession des Corps des deux Roys, de celuy de St. Sigisbert & de celui de St. Dagobert, Pere & Fils, que ces Provinces peuvent envisager comme leurs Anges Tutelaires, & les reclamer dans leurs besoins comme leurs deffenseurs & leurs protecteurs; mais pour le faire avec plus d'assurance, elles doivent aussi les reverer plus particuliérement. Les anciens Idolâtres de Rome, outre la multitude des Dieux qu'ils adoroient, en avoient encore d'autres qu'ils appelloient domestiques, & ausquels ils se confioient d'autant mieux qu'ils se rendoient plus exacts à les honorer par un culte plus particulier: Ainsi outre le nombre des Saints de l'Eglise de Dieu quo nous honorons en général, en ayant de domestiques du païs, & de nos Provinces, nous les devons honorer plus singuliérement pour en meriter mieux le secours & la protection.

On à vû autrefois les peuples accourir en foule à Stenay pour avoir lieu de remplir ce devoir envers St. Dagobert, & notament

au jour de l'Ascension & au 2. Septembre qui étoient plus particuliérement consacrés à sa gloire, l'action n'en fut interrompuë que dans une conjoncture ou les Reliques de ce St. cessèrent d'étre ainsi honnorées, & ou elles furent au contraire indignement traîtées de méme que celles d'un grand nombre d'autres Sts. ce fut lors que les dernieres Héreisies se rependirent comme un torrent impetueux dans les plus belles Provinces de la France & de l'Allemagne; le Duc de Boüillon qui les reçeut dans la Ville de Sedan, & qui se rendit un de leurs plus grands fauteurs, sçachant que les Princes de la Maison de Lorraine qui ont en tout tems prêté leur deffense à l'Eglise dans ses bésoins, & accouru à la protection de de la Foy, ne manqueroient pas de rallumer leur zele pour la maintenir contre les erreurs de Luther & de Calvin, qui l'avoient violemment attaqué étoit entré dans le dessein des chefs du parti Héretique, qui étoit de porter la guerre dans leur Etat, & d'en enlever les places pour les divertir de cét œuvre; ce fut ce qui le porta à surprendre la Ville de Stenay, qui n'est pas éloignée de celle de Sedan, & il le fit le jour méme de ses Nopces, pour en mieux ca-

cher l'entreprise; ses Troupes annimées de la fureur que l'Héresie à coûtume d'inspirer à ceux qui la professent, entrerent donc dans cette Ville, qui ne se défioit pas de cette invasion, elles y commirent toute sorte de désordre, s'étant jettés dans le Temple de St. Dagobert, il n'y eut rien d'assés Sacré pour en arrêter les profanations, les Images furent brisées, les Autels renversés, & on leurs vit fouler sous leurs pieds ce que nous avons de plus S. en nôtre Religion. Quelqu'uns de ces impies s'etants saisis de la chasse de St. Dagobert, la transporterent dans une maison voisine, pour detacher à profit des plaques d'argent, & grand nombre de fleurs de lis d'or dont elle étoit couverte, & voulant en suitte se joüer des Saintes reliques qui y étoient enfermées, ou plustôt les perdre & les aneantir, un d'entre-eux s'en étant saisi en jetta une partie dans un grand feû qui se trouvoit allumé, au milieu duquel elles firent tout à coup par une vertu divine, des bruits si effroyables, que ce Sacrilegue jettant le reste précipitament dans un puits, se sauva promptement avec les autres, effrayés de ces bruits, & craignant que la maison ne les écrasa par sa chûte.

Ces Stes. Reliques demeurent dans ce puits jusqu'à ce que le grand Duc Charles alla pour délivrer Stenay de l'oppression de ces profanateurs, la chose luy coûta peû à faire, car ces ennemis de Dieu & de son Eglise, marquerent bien moins de valeur à se maintenir dans leur usurpation, qu'ils n'avoient fait voir de fureur en l'entreprenant, ils furent contraints d'abandonner avec honte une place qu'ils avoient prise sans honneur, on s'appliqua en suite à y reparer les désordres qu'ils y avoient causé, un bon Prêtre ayant été informé de l'endroit où les Reliques du St. avoient été jettées, en donna avis, elles en furent retirées & remises avec honneur dans leur Temple, & sur leur ancien Autel, qui fut promptement rétabli.

Cependant comme il fut necessaire de fortifier cette place qui êtoit le clef du païs, pour la mettre à l'abry de ces sortes de surprises, le grand Duc Charles donna les Ordres pour cela, & ayant commandé qu'on y bâtit une Citadelle, qui fut une des plus fortes & des plus regulieres qu'on ait vû, comme il fut necessaire de ruiner pour cét effet le Temple de St. Dagobert, & le Monastere qui y étoit joint, les reli-

ques de ce Saint furent remises dans une chapelle construite dans l'enclos de la citadelle, ce qui donna lieu à quelque tems de la à partager ce pretieux depôt, car le Gouverneur de cette forteresse n'ayant pas estimé qu'il y eut de la sureté d'y donner entrée aux processions qui venoient de toute part pour venerer ces Saintes relique, on en mit une partie dans l'Eglise de la Paroisse de la Ville, à sçavoir ce que les Anatomistes appellent l'os *Sacrum*, & l'os aussi d'une jambe, & le reste demeura dans la Chappelle du S. Les Relieux Benedictins qui avoient habité là, depuis plusieurs siécles furent aussi renvoyés à l'Abbaye de Gorze, de laquelle ils avoient été tirés, & leurs Prieuré sous le nom de St. Dagobert, fut pareillement supprimé, les revenus en ayant été attachés à l'Eglise Primatiale que le grand Duc Charles, & son fils le Cardinal de Lorraine Legat à latere, & pour lors Abbé de Gorze, érigerent sous l'aggrément du St. Siége en la Ville de Nancy.

Ce qui peut faire voir l'estime qu'on avoit, & la veneration qu'on portoit autrefois à l'ancien temple de St. Dagobert dans la Ville de Stenay, avant qu'on l'eut ainsi ruiné, ce n'est pas seulement l'affluence des

peuples que j'ay marqué qui y venoient avec empressement pour obtenir de Dieu, sur son intercession, les graces & les faveurs dont ils avoient besoin, mais c'est encore le soin que les grands prenoient d'y ordonner leur sepulture, comme pour y trouver depuis leur mort, la protection de ce Saint, il n'y avoit autre-fois que les Evêques & les personnes de la premiére qualité, qui pouvoient être ainsi inhumés dans les Eglise, les peuples avoient leurs sepulchres dans les Cimetieres publiques qui étoient hors des Villes.

On ne sçauroit croire combien on trouva de sepulchres & de tombeaux de fine pierre bien taillés & ornés de differents ouvrages de Sculpture dans l'Eglise de Saint Dagobert, quand on en remua le fond pour avoir lieu à jetter les fondement de la citadelle & pour en creuser les fossés le nombre fut tres grand de ces tombeaux qui étoient remplis d'ossements & de cendres, on y rencontra méme une chambre bien voutée & fermée de toute part par une forte maçonnerie, laquelle ayant été rompuë, on vit une table de piere dans le milieu, & trois Sieges de méme qualité qui l'environnoit, sur lesquels trois corps morts étoient assis, qui se reduisirent en pou-

dre à l'exception des os, dans le méme tems que l'air eut penetré dans cette extraordinaire maniére de Sepulchre. A quelque distance de la, on y decouvrit un autre tombeau dont la grandeur demesurée, & celle des os qui y étoient fit juger qu'ils avoient formé le corps d'un geant, la rareté du fait en fit apporter quelques uns à Nancy, & particuliérement les dents, qui furent presentées au Duc Charles, & qui ne furent vûs qu'avec admiration. Beaucoup d'autres choses aussi singuliéres que celles cy furent decouvertes en cette occasion, que je ne rapporteray pas, pour ne pas ennuyer le lecteur.

FIN.

